

**CONTRAT DE RIVIERE DU BASSIN DE LA CEZE**  
**Pour une gestion durable des milieux aquatiques**  
**2019-2024**

## Document contractuel 2022 -2024

Ce document complète le bilan mi-parcours du Contrat de rivière de la Cèze 2019-2024 et il fait suite au document contractuel 2019-2024.

### Contenu (table des matières)

<b>DESCRIPTIF GENERAL.....</b>	<b>3</b>
1. Introduction .....	3
2. Présentation du Syndicat Mixte AB CEZE .....	3
2.1. Périmètre .....	3
2.2. Compétences.....	4
3. Présentation des EPCI.....	5
3.1. Compétence GEMAPI.....	5
3.2. Compétence petit cycle de l'eau.....	5
4. Milieux aquatiques et humides sur le territoire.....	5
<b>LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DU TERRITOIRE.....</b>	<b>9</b>
1. La DCE, le SDAGE et le programme de mesure .....	9
1.1. Les objectifs environnementaux du SDAGE.....	9
1.2. Le PDM .....	13
2. La directive eaux résiduaires urbaines .....	17
3. Autres directives européennes liées à l'eau .....	18
<b>BILAN DE LA PREMIERE PHASE.....</b>	<b>18</b>
<b>LES MODALITES DU CONTRAT.....</b>	<b>19</b>

<b>Article 1 : Périmètre du contrat .....</b>	<b>19</b>
<b>Article 2 : Durée du contrat .....</b>	<b>19</b>
<b>Article 3 : Objectifs et orientations stratégiques du contrat.....</b>	<b>19</b>
<b>Article 4 : Etat des lieux et principaux enjeux identifiés sur le territoire.....</b>	<b>20</b>
1. <i>Assainissement</i> .....	20
1.1. Patrimoine et gestion des systèmes d’assainissement.....	20
1.2. Diagnostic de l’assainissement et des problématiques temps de pluie .....	20
1.3. Objectifs poursuivis et actions envisagées .....	21
2. <i>Eau potable</i> .....	21
2.1 Patrimoine et gestion du réseau d’eau potable .....	21
2.2 Gestion quantitative .....	22
2.3 Ressources stratégiques .....	22
2.4 Captages prioritaires.....	22
3. <i>Gestion quantitative</i> .....	23
3.1 Diagnostic de la ressource en eau et problématique .....	23
3.2 Objectifs poursuivis et actions envisagées .....	24
4. <i>Milieux aquatiques et humides et trame turquoise</i> .....	25
4.1 Diagnostic et problématiques.....	25
4.2 Objectifs poursuivis et actions envisagées .....	27
5. <i>Gouvernance</i> .....	27
<b>Article 5 : Programme d’actions du contrat .....</b>	<b>27</b>
<b>Article 6 : Engagements des partenaires .....</b>	<b>27</b>
1. <i>Engagement de la structure porteuse, le Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin versant de la Cèze et des petits affluents du Rhône</i> .....	27
2. <i>Engagement des maîtres d'ouvrage</i> .....	28
3. <i>Engagement de l'Agence de l'eau</i> .....	28
4. <i>Engagement des autres partenaires financiers</i> .....	38
<b>Article 7 : Suivi du contrat.....</b>	<b>41</b>
1. <i>Suivi et bilans annuels</i> .....	41
2. <i>Modalités de révision du contrat</i> .....	41
3. <i>Résiliation du contrat</i> .....	41

# Descriptif général

---

## 1. Introduction

Créé au début des années 90, le syndicat mixte de développement touristique du pays de Cèze avait fédéré une grande partie des collectivités riveraines de la Cèze autour d'un projet de territoire à vocation touristique se développant à partir de la Cèze. Devenu Syndicat Mixte d'aménagement du bassin de la Cèze en 2004, il avait agrandi son périmètre à toutes les collectivités du bassin versant et réorienté ses missions sur la gestion des cours d'eau. Il est ensuite apparu important aux élus d'intégrer tous les acteurs de l'eau à la mise en œuvre d'actions permettant de préserver l'eau et les milieux aquatiques. Le comité de rivière a donc été créé en 2009 et un premier Contrat de rivière a été signé pour la période 2011-2015.

Le premier Contrat a permis de lancer une dynamique de gestion collective de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin de la Cèze. Et des actions ambitieuses de restauration de la qualité de l'eau et des cours d'eau ont pu être engagées. Néanmoins, certains enjeux, en particulier la morphologie des cours d'eau, le partage de la ressource, la gestion du risque inondation, sont encore prégnants.

Si des démarches sont actuellement en cours pour répondre à ces problématiques (PGRE, PAPI, ...), il semble important d'inscrire leurs objectifs dans une vision globale et cohérente de la gestion de l'eau et des cours d'eau au niveau du bassin versant.

L'évaluation faite du premier Contrat a jugé l'outil « contrat de rivière » pertinent pour répondre aux enjeux du bassin versant de la Cèze et le bilan du premier contrat satisfaisant.

Ainsi, en mars 2017, le Comité de rivière du bassin de la Cèze et le Syndicat Mixte ABCèze ont présenté leur intention de réaliser un deuxième Contrat de rivière, intention validée le 6 octobre 2017 par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. L'avant - projet de contrat a été examiné par le Comité d'Agrément le 12 octobre 2018.

Ce Contrat de rivière permettra d'appréhender les enjeux, qu'ils soient importants au niveau local ou au niveau du bassin Rhône-Méditerranée-Corse de manière globale (en tenant compte du lien amont-aval et de l'interdépendance des différentes thématiques) et concertée (en s'appuyant sur les acteurs de l'eau du bassin).

Le programme pluriannuel du contrat donnera de la lisibilité pour les acteurs de l'eau du bassin et les partenaires, en particulier pour répondre aux objectifs de bon état du SDAGE.

## 2. Présentation du Syndicat Mixte AB CEZE

### 2.1. Périmètre

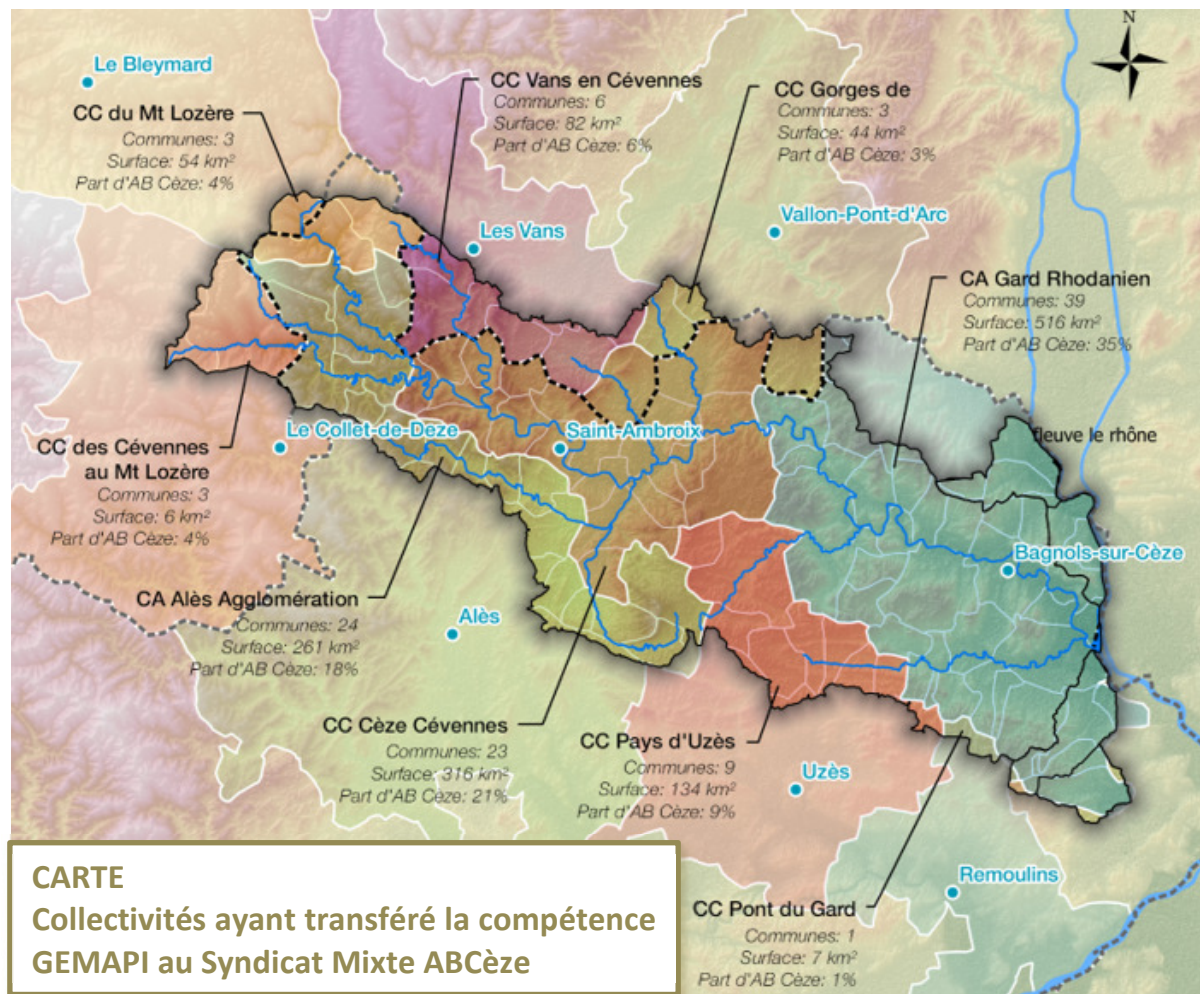
Créé en 1991, le Syndicat Mixte ABCèze œuvre sur les problématiques des milieux aquatiques du bassin versant de la Cèze depuis de nombreuses années. Il a été reconnu établissement public territorial de bassin (EPTB) en 2013<sup>1</sup>.

Depuis le 1er janvier 2018, le Syndicat Mixte ABCèze a compétence sur l'ensemble du bassin versant de la Cèze (hors une partie minime correspondant à la commune de Pouzilhac). En effet, six communautés de communes et les deux communautés d'agglomération du bassin lui ont transféré la compétence GEMAPI (cf. carte).

---

<sup>1</sup> Arrêté du Préfet coordonnateur de bassin du 13 janvier 2013, après avis du Comité de bassin du 30 novembre 2012

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Syndicat Mixte ABCèze a également élargi son périmètre d'intervention. Il est reconnu structure de gestion de l'eau sur les bassins versants de l'Arnave, du Nizon, du Galet et du Malaven (petits affluents directs du Rhône).



## 2.2. Compétences

Sur le bassin de la Cèze, elles ont toutes, sauf la Communauté de communes du Pont du Gard<sup>2</sup>, décidé de transférer la compétence GEMAPI dans sa totalité au Syndicat Mixte AB Cèze. Cette compétence comprend quatre missions :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- L'entretien, l'aménagement d'un cours d'eau,
- La défense contre les inondations,
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que les formations boisées rivulaires.

En tant qu'établissement public territorial de bassin (EPTB), la plupart des missions étaient déjà assurées par le Syndicat sur une grande partie du territoire (en dehors de la mission « défense contre les inondations »).

En plus de cette compétence « GEMAPI », le Syndicat porte d'autres missions, dites « hors GEMAPI », relatives à la gestion du grand cycle de l'eau, comme par exemple : l'animation et la coordination des politiques de l'eau au niveau du bassin, l'amélioration de la connaissance sur la qualité de l'eau et la quantité, la prévention des inondations, ...

<sup>2</sup> Son territoire ne représente qu'une surface minimale en bordure du bassin versant de la Cèze et ne comporte aucun enjeu.

### **3. Présentation des EPCI**

Le bassin versant est principalement concerné par 5 EPCI :

- La CC Pays des Vans en Cévennes (Ardèche)
- La CA Alès agglomération (Gard)
- La CC De Cèze-Cévennes (Gard et Ardèche)
- La CC Pays d'Uzès (Gard)
- La CA du Gard Rhodanien (Gard).

Et de manière minoritaire et pour quelques communes par les 4 EPCI suivants :

- La CC du Mont Lozère (Lozère et Gard)
- La CC Cévennes au Mont Lozère (Lozère)
- La CC Pont du Gard (Gard)
- La CC Gorges de l'Ardèche (Ardèche et Gard).

#### **3.1. Compétence GEMAPI**

cf. §2.1 et 2.2

#### **3.2. Compétence petit cycle de l'eau**

La CA Alès agglomération et la CA du Gard Rhodanien exercent les compétences assainissement et eau potable.

La CC Cèze-Cévennes avait engagé toutes les démarches pour un transfert de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2020, mais suite à l'expression d'une minorité de blocage, aucune date de transfert de compétences n'a été délibérée.

La CC Pays d'Uzès et la CC Pays des Vans en Cévennes n'ont pas engagé le travail de transfert de compétences.

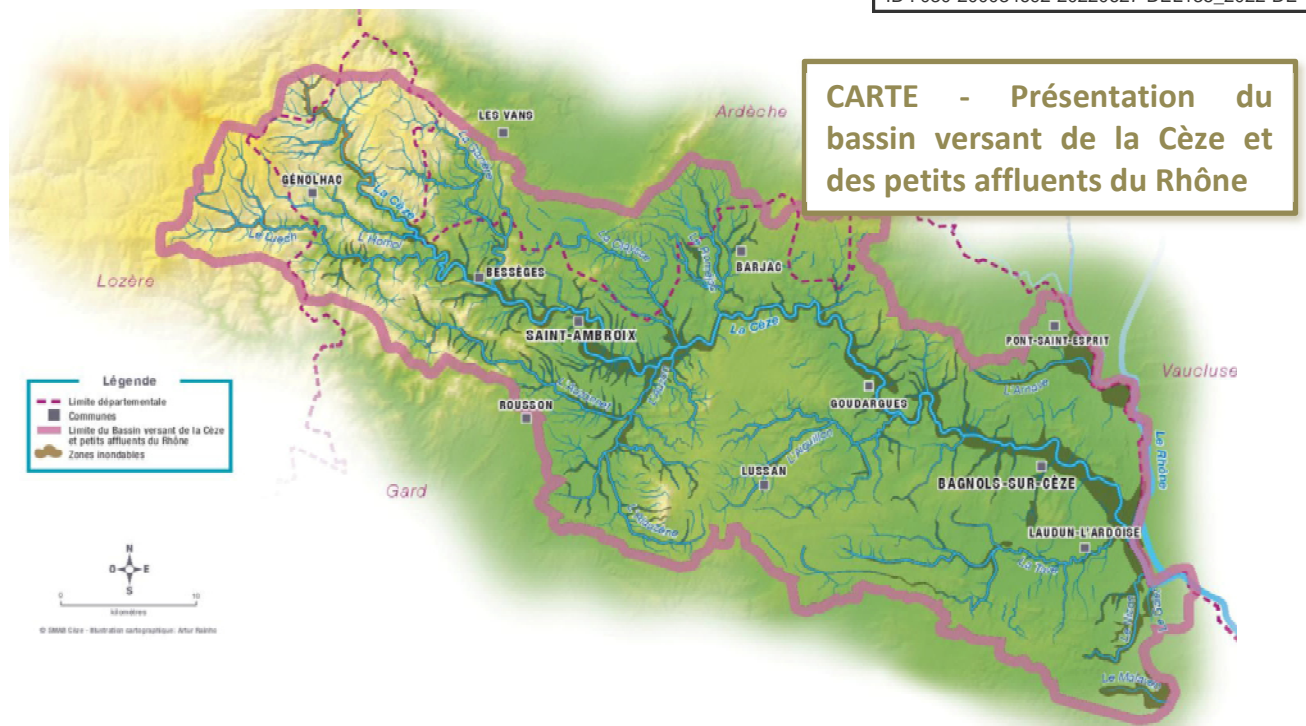
Pour les communes en dehors des agglomérations, les compétences eau potable et assainissement sont donc partagées entre communes et syndicats intercommunaux.

### **4. Milieux aquatiques et humides sur le territoire**

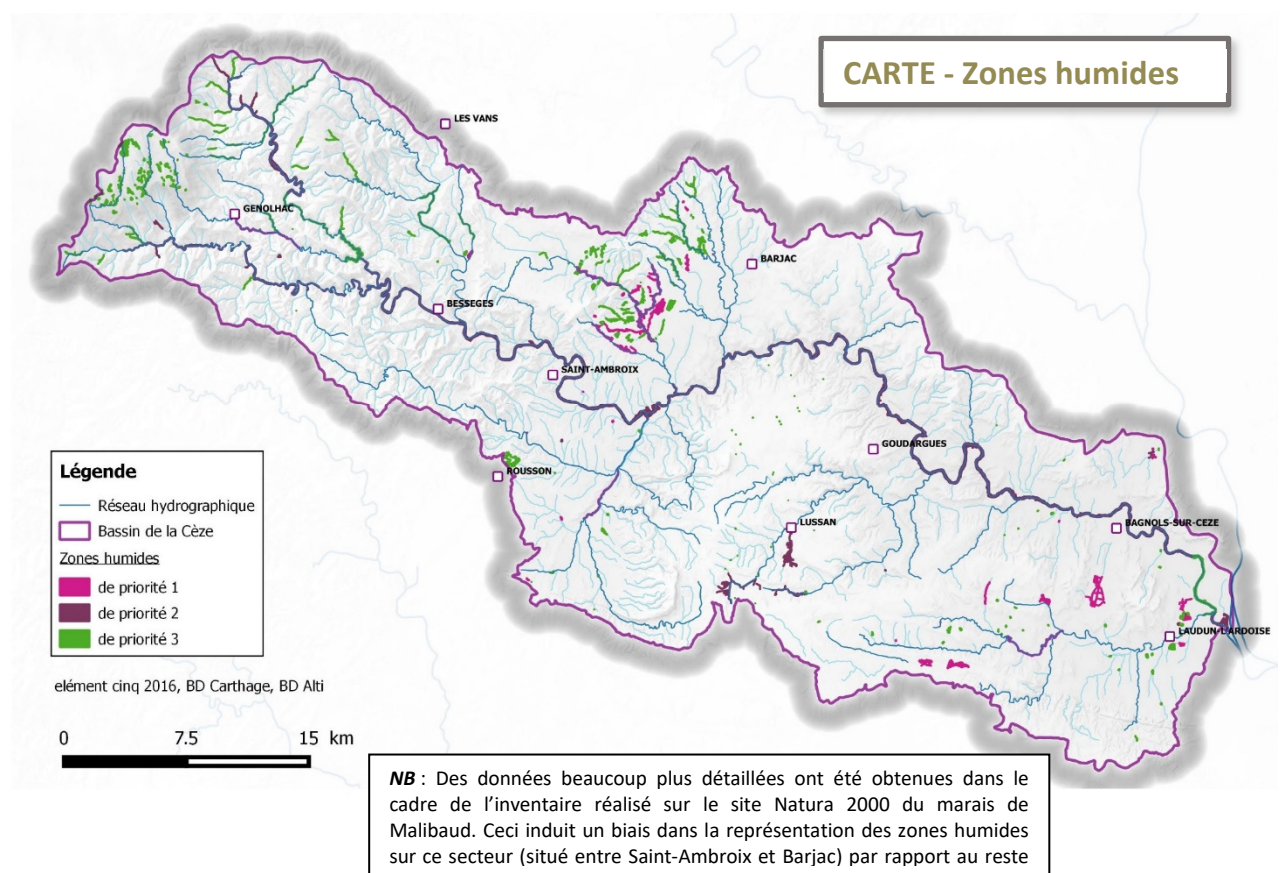
La Cèze est un affluent rive droite du Rhône, localisé entre le bassin de l'Ardèche au nord et celui des Gardons au sud. A ce bassin hydrographique s'ajoutent les bassins des petits affluents du Rhône : l'Arnavé, le Malaven et le Nizon.

Situé au nord du département du Gard, entre le massif cristallin des Cévennes et le sillon rhodanien, ces bassins versants, d'orientation nord-ouest/sud-est, occupent une superficie totale de 1 746 km<sup>2</sup>.

La Cèze possède un important réseau d'affluents, 2 100 km de cours d'eau du bassin de la Cèze, plus dense sur la partie amont ; sur la moitié aval, la rive gauche du bassin est relativement étroite, les bassins des 3 affluents les plus importants se développant en rive droite : Auzon ou Auzonnet, Aiguillon et Tave.



Sur le bassin de la Cèze, 263 zones humides, réparties en sept catégories, ont été identifiées. L'ensemble représente une surface de 1529 ha<sup>3</sup>. Hors ripisylves, ce sont 175 zones humides qui ont été identifiées.



<sup>3</sup> Inventaire et caractérisation des zones humides de petites tailles du bassin de la Cèze, Élément 5, 2016

Le bassin versant de la Cèze présente 25 masses d'eau superficielles. En 2021, l'état des lieux du SDAGE estimait que 20 masses d'eau du bassin de la Cèze avaient un état chimique satisfaisant, 5 avaient un état écologique moyen et 4 présentaient un état écologique médiocre.

Masse d'eau	Code	Etat écologique	Etat chimique	Pressions à l'origine du risque de non-atteinte du bon état					
				Nutriments urbains et industriels	Pesticides	Prélèvements	Hydrologie	Morphologie	Continuité
La Cèze de l'Aiguillon à l'amont de Bagnols	FRDR394a	Moyen	Mauvais					X	X
La Cèze à l'aval de Bagnols	FRDR394b	Bon	Bon					X	X
La Cèze du ruisseau de Malaygue à l'Aiguillon	FRDR395	Bon	Mauvais					X	X
La Cèze de la Ganière au ruisseau de Malaygue	FRDR396	Bon	Mauvais			X	X	X	
L'Auzonnet	FRDR397	Bon	Bon	X		X	X	X	
La Cèze du barrage de Sénéchas à la Ganière	FRDR398	Bon	Mauvais	X			X	X	X
La Ganière	FRDR399	Bon	Bon			X	X		
La Cèze de sa source au barrage de Sénéchas	FRDR400a	Bon	Bon			X	X	X	
Le Luech	FRDR400c	Moyen	Mauvais			X	X		
Ruisseau l'Homol	FRDR10262	Bon	Bon			X	X		
Ruisseau d'Abeau	FRDR10849	Bon	Bon						
Valat de Boudouyre	FRDR10882	Bon	Bon						
Rivière de Bournaves	FRDR10993	Très bon	Bon						
Rivière la Claysse	FRDR10996	Moyen	Bon					X	
Rivière la Connes	FRDR11320	Bon	Bon						
Ruisseau l'Alauzène	FRDR11452	Médiocre	Bon	X					
Ruisseau de Malaygue	FRDR11522	Moyen	Bon	X					
Ruisseau de Gourdose	FRDR11718	Très bon	Bon						
Ruisseau l'Aiguillon	FRDR11730	Bon	Bon					X	
Rivière la Tave	FRDR11954	Médiocre	Bon	X	X	X	X	X	X
Ruisseau de Vionne	FRDR12016	Moyen	Bon	X	X			X	
Ruisseau le Rieutort	FRDR12060	Bon	Bon						
Ruisseau l'Arnavé	FRDR10486	Bon	Bon			X	X	X	X
Ruisseau le Nizon	FRDR10221	Médiocre	Bon		X			X	
Vallat de Malaven	FRDR10600	Médiocre	Bon	X	X			X	X

Tableau : Etat des masses d'eau superficielles du bassin versant de la Cèze en 2021<sup>4</sup>

Huit masses d'eau souterraines sont présentes sous le bassin de la Cèze. Au niveau de la qualité, toutes les masses d'eau sont classées comme en bon état. Et pour la quantité, les alluvions de la Cèze sont classées comme ayant un état quantitatif médiocre.

<sup>4</sup> Données techniques de référence du SDAGE 2022-2027

Masses d'eau souterraines	Code	Etat chimique	Etat quantitatif	Paramètre déclassant
Calcaires jurassiques de la bordure des Cévennes	FRDG118	Bon	Bon	
Calcaires urgoniens des garrigues du Gard et du Bas-Vivarais dans le BV de la Cèze	FRDG162	Bon	Bon	
Alluvions du Rhône du défilé de Donzère au confluent de la Durance et alluvions de la basse vallée Ardèche	FRDG382	Bon	Bon	
Alluvions de la Cèze	FRDG383	Bon	Médiocre	Prélèvements d'eau
Formations variées côtes du Rhône rive gardoise	FRDG518	Bon	Bon	Pesticides
Argiles bleues du Pliocène inférieur de la vallée du Rhône	FRDG531	Bon	Bon	
Formations sédimentaires variées de la bordure cévenole (Ardèche, Gard)	FRDG532	Bon	Bon	
Socle cévenol BV de l'Ardèche et de la Cèze	FRDG607	Bon	Bon	

Tableau : Etat des masses d'eau souterraines du bassin versant de la Cèze en 2021

Sur le bassin de la Cèze, huit cours d'eau ont été classés réservoirs biologiques.

Code	Nom	Espèces visées <sup>5</sup>	Frayère <sup>6</sup>	Type de fonctionnement	Remarques
RBioD 00559	La Rivière de Bournaves et ses affluents	TRF		Dévalaison	Participe au fonctionnement et au soutien du peuplement piscicole de la haute vallée de la Cèze
RBioD 00560	La Connes et ses affluents	APP, TRF, BLN		Dévalaison	Participe au fonctionnement et au soutien du peuplement piscicole de la haute vallée de la Cèze - Réservoir de biodiversité <sup>7</sup> (APP)
RBioD 00561	L'Homol et ses affluents	BAM, TRF, BLN, APP	X	Dévalaison	Participe au fonctionnement et au soutien du peuplement piscicole du haut bassin de la Cèze, via la retenue de Sénéchas - Réservoir de biodiversité (APP)
RBioD 00562	Le Luech et ses affluents	TRF, BAM, CHA, BLN, APP	X	Dévalaison	Soutient le peuplement piscicole de la Cèze et du Luech - Réservoir de biodiversité pour les écrevisses

<sup>5</sup> APP : Ecrevisse à pieds blancs - BAM : Barbeau méridional - BLN : Blageon - CHA : Chabot - LPM : Lamproie marine - LPP : Lamproie de Planer - TOX : toxostome - TRF : Truite Fario – VAN : Vandoise

<sup>6</sup> Dans les inventaires départementaux

<sup>7</sup> Territoire doté d'une biodiversité particulièrement riche, dans lequel les espèces trouvent des conditions favorables pour se développer, se disperser et coloniser d'autres territoires



RBioD 00563	La Ganière et ses affluents excepté le Ruisseau d'Abeau à l'amont du Ruisseau du Têrond	APP, TRF, LPM, BLN	X	Dévalaison	Petit réservoir biologique contribuant significativement à l'atteinte du bon état et réservoir pour l'écrevisse
RBioD 00564	L'Aiguillon et ses affluents	CHA, BLN, BAM	X	Dévalaison	Participe au fonctionnement et au soutien du peuplement piscicole de la Cèze
RBioD 00565	La Cèze, de l'aval de sa confluence avec la Malaygue à l'entrée de Bagnols sur Cèze et ses affluents non inclus dans le référentiel masse d'eau	BLN, TOX, VAN, LPP	X	Montaison et dévalaison	Fonctionnement et soutien des populations de cyprinidés d'eau vives sur ces secteurs médian/aval de la Cèze
RBioD 00566	L'Alauzène et ses affluents	BAM	X	Dévalaison	Participe au fonctionnement et au soutien de la population de BAM de l'Auzon

## Les objectifs environnementaux du territoire

### 1. La DCE, le SDAGE et le programme de mesure

La Directive Cadre sur l'Eau<sup>8</sup> (DCE) fixe quatre objectifs environnementaux à atteindre :

- l'atteinte du bon état des eaux,
- la réduction progressive, voire la suppression des émissions, rejets et pertes de substances dangereuses dans les eaux superficielles (sur le bassin de la Cèze, aucun déclassement de masses d'eau n'est dû à une substance dangereuse, que ce soit pour l'état chimique ou pour les polluants spécifiques de l'état écologique.),
- la non-dégradation des eaux superficielles et souterraines,
- la préservation des zones protégées.

Le SDAGE 2016-2021, et le nouveau SDAGE 2022-2027 et leurs documents d'accompagnement traduisent ces objectifs pour l'ensemble des masses d'eau du bassin Rhône-Méditerranée.

#### 1.1. Les objectifs environnementaux du SDAGE

##### - Le bon état des eaux

La directive-cadre européenne sur l'eau fixait comme objectif l'atteinte du bon état des masses d'eau du bassin versant en 2015.

<sup>8</sup> La Directive Cadre sur l'Eau adoptée le 23 octobre 2000 est un texte majeur qui structure la politique de l'eau de chaque état membre de l'union Européenne. La DCE a été transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004. Son objectif est la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Sur les 25 masses d'eau superficielles du bassin, 11 ont un objectif de bon état pour 2015. Par contre, 5 font l'objet d'un report de leur échéance d'atteinte du bon état écologique à 2021 et 9 à l'horizon 2027.

Masse d'eau	Libellé masse d'eau	Echéance d'atteinte du bon état	Etat 2021	Eléments de qualité/paramètres faisant l'objet d'une adaptation
FRDR10262	Ruisseau l'Homol	2015	Bon	
FRDR10849	Ruisseau d'Abeau	2015	Bon	
FRDR10882	Valat de Boudouyre	2015	Bon	
FRDR10993	Rivière de Bournaves	2015	Bon	
FRDR10996	Rivière la Claysse	2027	Moyen	Ichtyofaune
FRDR11320	Rivière la Connes	2015	Bon	
FRDR11452	Ruisseau l'Alauzène	2027	Médiocre	Paramètre(s) inconnu(s) Pression Nutriments urbains et industriels
FRDR11522	Ruisseau de Malaygue	2027	Moyen	Paramètre(s) inconnu(s) Pression Nutriments urbains et industriels
FRDR11718	Ruisseau de Gourdouze	2015	Bon	
FRDR11730	Ruisseau l'Aiguillon	2021	Bon	Paramètre(s) inconnu(s) Pression morphologie
FRDR11954	Rivière la Tave	2027	Médiocre	Concentration en nutriments Faune benthique invertébrée Ichtyofaune
FRDR12016	Ruisseau de Vionne	2027	Moyen	Ichtyofaune Phytobenthos Faune benthique invertébrée
FRDR12060	Ruisseau le Rieutort	2015	Bon	
FRDR394a	La Cèze de l'Aiguillon à l'amont de Bagnols	2027	Mauvais	Paramètre(s) inconnu(s) Pressions morphologie et continuité
FRDR394b	La Cèze à l'aval de Bagnols	2021	Bon	Paramètre(s) inconnu(s) Pressions morphologie et continuité
FRDR395	La Cèze du ruisseau de Malaygue à l'Aiguillon	2015	Mauvais	Paramètre(s) inconnu(s) Pressions morphologie et continuité
FRDR396	La Cèze de la Ganière au ruisseau de Malaygue	2021	Mauvais	Paramètre(s) inconnu(s) Pressions hydrologie, morphologie et continuité
FRDR397	L'Auzonnet	2015	Bon	
FRDR398	La Cèze du barrage de Sénéchas à la Ganière	2015	Mauvais	Diphényléthers bromés Pressions nutriments urbains et industriels, hydrologie, morphologie et continuité
FRDR399	La Ganière	2015	Bon	
FRDR400a	La Cèze de sa source au barrage de Sénéchas	2021	Bon	Paramètre(s) inconnu(s) Pressions prélèvements, hydrologie et morphologie

Masse d'eau	Libellé masse d'eau	Echéance d'atteinte du bon état	Etat 2021	Eléments de qualité/paramètres faisant l'objet d'une adaptation
FRDR400c	Le Luech	2027	<b>Mauvais</b>	Paramètre(s) inconnu(s) Pressions hydrologie et prélèvements
FRDR10482	Ruisseau l'Arnave	2021	<b>Bon</b>	Paramètre(s) inconnu(s) Pressions hydrologie, prélèvements, morphologie et continuité
FRDR10221	Ruisseau le Nizon	2027	<b>Médiocre</b>	Ichtyofaune Phytobenthos Faune benthique invertébrée
FRDR10600	Vallat du Malaven	2027	<b>Médiocre</b>	Ichtyofaune Phytobenthos Faune benthique invertébrée

Tableau 1 : Objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau superficielles du bassin de la Cèze, SDAGE 2022-27

Sur les huit masses d'eau souterraines, seule la nappe alluviale de la Cèze fait l'objet d'un report en 2027 pour l'atteinte du bon état quantitatif.

Masse d'eau	Nom masse d'eau	Échéance bon état	Etat 2021	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation
FRDG118	Calcaires jurassiques de la bordure des Cévennes	2015	<b>Bon</b>	
FRDG162	Calcaires urgoniens des garrigues du Gard et du Bas-Vivarais dans le BV de la Cèze	2015	<b>Bon</b>	
FRDG382	Alluvions du Rhône du défilé de Donzère au confluent de la Durance et alluvions de la basse vallée Ardèche	2015	<b>Bon</b>	
FRDG383	Alluvions de la Cèze	2027	<b>Médiocre</b>	Pression prélèvements
FRDG518	Formations variées côtes du Rhône rive gardoise	2021	<b>Bon</b>	Pesticides
FRDG531	Argiles bleues du Pliocène inférieur de la vallée du Rhône	2015	<b>Bon</b>	
FRDG532	Formations sédimentaires variées de la bordure cévenole (Ardèche, Gard)	2015	<b>Bon</b>	
FRDG607	Socle cévenol BV de l'Ardèche et de la Cèze	2015	<b>Bon</b>	

Tableau 2 : Objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau souterraines du bassin de la Cèze, SDAGE 2022-27

#### - La continuité écologique

Sur le bassin de la Cèze, seul un ouvrage est classé en liste 2 et prioritaire dans le programme de mesures du SDAGE 2022-2027 : le seuil de Chusclan.

- **Les volumes prélevables**

Pour atteindre les débits objectifs d'étiage (DOE) notifiés par le Préfet du Gard, il est nécessaire de combler le déficit entre prélèvements et ressource disponible, estimé à 1,29 Mm<sup>3</sup> sur l'ensemble du bassin. Les réductions à réaliser sont importantes sur le Luech, la Tave, la Ganière et l'Auzon. Seuls les secteurs des gorges de la Cèze et de la Cèze aval sont en équilibre. Sur certains sous-bassins, les débits notifiés par le préfet demandent des efforts considérables. Le plan de gestion de la ressource en eau (PGRE), validé par le Comité de Rivière en 2018, a donc proposé des débits étapes (à horizon 2023). La Cèze amont et la Tave sont classées en ZRE.

- **Les zones sensibles à la pollution due aux eaux résiduaires urbaines**

Sur le bassin de la Cèze et des petits affluents du Rhône, le rapportage 2020 (effectué sur les données 2018) fait état de trois systèmes d'épuration non-conformes à la directive eaux résiduaires urbaines (ERU)<sup>9</sup> : Bessèges, Laudun-Village (Réhabilitation en cours) et Saint-Geniès-de-Comolas (nouvelle station construite en 2020).

Cette directive impose également un traitement plus poussé dans des zones définies comme sensibles à l'eutrophisation, ce qui est le cas du bassin versant de la Cèze au regard du phosphore<sup>10</sup>.

- **Les aires d'alimentation de captages prioritaires**

Sur le bassin de la Cèze et des petits affluents du Rhône, six captages ont été classés prioritaires pour la pollution par les pesticides : Forages Laffont à Cornillon, Sources des Célettes à Saint-Gervais, Forage du Rieutort à Saint-Marcel-de-Careiret (déjà inscrits dans le SDAGE précédent), source et forages Moulin d'Auzigues (Sabran) et le forage de Combe Gazell (Saint-Pons-la-Calm). Le Champ captant Clavelet à Laudun-l'Ardoise a été sorti de la liste des captages prioritaires.

- **Les zones identifiées pour un usage d'alimentation en eau potable dans le futur**

Sur le bassin de la Cèze, sont recensées deux masses d'eau stratégiques, pour lesquelles il est nécessaire de délimiter les zones de sauvegarde permettant l'accès à une eau potable de qualité actuellement et dans le futur : Calcaires urgoniens des garrigues du Gard et du Bas-Vivarais dans le bassin versant de la Cèze (FRDG162) et calcaires jurassiques de la bordure des Cévennes (FRDG118).

- **Les sites Natura 2000**

Sur le bassin versant de la Cèze, huit sites sont classés au titre de la directive Habitats<sup>11</sup> : Mont Lozère, Hautes vallées de la Cèze et du Luech, Landes et forêts du bois de Barthes, Forêt des pins Salzmann de Bessèges, La Cèze et ses gorges, Marais de Malibaud, Forêt de Valbonne, Valat de Solan et un site au titre de la directive Oiseaux<sup>12</sup> : Garrigues de Lussan.

- **Le principe de non-dégradation**

La non-dégradation consiste à éviter toute altération des milieux aquatiques qui aurait pour conséquence de dégrader l'état d'une masse d'eau, à ne pas remettre en cause les engagements communautaires sur les zones protégées et orienter l'aménagement des territoires vers des solutions permettant de préserver les équilibres naturels. Les réservoirs biologiques sont particulièrement concernés par ce principe de non-dégradation. Il convient donc d'assurer leur non-dégradation à long terme et renforcer leur fonction d'essaimage.

---

<sup>10</sup> Arrêté du 9 février 2010 portant révision des zones sensibles dans le bassin Rhône-Méditerranée

<sup>11</sup> Directive de l'Union européenne 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de la faune et de la flore sauvages

<sup>12</sup> Directive 2009/147/CE du parlement européen et du conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages

Sur le bassin de la Cèze, huit cours d'eau ont été classés en réservoirs biologiques : la Bournaves, la Connes, l'Homol, le Luech, la Ganière, l'Aiguillon, La Cèze, de l'aval de sa confluence avec la Malaygue à l'entrée de Bagnols et l'Alauzène.

## ***1.2. Le PDM***

Le programme de mesures recense les mesures dont la mise en œuvre est nécessaire pour atteindre les objectifs environnementaux du SDAGE. Il n'a pas vocation à recenser de façon exhaustive les actions à mettre en œuvre dans le domaine de l'eau.

Sur les 25 masses d'eau superficielles, 21 font l'objet de mesures inscrites dans le PDM et sur les huit masses d'eaux souterraines, six font l'objet de mesures dans le PDM.

**Eaux de surface :**

Pression à traiter / Directive concernée	Code mesure	Libellé mesure	Masses d'eau																					
			Homol - FRDR10262	Clayse - FRDR10996	Alauzène – FRDR11452	Malaygue– RDR11522	Aiguillon – FRDR11730	Tave - FRDR11954	Gourdouse–FRDR11718	Rieutort – FRDR12060	Vionne - FRDR12016	Cèze de l'Aiguillon à l'amont de Bagnols FRDR394a	Cèze à l'aval de Bagnols - FRDR394b	Cèze de la Malaygue à l'Aiguillon - FRDR395	Cèze de la Ganière à la Malaygue - FRDR396	Auzonnet - FRDR397	Cèze du barrage de Sénéchas à la Ganière FRDR398	Ganière – FRDR399	Cèze de sa source au barrage de Sénéchas FRDR400a	Luech - FRDR400c	Arnave – FRDR10482	Malaven – FRDR10600	Nizon – FRDR10221	
Prélèvements d'eau	RES0201	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture																						
	RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités																						
	RES0701	Mettre en place une ressource de substitution																						
	RES1001	Instruire une procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau sur la ressource																						
Altération du régime hydrologique	RES0601	Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation																						
	RES0602	Mettre en place un dispositif de soutien d'étiage ou d'augmentation du débit réservé allant au-delà de la réglementation																						
Pollutions par les nutriments urbains et industriels	ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)																						
	ASS0402	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)																						
	ASS0502	Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations >=2000 EH)																						
	ASS0801	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif																						
	IND0901	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement																						

		récepteur																		
Pollutions par les pesticides	AGR0303	Limitier les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire																		
	AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)																		
Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)	IND0901	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur																		
Altération de la morphologie	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau																		
	MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes																		
	MIA0204	Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau																		
	MIA0401	Réduire l'impact d'un plan d'eau ou d'une carrière sur les eaux superficielles ou souterraines																		
	MIA0601	Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide																		
	MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide																		
Altération de la continuité	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)																		

**Eaux souterraines :**

Pression à traiter / Directive concernée	Code mesure	Libellé mesure	Masses d'eau					
			Alluvions du Rhône du défilé de Donzère au confluent de la Durance et alluvions de la basse vallée Ardèche - FRDG382	Alluvions de la Cèze - FRDG383	Formations variées côtes du Rhône rive gardoise - FRDG518	Argiles bleues du Pliocène inférieur de la vallée du Rhône - FRDG531	Formations sédimentaires variées de la bordure cévenole (Ardèche, Gard) - FRDG532	Socle cévenol BV de l' Ardèche et de la Cèze - FRDG607
Prélèvements	RES0201	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture						
	RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités						
	RES0203	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat						
Pollution diffuse par les pesticides	AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire						
	AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)						
	AGR0503	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC						
	AGR0802	Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles						
Pollution par les nutriments agricoles	AGR0202	Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates						
	AGR0302	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, au-delà des exigences de la Directive nitrates						



L'application du PDM étant une priorité pour l'Etat, les services déconcentrés départementaux ont établi un plan d'actions opérationnel territorialisé (PAOT). L'objectif était de cibler les actions prioritaires, pour la période 2016-21, permettant de répondre au PDM.

Toutes les actions préconisées n'ont pas été mises en place et certaines restent à finaliser. Parmi les plus importantes, il reste :

- Pour la pression « prélèvements » : poursuivre le travail sur l'amélioration du rendement des béals et les économies d'eau sur les ASA d'irrigation de Potelières, Saint-Jean-de-Maruéjols et Aven de Cal, poursuivre les travaux d'amélioration de rendement des communes de Saint-Florent-sur-Auzonnet et Le Martinet et optimiser le prélèvement du GIE de chimie de Salindres,
- Pour la pression « altération de l'hydrologie » : optimiser le soutien d'étiage du barrage de Sénéchas,
- Pour la pression « Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances » : Réhabiliter la station d'épuration de Tavel, poursuivre la réhabilitation des réseaux des communes de Saint-Ambroix, Meyrannes et Molières-sur-Cèze et raccorder les systèmes de Molières-sur-Cèze et Meyrannes à la station d'épuration de Saint-Ambroix,
- Pour la pression « Pollution diffuse par les pesticides » : poursuivre le projet « Camp César »,
- Pour la pression « Altération de la morphologie » : Poursuivre les projets de renaturation sur le Nizon et le Malaven,
- Pour la pression « Altération de la continuité » : Aménager les seuils de Chusclan et Cazernau.

## 2. La directive eaux résiduaires urbaines

La directive eaux résiduaires urbaines (ERU)<sup>13</sup> impose aux Etats membres la collecte et le traitement des eaux usées des agglomérations afin de protéger les milieux aquatiques contre les rejets des eaux urbaines résiduaires. Elle fixe, selon la taille de l'agglomération et la sensibilité du milieu dans lequel elle rejette ses effluents, un niveau de traitement et un échéancier à respecter.

Elle impose également un traitement plus poussé dans des zones définies comme sensibles à l'eutrophisation, ce qui est le cas du bassin versant de la Cèze au regard du phosphore<sup>14</sup>.

De par cette directive, sur le bassin de la Cèze, il est nécessaire de mettre en place :

- Un traitement secondaire présentant un bon niveau d'abattement de la pollution organique avant le 31 décembre 1998, ainsi qu'un déphosphatation avant février 2017, pour les agglomérations supérieures à 10 000EH,
- Un traitement secondaire présentant un bon niveau d'abattement de la pollution organique avant le 31 décembre 2005, pour les agglomérations comprises entre 2 000EH et 10 000EH,
- Un procédé approprié permettant de respecter les objectifs de qualité des eaux réceptrices ainsi que les usages qui y sont associés avant le 31 décembre 2005, pour les agglomérations inférieures à 2000EH.

Sur le bassin de la Cèze et des petits affluents du Rhône, le rapportage 2020 (effectué sur les données 2018) fait état de trois **systèmes d'épuration** non-conformes à la directive ERU : Bessèges, Laudun-Village (Réhabilitation en cours) et Saint-Geniès-de-Comolas (nouvelle station mis en fonction en 2020).

<sup>13</sup> Directive n° 91/271/CEE sur le traitement des eaux résiduaires urbaines (ERU)

<sup>14</sup> Arrêté du 9 février 2010 portant révision des zones sensibles dans le bassin Rhône-Méditerranée

### 3. Autres directives européennes liées à l'eau

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels. Il vise à protéger un ensemble d'habitats naturels ou semi-naturels et d'espèces de faune et de flore définis comme rares ou fragiles à l'échelle européenne. Ce réseau se base sur deux directives européennes : les directives Oiseaux<sup>15</sup> et Habitats<sup>16</sup>.

Sur le bassin versant de la Cèze, huit sites sont classés au titre de la directive Habitats : Mont Lozère, Hautes vallées de la Cèze et du Luech, Landes et forêts du bois de Barthes, Forêt des pins Salzman de Bessèges, La Cèze et ses gorges, Marais de Malibaud, Forêt de Valbonne, Valat de Solan et un site au titre de la directive « Oiseaux » : Garrigues de Lussan.

## Bilan de la première phase

---

La première phase du Contrat de Rivière prévoyait 250 opérations pour un montant de 26 382 024€.

Au bilan mi-parcours, **57% sont en cours ou ont été réalisées** et 30% sont reportées sur la deuxième phase. Ceci représente un engagement financier de 11 160 627€, soit **42% des montants prévus**.

Les principales causes de ce retard sont :

- Les élections municipales. En 2020 ont eu lieu les élections municipales qui ont mené à un renouvellement des élus, un temps d'animation important a été nécessaire pour réexpliquer les enjeux de l'eau sur le bassin ainsi que le Contrat de Rivière.
- La crise sanitaire. Elle a entraîné des difficultés dans l'animation du Contrat, en particulier sur l'organisation des réunions et rencontres. Elle a également entraîné du retard dans la mise en place des équipes communales et intercommunales et donc le démarrage des actions.
- La prise de compétence eau et assainissement. Prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020, elle a engendré des difficultés dans la planification des actions par les nouveaux maîtres d'ouvrages (les agglomérations).
- La maîtrise d'ouvrage des projets de substitution de ressource en eau. Ils se sont avérés très lourds à porter que ce soit financièrement et administrativement par des maîtres d'ouvrage peu structurés pour cela.
- Les enjeux du foncier sur les projets de renaturation de cours d'eau. Sur ces projets, l'acquisition du foncier prend beaucoup de temps. Les enjeux des travaux ne sont pas toujours acceptés par les propriétaires.
- Le financement des travaux de réhabilitation des systèmes d'assainissement. Sur les communes qui ne sont pas en zone de revitalisation rurale (ZRR), les maîtres d'ouvrage ont des difficultés pour accéder à des financements pour réaliser ces travaux.

---

<sup>15</sup> Directive 2009/147/CE du parlement européen et du conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages

<sup>16</sup> Directive de l'Union européenne 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de la faune et de la flore sauvages

## Les modalités du contrat

**Entre,**

*Le Syndicat Mixte d'aménagement de la Cèze et des petits affluents du Rhône*, représenté par son Président, Monsieur Benoit TRICHOT, en vertu de la délibération du 23 mars 2022, désignée ci-après par « AB Cèze »,

**Et,**

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, établissement public de l'Etat, représentée par Monsieur Laurent ROY, Directeur Général, désignée ci-après par « l'Agence »,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

### Article 1 : Périmètre du contrat

Le bassin versant de la Cèze et des petits affluents du Rhône, possède une superficie de 1746 km<sup>2</sup>. Il couvre 111 communes sur les départements du Gard, de l'Ardèche et de la Lozère.

### Article 2 : Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans, soit de 2019 à 2021.

### Article 3 : Objectifs et orientations stratégiques du contrat

La stratégie du contrat de rivière du bassin de la Cèze et ses objectifs ont été validés le 3 juillet 2018 par le comité de rivière du bassin de la Cèze.

Elle repose sur cinq enjeux principaux relatifs à l'amélioration de la qualité de l'eau, la préservation des milieux aquatiques, la gestion de la ressource en eau, la protection contre le risque inondation et la gestion concertée et durable.

Les objectifs relatifs à la gestion de la ressource et à la protection contre les inondations sont issus du plan de gestion de la ressource en eau (PGRE)

La question de la protection contre les inondations sera traitée dans le cadre du programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) 2022-2027.

Enjeux	Objectifs stratégiques
Parvenir à une bonne qualité des eaux et la conserver	Obtenir et maintenir un bon fonctionnement des systèmes d'assainissement collectifs, en particulier par temps de pluie
	Améliorer le fonctionnement des assainissements non-collectifs en zones sensibles
	Réduire les pollutions diffuses, en particulier sur les captages prioritaires
	Réduire le développement d'algues à l'aval des gorges
	Sécuriser les usages
Préserver et restaurer les milieux aquatiques	Restaurer et préserver le bon fonctionnement de la Cèze et de ses affluents
	Préserver la biodiversité et les zones humides
	Assurer la non-dégradation des milieux
Gérer durablement	Améliorer la connaissance de l'hydrologie et des prélèvements

les ressources en eau	Economiser partout
	Solidarité entre les usagers
	Adapter les objectifs
	Prioriser l'accompagnement
Renforcer la gestion concertée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant	Assurer une bonne mise en œuvre du contrat de rivière
	Sensibiliser le grand public et les acteurs de l'eau aux enjeux de l'eau du bassin
	Réévaluer l'opportunité d'élaborer un SAGE
	Renforcer la cohérence entre les politiques de gestion de l'eau et de l'urbanisme

## Article 4 : Etat des lieux et principaux enjeux identifiés sur le territoire

### 1. Assainissement

#### 1.1. Patrimoine et gestion des systèmes d'assainissement

Il y a 90 stations sur le bassin de la Cèze. La moitié des stations a une capacité inférieure à 500 EH et 8% une capacité supérieure à 5000EH (Bagnols-sur-Cèze-35000EH, Bessèges-12000EH, Saint-Génies-de-Comolas-9200EH, Connaux-7000EH, Saint-Ambroix-6500EH, Laudun-6400EH, Barjac-5000EH).

23% des stations ont moins de 10 ans et 18% plus de 30 ans (Tavel-1975, Portes-Affenadou-1975, Concoules-1977, Meyrannes-1983, Lussan-Audabiac-1985, Montclus Nord-1985, Saint-Florent-sur-Auzonnet-1986, Montclus Sud-1987, Connaux-1988, Aujac-1989, Issirac-1989, Lussan Vendras-1989 Vialas bourg-1990, Navacelles Cal-1990, Saint-Sauveur-de-Cruzières-1990, Servas-1991).

Sur le bassin de la Cèze, au 31 décembre 2018, six stations d'épuration sont non-conformes à la directive ERU : Bessèges, Connaux, Laudun-l'Ardoise, Saint Génies-de-Comolas, Allègre-les-Fumades et Molières-sur-Cèze. Au vu des données d'autosurveillance 2019, 6 stations sont en non-conformité locale : Bagnols-sur-Cèze, Bessèges, Saint-Ambroix, Laudun village, Tavel et Les Mages.

Le PAOT cible 5 stations d'épuration : Tavel, Laudun Village, Laudun l'Ardoise, Molières, Meyrannes.

La réhabilitation de la station de Laudun village est en cours et la nouvelle station de Saint-Génies-de-Comolas a été mise en service en 2020.

#### 1.2. Diagnostic de l'assainissement et des problématiques temps de pluie

Ces dernières années, la qualité de l'eau des cours d'eau du bassin de la Cèze s'est améliorée. Seule la qualité de l'eau de la Tave reste moyenne. Néanmoins des points de vigilance restent à maintenir.

Sur l'amont du bassin (Luech, Homol, Auzonnet), le faible impact des anciennes mines sur la qualité des cours d'eau est à suivre.

De gros efforts ont été réalisés par les collectivités du bassin versant pour améliorer leur système d'assainissement. Mais, sur certains secteurs (moyenne vallée de la Cèze, Auzonnet, Tave), il reste des investissements à mener pour diminuer l'impact de ces systèmes sur la qualité de l'eau. Dans

les gorges de la Cèze et en aval, la qualité microbiologique de l'eau est encore à consolider, surtout au vu de l'importance des usages touristiques de l'eau.

Certaines portions de cours d'eau peuvent être affectées par des déversements d'eau usées par temps de pluie. C'est par exemple le cas pour les communes possédant encore d'importantes portions de leur réseau de collecte des eaux usées en unitaire.

Les 14 stations dont la capacité est supérieure à 2000EH (voir précédemment plus Cornillon-2000EH, Méjannes-le-Clap-2000EH, Molières-sur-Cèze-2000EH, Allègre-les-Fumades-2500EH, Goudargues-3000EH, les Mages-3500EH, Tavel-3800EH) procèdent à un suivi des déversements au milieu en tête de station<sup>17</sup>.

Il est à noter que des déversements peuvent avoir lieu en amont, sur le réseau d'eaux usées. Les profils de baignade réalisés sur le bassin de la Cèze<sup>18</sup>, mettent en avant 33 déversoirs d'orage qui peuvent impacter les baignades en cas de déversement. Un tiers (11) se trouvent sur la commune de Bagnols-sur-Cèze. Les autres se répartissent sur les communes de Goudargues, Cornillon, campings de la Sablière et de la Génèse, Tharoux, Rivières, Saint-Ambroix, Molières-sur-Cèze, Bessèges, Peyremale et Génolhac.

Le PAOT cible 3 systèmes d'assainissement : Molières-sur-Cèze, Saint-Ambroix et Meyrannes pour des réhabilitations de réseaux d'assainissement et des mises en séparatif.

La police de l'eau a identifié deux systèmes d'assainissement qui présentent des dysfonctionnements par temps de pluie : Connaux, Saint-Ambroix.

### 1.3. Objectifs poursuivis et actions envisagées

Le programme d'actions 2022-2024 prévoit des actions :

- De réalisation de schémas directeurs d'assainissement,
- D'amélioration du fonctionnement des assainissements collectifs.

Ces actions figurent dans les fiches actions du sous volet QUA1.

Concernant les actions prévues au PAOT, cette seconde phase 2022-2023 du contrat de rivière permettra de répondre aux enjeux suivants :

- stations d'épuration : Tavel et Molières-sur-Cèze,
- réseaux par temps de pluie : Saint-Ambroix et Molières-sur-Cèze.

## 2. Eau potable

### 2.1 Patrimoine et gestion du réseau d'eau potable

Il existe 58 points de captage en eau superficielle<sup>19</sup> sur le bassin de la Cèze.

Secteur	Prélèvement annuel (Mm <sup>3</sup> /an)	Prélèvement instantané moyen (m <sup>3</sup> /s)	Source de données
Cèze Amont	0,7	0,02	PGRE 2016
Moyenne Cèze	2,7	0,07	PGRE 2016
Cèze aval	2,8	0,09	PGRE 2016
<b>TOTAL</b>	<b>6,2</b>	<b>0,18</b>	/

<sup>17</sup> Autosurveillance 2016, DDTM30

<sup>18</sup> Etablissement des profils de baignade – Bagnols-sur-Cèze, CEREG Ingénierie, 2010 ; Profils de baignades, Groupement de communes de la basse Cèze, 2013 ; Profils de baignades, Groupement de communes de la moyenne Cèze, 2011 ; Elaboration des profils de vulnérabilité - Aujac, Bessèges-Bordezac, Le Chambon, Chamborigaud et Sénéchas, SAUR, 2012 ; Profil de vulnérabilité des eaux de baignade- commune de Peyremale, EPUR, 2011

<sup>19</sup> Hors nappes profondes

Tableau 3 : Répartition des prélèvements nets pour l'alimentation en eau potable

Les **prélèvements** se font toute l'année avec une augmentation estivale moyenne de 40% en aval et de 80% en moyenne vallée selon l'attractivité touristique des communes. La plus forte augmentation se situe dans la zone touristique des gorges de la Cèze (200 à 300%). Pour la haute vallée, on estime que les prélèvements doublent.

Sur les cinq dernières années, il est difficile de dessiner une tendance sur l'évolution des prélèvements.

La répartition des prélèvements en eau superficielle n'est pas uniforme sur le bassin de la Cèze. 69% de points de prélèvements se situent en amont du bassin (dans le ZRE amont). Néanmoins ils ne représentent que 39% des volumes prélevés sur le bassin.

Le **rendement des réseaux** est très variable suivant les secteurs géographiques. Il peut passer de 30% en amont à 85 % en aval du bassin. Les rendements moyens augmentent de l'amont vers l'aval. En 2013, ils étaient un peu en-dessous des 70% sur la basse vallée et sur la Tave, à 60% sur la moyenne vallée, autour des 50% sur l'Auzonnet et sur la Cèze amont et enfin à 35% sur le Luech (données 2012).

## 2.2 Gestion quantitative

Des actions d'économies d'eau sont prévues en lien avec le PGRE (Cf. §3 gestion quantitative).

## 2.3 Ressources stratégiques

Sur le bassin de la Cèze sont recensées deux masses d'eau stratégiques, pour lesquelles il est nécessaire de délimiter les zones de sauvegarde : Calcaires urgoniens des garrigues du Gard et du Bas-Vivarais dans le bassin versant de la Cèze (FRDG162) et calcaires jurassiques de la bordure des Cévennes (FRDG118). Le Syndicat Mixte ABCèze a engagé l'étude de délimitation des zones de sauvegarde sur la masse d'eau FRDG162.

## 2.4 Captages prioritaires

La présence de pesticides dans les eaux est avérée sur l'aval du bassin versant par des mesures sur les cours d'eau (la Cèze à Chusclan et la Tave à Laudun) et sur six captages prioritaires (Cornillon, Saint-Gervais, Saint-Marcel-de-Careiret, Sabran et Saint-Pons-la-Calm). Des stratégies ont été définies et des programmes d'actions mis en œuvre, que ce soit sur trois captages prioritaires ou au travers la mise en place de MAEc pour les viticulteurs. Ils doivent être poursuivis et complétés sur les deux captages classés par le nouveau SDAGE.

Identification du captage	Délimitation de l'aire d'alimentation de captage	Elaboration du programme d'action	Mise en œuvre du programme d'actions
Forages Laffont à Cornillon	Réalisée – arrêté préfectoral du 16 février 2016	Réalisé	Animation depuis 2014
Sources des Célettes à Saint-Gervais	Réalisée – arrêté préfectoral du 16 février 2016	Réalisé	Animation depuis 2014
Forage de Rieutort à Saint-Marcel-de-Careiret	Réalisée – en attente de l'arrêté préfectoral	En cours de validation	
Sources et forages Moulin d'Auzigues à Sabran			
Forage de Combe Gazell à Saint-Pons-la-Calm			

➤ Objectifs poursuivis et actions envisagées

Sur la période 2022-2023, il est prévu de poursuivre les démarches engagées et d'engager la démarche sur les captages de Sabran et Saint-Pons-la-Calm. Ces actions figurent dans la fiche action QUA3.3.

### 3. Gestion quantitative

La gestion quantitative de la ressource en période d'étiage est une problématique centrale sur le bassin versant de la Cèze. En période estivale, la tension est forte entre les faibles débits et les prélèvements qui augmentent, surtout sur l'amont du bassin et sur la Tave.

Le bassin versant est classé comme déficitaire dans le SDAGE et la partie amont du bassin et le sous-bassin de la Tave sont classés en zone de répartition des eaux (ZRE). Le Syndicat Mixte ABCèze a porté la concertation pour réaliser un plan de gestion de la ressource en eau (PGRE), qui a été validé en juillet 2018.

Au vu des objectifs de réduction sur certains sous-bassins, des efforts très importants sur les prélèvements seront nécessaires.

Néanmoins les données disponibles, que ce soit sur les débits ou les prélèvements, présentent de fortes limites, en termes d'exhaustivité et de fiabilité.

#### 3.1 Diagnostic de la ressource en eau et problématique

##### - L'hydrologie

Les précipitations sont décroissantes d'amont en aval du bassin : de 1720mm/an (Luech, amont du bassin) à 811 mm/an (Tave, aval du bassin)<sup>20</sup>. Elles sont importantes mais concentrées sur certains épisodes (printemps et surtout automne). De plus, les reliefs marqués et la nature des sols impliquent des écoulements rapides. Les débits des cours d'eau du bassin sont faibles durant l'été. Les mois au débit les plus faibles sont ceux de juillet et d'août.

La Cèze connaît des pertes importantes de l'ordre de 500L/s avant ses gorges (secteur Rochegude/Tharoux). Des résurgences se font dans les gorges et à l'aval, surtout sur les secteurs de Montclus et Goudargues.

A la confluence de la Cèze et de l'Homol, a été construit le barrage de Sénéchas. Si sa fonction première est l'écrêtement des crues, depuis 1985, il poursuit également un objectif de soutien d'étiage. Il permet d'améliorer les débits de la Cèze en aval de cet ouvrage, en particulier sur la moyenne vallée de la Cèze.

Les prélèvements sur le bassin de la Cèze sont destinés à quatre usages : l'irrigation agricole, l'alimentation en eau potable (AEP), l'industrie et l'usage domestique (irrigation des jardins, ...).

##### - Les prélèvements

Les prélèvements annuels agricoles et à destination de l'alimentation en eau potable sont équivalents (48% chacun), l'industrie<sup>21</sup> représentant les 4% restant. En ce qui concerne l'irrigation des particuliers, il n'existe aucune donnée disponible.

Usages	Alimentation en eau potable	Agriculture	Industrie	TOTAL

<sup>20</sup> Pluviométrie de 1974 à 2008, Etude de détermination des volumes prélevables maximums-EVP, ph 2, 2011

<sup>21</sup> La partie du prélèvement industriel alimentant la commune de Salindres a été affecté à l'usage AEP.

<b>Prélèvements annuel nets</b>	6,2 Mm <sup>3</sup> /an	6,1 Mm <sup>3</sup> /an	0,5 Mm <sup>3</sup> /an	<b>12,8 Mm<sup>3</sup>/an</b>
---------------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------------

Tableau 4 : Synthèse des prélèvements par usage, source : données EVP et PGRE

Néanmoins les prélèvements agricoles ne s'effectuent que sur six mois. Donc, durant la période sensible d'étiage estival, les prélèvements agricoles sont plus importants que l'alimentation en eau potable.

Le pic des prélèvements agricoles se produit en même temps que la baisse des débits des cours d'eau. Dans une bien moindre mesure, les prélèvements pour l'eau potable augmentent également en été avec la fréquentation touristique et une augmentation de la consommation due aux températures.

Il n'y a qu'un prélèvement industriel sur le bassin versant (GIE de chimie de Salindres), il est stable sur l'année, avec une légère baisse durant l'été (congés estivaux).

- Le déséquilibre quantitatif

Entre 2012 et 2021 le bassin de la Cèze a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de limitation des usages sur sept années (2012, 2014, 2015, 2017, 2018, 2019, 2021). La situation de crise a été atteinte deux années (2017 et 2019).

Au vu de l'insuffisance de ressource en eau par rapport aux besoins, les préfets du Gard, de la Lozère et de l'Ardèche ont classé en zone de répartition des eaux (ZRE), la Cèze et ses affluents à l'amont de Tharoux, ainsi que sa nappe alluviale en 2010<sup>22</sup> et la Tave en 2015<sup>23</sup>. Ce classement permet d'assurer une gestion plus fine et renforcée des demandes de prélèvements.

Sur la partie amont, la chambre d'agriculture du Gard avait été désignée organisme unique de gestion collective de l'irrigation agricole (OUGC) en 2015. A sa demande, cette mission lui a été retirée en 2020.

Suite aux conclusions de l'étude de détermination des volumes prélevables maximums, le préfet du Gard a notifié les volumes prélevables maximums sur le bassin de la Cèze en 2015<sup>24</sup>. Le bassin amont doit faire l'objet de réductions des prélèvements qui peuvent être importantes. C'est en particulier le cas pour les sous-bassins du Luech (95% de réduction des prélèvements en août), de la Ganière (100% en août) et de l'Auzonnet (67% en août). La Cèze à l'aval du pont de Tharoux semble être en équilibre, seul le sous-bassin de la Tave présente des objectifs de réduction très importants (100% en août).

Le Comité de rivière du bassin de la Cèze a validé le plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) en 2018 pour résorber le déficit.

### **3.2 Objectifs poursuivis et actions envisagées**

Le programme d'actions 2022-2024 prévoit des actions :

- D'amélioration de la connaissance
- D'économies d'eau et de substitution
- De solidarité entre les usages (gestion de crise, tarifications...)
- D'adaptation des objectifs (connaissance DOE, gestion barrage de Sénéchas)
- D'accompagnement de la mise en œuvre du PGRE

Ces actions figurent dans les volets RES1, RES2, RES3, RES4, RES5.

<sup>22</sup> Arrêté inter-préfectoral 2010209-0002 du 28 juillet 2010 relatif au classement en zone de répartition des eaux du bassin versant amont de la Cèze

<sup>23</sup> Arrêté préfectoral 20151216 du 21 décembre 2015 portant classement en zone de répartition des eaux du sous-bassin de la Tave

<sup>24</sup> Notification des résultats de l'étude des volumes prélevables- courrier du 22 septembre 2015 du préfet du Gard



## 4. Milieux aquatiques et humides et trame turquoise

La Cèze et ses affluents (Tave, Claysse, ...) ont subi de grands désordres morphologiques (extractions, incision du lit, merlonnage, ...) au cours des 50 dernières années. Des premiers travaux de restauration morphologique ont été mis en œuvre sur la Cèze et la Claysse et un programme de travaux est en phase d'élaboration sur la Tave.

La grande diversité écologique et paysagère du bassin de la Cèze se traduit par plus de 60% du territoire couvert par des milieux naturels protégés ou identifiés dans les ZNIEFF. Il existe, par ailleurs huit sites Natura 2000, classés au titre de la directive Habitats, qui ont tous fait l'objet d'un document d'objectifs et seulement deux ne font pas l'objet d'une animation.

Le recensement des zones humides fait état de 263 zones, représentant 1% de la surface du bassin versant.

Le bassin de la Cèze est sujet à des crues importantes, en particulier lors des épisodes cévenols à l'automne. Ce sont près de 21 500 personnes, 407 entreprises et 38 campings qui sont exposés aux inondations sur le bassin. Le barrage de Sénéchas et six systèmes d'endiguement servent à la protection contre les inondations. A noter qu'une partie du territoire est particulièrement sensible au risque posé par les ruisseaux couverts (héritage du passé minier).

Deux plans d'actions de prévention des inondations (PAPI) ont permis de mettre en œuvre des actions de connaissance et conscience du risque, de réduction de la vulnérabilité et d'études de sécurisation des ouvrages. Un nouveau PAPI est en cours de préparation pour la période 2022-2027.

### 4.1 Diagnostic et problématiques

#### - La morphologie

La Cèze est une rivière à faible activité morphologique<sup>25</sup>.

**Son substratum**, quelques fois dur (en amont du bassin, au droit de seuils rocheux) et souvent relativement tendre comme sur la moyenne Cèze (marnes, argiles, grès), est presque toujours proche. La couverture de galets était de faible épaisseur mais suffisante pour protéger, avant les extractions de granulats, la majeure partie du substratum de l'abrasion.

**Son transit sédimentaire** modeste de l'ordre de 3000 m<sup>3</sup>/an à Saint-Ambroix, et 5000 à 10 000 m<sup>3</sup>/an à l'arrivée dans le Rhône. A contrario, le bassin a fait l'objet de fortes extractions (estimées à 1 500 000 m<sup>3</sup>, ce qui représente de l'ordre de 300 ans d'apports naturels). Ceci a conduit à un abaissement du lit de l'ordre de 1 m et au découverture du substratum fragile, facteur d'instabilité du profil en long du lit. Le processus d'incision du lit semble être maintenant bloqué sans pour autant que les incisions passées ne soient compensées par de nouveaux apports de charge solide<sup>26</sup>. Il n'est observé aucune inflexion de tendance qui pourrait signifier la reconstitution du matelas alluvial sur les secteurs déficitaires.

**Sa mobilité latérale** est peu marquée hormis sur la moyenne vallée et le secteur de la confluence avec l'Auzonnet qui est le seul tronçon où une mobilité latérale historique est observée.

**L'artificialisation** touche de nombreuses parties de cours d'eau. De lourds travaux de curage et recalibrage ont été réalisés sur des affluents de la Cèze : le Rebézou à l'amont de Saint-Jean-de-

---

<sup>25</sup> Etude hydromorphologique du transport et de la gestion des sédiments à l'échelle de l'ensemble du bassin de la Cèze, SOGREAH, 2009

Etude de définition des espaces de mobilité, Dynamique hydro, 2012

<sup>26</sup> Bilan morfo-sédimentaire de la Cèze, Véodis-3D, 2016

Maruéjols, la section de l'Aiguillon à l'amont de Vallérgues, la section aval de l'Alauzène, les cours d'eau de la plaine de Barjac, la Claysse et la Tave.

Les berges de la Cèze sont par ailleurs ponctuellement protégées par des enrochements ou par des murs de soutènement assez fréquents tout le long de son cours. Les aménagements les plus lourds se situent de l'aval de Bagnols à la confluence. Les rives du lit mineur de la Cèze sont aussi endiguées dans les traversées urbaines de Bessèges, de Molières-sur-Cèze et de Saint-Ambroix.

- Les seuils

La Cèze est classée en liste 2 jusqu'à la confluence de l'Aiguillon. Les ouvrages à enjeux concernés sont les seuils de Codolet, Chusclan, Sautadet et Cazernau.

Le seuil a été repris par la compagnie nationale du Rhône (CNR) en 2019 (hors contrat de rivière Cèze).

Le seuil de Chusclan, qui reste le principal obstacle infranchissable du cours aval avant la confluence du Rhône, a été ciblé comme préjudiciable pour la migration des aloses dès le premier plan migrateur et devait à ce titre faire l'objet de travaux dès 1998.

Compte tenu de l'enjeu sécurité publique, l'étude du devenir du seuil de Sautadet<sup>27</sup> a mis en avant l'impossibilité de mettre en conformité l'ouvrage au titre de la continuité écologique.

Enfin sur Cazernau, aucun scénario n'a été retenu. L'étude a montré que le seuil de Cazernau ne bloque pas les sédiments de manière significative et qu'il n'est pas très impactant sur la montaison des anguilles. De fait, un aménagement spécifique pour l'anguille n'est pas utile sur ce seuil. Si les partenaires techniques et financiers se sont positionnés pour l'arasement, la mairie de Cornillon s'est prononcée sur le fait de ne pas engager de travaux.

- Les zones humides

Sur le bassin de la Cèze, 263 zones humides, réparties en sept catégories, ont été identifiées. L'ensemble représente une surface de 1529 Ha. Hors ripisylves, ce sont 175 zones humides qui ont été identifiées.

Parmi celles-ci, 32 zones, pour une surface de 150Ha, ont été classées comme étant prioritaires, d'après leur état de fonctionnement et les menaces potentielles. Et dix ont été sélectionnées pour la réalisation d'un plan de gestion et de travaux de restauration.

Nom	Type	Surface (Ha)	Préconisation
Roselière et zones humides de la Bastide d'Engras	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	5,9	Gestion
Valat de Lérou, des garrigues au ruisseau de la Lauze compris	Bordures de cours d'eau et plaine alluviale	10,7	Gestion
Marais des Agusas	Marais et landes humides de plaines	31	Gestion
Prairies de la Vabre et de mas Guillaume	Marais aménagés dans un but agricole	6,4	Gestion
Prairies du ruisseau du Doulovy rive gauche et rive droite, prairie du Merdanson rive gauche et rive droite	Marais aménagés dans un but agricole	7,6	Gestion
Etang, roselière et saulaie du Mazet	Bordures de plans d'eau	3,3	Gestion
Prairie humide du Grand Pré à Pognadoresse	Marais et landes humides de plaines	11,9	Gestion
Ripisylve de l'Auzigue	Bordures de cours d'eau et plaine alluviale	3,2	Gestion

<sup>27</sup> Etude de définition de la restauration de la continuité écologique aux cascades du Sautadet et au seuil de Cazernau, BRL ingénierie, 2015

Roselières des Imbres	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	12,9	Gestion
Plaine de Lussan amont et aval	Bordures de cours d'eau et plaine alluviale	22,2	Restauration

Tableau 5 : Zones humides identifiées pour la mise en œuvre d'un plan de gestion sur le bassin versant de la Cèze

#### **4.2 Objectifs poursuivis et actions envisagées**

Le plan d'action de la phase 2 du contrat prévoit des actions :

- Sur l'hydromorphologie (espaces de mobilité, restauration morphologique)
- Sur la biodiversité et les zones humides
- Sur la non dégradation des milieux

Ce sont les fiches actions des volets MIL1, MIL2 et MIL3.

Ce contrat permettra notamment de poursuivre les projets de restauration hydromorphologiques sur le Nizon et le Malaven.

### **5. Gouvernance**

Les enjeux de l'eau sur le bassin de la Cèze nécessitent l'implication de l'ensemble des acteurs. Le comité de rivière, créé en 2009, a été le premier lieu d'une gouvernance partagée. Sa dynamique s'est essouffée à la fin du premier contrat. L'élaboration du nouveau contrat, du plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) et du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) ont permis de relancer les échanges au sein du comité de rivière. De plus la construction du PGRE s'est beaucoup appuyée sur la concertation locale des différents acteurs. Néanmoins la prise en compte de ces enjeux par les habitants et dans les politiques d'aménagement est encore faible. En deuxième phase, il est prévu de décider de l'opportunité d'engager une démarche SAGE sur le territoire.

## **Article 5 : Programme d'actions du contrat**

Le programme de travaux, objet du présent contrat, comprend la réalisation, suivant le calendrier précisé, des opérations listées dans les tableaux en annexe 1.

Pour les travaux relevant de l'assainissement et de l'eau potable, les conditions de sélectivité du programme s'appliquent (prix de l'eau minimum, indice de connaissance, remplissage de l'observatoire des services).

Les montants indiqués sont sous réserve des coûts plafonds prévus par les modalités en vigueur du programme à la date de chaque décision d'aide. La dérogation aux coûts plafond est exceptionnelle et soumise au cas par cas à la Commission des Aides de l'agence de l'eau.

## **Article 6 : Engagements des partenaires**

### **1. Engagement de la structure porteuse, le Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin versant de la Cèze et des petits affluents du Rhône**

La structure porteuse du présent Contrat est le Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin versant de la Cèze et des petits affluents du Rhône.

En tant que maître d'ouvrage, le Syndicat Mixte ABCèze s'engage à assurer la mise en œuvre des actions qui lui incombent, dans la limite de ses disponibilités financières. En particulier, celle-ci

dépendra de l'obtention des subventions telles que décrites dans le programme d'actions du Contrat de Rivière.

Le respect des engagements du Syndicat Mixte ABCèze dépend également des délais d'obtention des subventions et de l'obtention des autorisations administratives.

Outre son engagement en tant que maître d'ouvrage, le Syndicat Mixte ABCèze s'engage à assurer :

- la mise en œuvre administrative et technique du Contrat et en particulier :
  - le secrétariat technique et administratif du Comité de Rivière,
  - l'élaboration et le suivi des tableaux de bords des opérations du Contrat,
  - la présentation annuelle de l'état d'avancement des opérations de l'ensemble des volets du contrat,
- l'animation de la concertation entre les partenaires afin d'atteindre les objectifs du Contrat,
- l'appui aux maîtres d'ouvrage pour engager leurs opérations (montages financiers, plans de financement, etc.) dans les délais fixés.

## **2. Engagement des maîtres d'ouvrage**

Les maîtres d'ouvrage signataires ou pressentis qui s'engagent à souscrire aux objectifs du contrat sur les différentes opérations inscrites bénéficieront des aides financières liées au présent contrat.

Ils s'engagent par ailleurs à :

- réaliser les opérations dans les conditions prévues au contrat pendant sa durée et en respectant le calendrier prévisionnel, dans la mesure de leurs disponibilités financières,
- transmettre à la structure porteuse toute information relative aux opérations prévues au Contrat et aux opérations non-prévues mais affectant néanmoins les objectifs ou le déroulement du Contrat,
- participer aux instances de suivi et de mise en œuvre du Contrat.

Le(s) titulaire(s) des aides attribuées dans le cadre de ce contrat s'engage(nt) à faire connaître sous une forme appropriée que l'opération est aidée avec la participation financière de l'agence de l'eau :

- pour toutes les actions d'information et de communication du maître d'ouvrage : par apposition du logo et référence à l'aide de l'Agence,
- pour les travaux d'un montant d'aide supérieur ou égal à 150 000 € et inférieur à 600 000 € : mise en place d'un panneau d'affichage temporaire comportant l'apposition du logo et référence à l'aide de l'Agence,
- pour les études : faire figurer en première page du rapport l'apposition du logo et la référence à l'aide de l'Agence,
- pour les travaux d'un montant d'aide supérieur ou égal à 600 000 € : obligation d'organiser une inauguration avec la presse (le carton d'invitation devra avoir été validé par l'Agence de l'eau), et d'apposer sur les ouvrages un panneau permanent comportant le logo et la référence à l'aide de l'Agence.

## **3. Engagement de l'Agence de l'eau**

L'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites à l'avenant phase 2 du contrat de rivière Cèze, sur une période couvrant les années 2022

à 2024 selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve des disponibilités financières.

Les montants et les taux d'aide de l'agence sont calculés sur la base des modalités d'intervention du programme d'intervention en vigueur lors de l'élaboration du contrat, au vu des éléments techniques disponibles.

L'engagement financier de l'agence de l'eau sur la période 2022 à 2024 ne pourra excéder un montant total d'aide de 10 311 075 euros.

Les dossiers de demandes d'aides de l'année 2024 devront parvenir à l'agence au plus tard en juin 2024. Leur éligibilité est conditionnée à un démarrage effectif de l'opération aidée avant la fin de l'année 2024.

Les aides à l'assainissement et à l'alimentation en eau potable sont conditionnées à l'identification des travaux dans un schéma directeur préalable et sont soumises aux règles de sélectivité du programme d'intervention en vigueur, à savoir :

- Seuil économique : prix de l'eau et/ou assainissement de 1 € HT/m<sup>3</sup> minimum pour une consommation moyenne annuelle de 120 m<sup>3</sup>,
- Renseignement de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement : bancarisation des données de la collectivité maître d'ouvrage dans SISPEA,
- Indices de connaissance du patrimoine : l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (ICGP) doit être minimum de :
  - Service eau potable : 60 points,
  - Service assainissement : 30 points pour 2022 et 60 points pour 2023-2024.

Le taux d'aide de 50% affecté au financement des missions d'animation territoriale sur les milieux aquatiques est réservé aux missions d'animation et de suivi de démarches et projets liés à la restauration des milieux (restauration physique, transport solide, espace latéral, zones humides, biodiversité, etc.). Le cas échéant, la part des missions relevant de la mise en œuvre des plans de gestion de la ripisylve et des espèces exotiques envahissantes fera l'objet d'une aide séparée au taux de 30%.

Les aides à l'entretien de la ripisylve sont conditionnées à l'engagement d'opérations prioritaires listées ci-dessous :

1) Année 2022 :

- Diagnostic morfo-sédimentaire sur la Haute Vallée de la Cèze à l'amont du barrage de Sénéchas et sur le Luech,

Ou

- Etudes préalables à la renaturation du Nizon dans la traversée de Saint-Laurent-des-Arbres.

2) Année 2023 :

- Acquisitions foncières ET travaux de restauration morphologique du Nizon.

3) Année 2024 :

- Suivi topographique et bilan sédimentaire bassin de la Cèze ET élaboration de 2 plans de gestion de zones humides sur le bassin de la Tave,

Ou

- Travaux de restauration morphologique de l'Aiguillon ou de la Claysse.

Par ailleurs, les actions de gestion des espèces exotiques envahissantes sont subordonnées à un plan de gestion des EEE selon les attendus de la stratégie de bassin.

Dans le cadre du présent contrat, l'Agence de l'eau s'engage spécifiquement sur les points suivants :

➤ **Garantie de financement et de taux d'aides**

Compte tenu des objectifs d'atteinte du bon état des eaux fixés dans le cadre du SDAGE Rhône méditerranée, l'avenant phase 2 du contrat de rivière Cèze 2022-2024 identifie des actions prioritaires. Pour ces actions identifiées et listées ci-dessous, l'agence de l'eau garantit le financement aux taux prévus à l'article 6, dans la limite des montants d'aide prévus au contrat et sous réserve du respect de l'échéancier prévu au contrat.

Garantie de taux								
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence (aide classique + bonus)	Montant aide totale de l'Agence (aide classique + bonus)
CA GARD RHODANIEN	CAGR - Schéma directeur assainissement communautaire (stratégie intercommunale)	Pressions 2022-2027	-	2022	400 000 €	400 000 €	50%	200 000 €
CA ALES AGGLOMERATION	AUJAC - Schéma directeur assainissement	-	-	2024	50 000 €	50 000 €	50%	25 000 €
CA ALES AGGLOMERATION	BONNEVAUX - Schéma directeur assainissement	-	-	2024	60 000 €	60 000 €	50%	30 000 €
CA ALES AGGLOMERATION	BROUZET-LES-ALES - Schéma directeur assainissement	Pressions 2022-2027	-	2024	50 000 €	50 000 €	50%	25 000 €
CA ALES AGGLOMERATION	CHAMBORIGAUD - Schéma directeur assainissement	-	-	2023	80 000 €	80 000 €	50%	40 000 €
CA ALES AGGLOMERATION	GENOLHAC - Schéma directeur assainissement	-	-	2022	100 000 €	100 000 €	50%	50 000 €
CA ALES AGGLOMERATION	LE CHAMBON - Schéma directeur assainissement	-	-	2022	50 000 €	50 000 €	50%	25 000 €
CA ALES AGGLOMERATION	LE MARTINET - Schéma directeur assainissement	Pressions 2022-2027	-	2023	100 000 €	100 000 €	50%	50 000 €
CA ALES AGGLOMERATION	SAINT-FLORENT-SUR-AUZONNET - Schéma directeur assainissement	Pressions 2022-2027	-	2024	100 000 €	100 000 €	50%	50 000 €
CA ALES AGGLOMERATION	LES MAGES/SAINT-JEAN-DE-VALERISCLE - Schéma directeur assainissement	Pressions 2022-2027	-	2023	180 000 €	180 000 €	50%	90 000 €
CA ALES AGGLOMERATION	SAINT-JULIEN DE CASSAGNAS - Schéma directeur assainissement	Pressions 2022-2027	-	2024	50 000 €	50 000 €	50%	25 000 €
CA ALES AGGLOMERATION	SERVAS - Schéma directeur assainissement	Pressions 2022-2027	-	2024	50 000 €	50 000 €	50%	25 000 €
CA ALES AGGLOMERATION	SEYNES - Schéma directeur assainissement	Pressions 2022-2027	-	2024	50 000 €	50 000 €	50%	25 000 €
CA ALES AGGLOMERATION	LES PLANS - Schéma directeur assainissement	Pressions 2022-2027	-	2022	60 000 €	60 000 €	50%	30 000 €

SIVOM REGION DE BESSEGES	Schéma directeur assainissement	Pressions 2022-2027	-	2022	250 000 €	250 000 €	50%	125 000 €
NAVACELLES	NAVACELLES - Schéma directeur assainissement	Pressions 2022-2027	-	2022	75 000 €	75 000 €	50%	37 500 €
MEYRANNES	MEYRANNES - Schéma directeur assainissement	-	-	2024	50 000 €	50 000 €	50%	25 000 €
SAINT-AMBROIX	SAINT-AMBROIX - Schéma directeur assainissement	-	-	2022	200 000 €	200 000 €	50%	100 000 €
SAINT-BRES	SAINT-BRES - Schéma directeur assainissement	-	-	2022	75 000 €	75 000 €	50%	37 500 €
MEJANNES-LE-CLAP	MEJANNES-LE-CLAP - Schéma directeur assainissement	-	-	2022	80 000 €	80 000 €	50%	40 000 €
POTELIERES	POTELIERES - Schéma directeur assainissement	-	-	2022	75 000 €	75 000 €	50%	37 500 €
SAINT-PRIVAS-DE-CHAMPCLAS	SAINT-PRIVAT-DE-CHAMPCLAS - Schéma directeur assainissement	-	-	2022	50 000 €	50 000 €	50%	25 000 €
SISPEC	MALBOSC et BRAHIC - Schéma directeur assainissement	-	-	2022	50 000 €	50 000 €	50%	25 000 €
CA ALES AGGLOMERATION	LES MAGES - Mise en conformité station d'épuration	Oui	-	2023	350 000 €	350 000 €	50%	175 000 €
CA ALES AGGLOMERATION	SAINT-JEAN-DE-VALERISCLE - Travaux réglementaires de réhabilitation réseau assainissement	Oui	-	2023	600 000 €	600 000 €	50%	300 000 €
ORSAN	ORSAN - Désimperméabilisation et végétalisation de cours d'école	-	Oui	2022	150 000 €	150 000 €	70%	105 000 €
SAINT-AMBROIX	SAINT-AMBROIX - Désimperméabilisation et végétalisation de cours d'école	-	Oui	2024	150 000 €	150 000 €	70%	105 000 €
BARJAC	BARJAC - Désimperméabilisation et végétalisation de cours d'école	-	Oui	2024	150 000 €	150 000 €	70%	105 000 €
BAGNOLS-SUR-CEZE	BAGNOLS-SUR-CEZE - Désimperméabilisation et végétalisation de cours d'école	-	Oui	2022	150 000 €	150 000 €	70%	105 000 €
MOLIERES-SUR-CEZE	MOLIERES/MEYRANNES - Raccordement sur Saint-Ambroix - Phase 1 - Raccordement de Molières à Meyrannes	-	-	2022	500 000 €	500 000 €	50%	250 000 €
CA GARD RHODANIEN	CAVILLARGUES - Réhabilitation réseau EU (suppression des eaux parasites)	Oui	-	2022	316 000 €	316 000 €	50%	158 000 €
CA GARD RHODANIEN	CONNAUX - Réhabilitation réseau EU (suppression des eaux parasites)	Oui	-	2024	300 000 €	300 000 €	50%	150 000 €



CA GARD RHODANIEN	TAVEL - Réhabilitation réseau EU (suppression des eaux parasites)	Oui	-	2022	563 000 €	563 000 €	50%	281 500 €
CA GARD RHODANIEN	TAVEL - Réseau transport vers nouvelle station d'épuration	Oui	-	2024	300 000 €	300 000 €	50%	150 000 €
CA GARD RHODANIEN	TAVEL - Nouvelle station d'épuration	Oui	-	2024	2 200 000 €	2 200 000 €	50%	1 100 000 €
CA GARD RHODANIEN	SABRAN/ST-PONS-LA-CALM - Etude délimitation AAC et définition des plans d'actions des captages prioritaires SDAGE 3	Oui	-	2023	50 000 €	50 000 €	70%	35 000 €
CA GARD RHODANIEN	Bilan-évaluation et révision du programme d'actions des captages prioritaires de Saint-Gervais et Cornillon	Oui	-	2023	50 000 €	50 000 €	70%	35 000 €
CA GARD RHODANIEN	Animation démarche captages prioritaires du Gard Rhodanien - Année 2022	Pressions 2022-2027	-	2022	60 000 €	60 000 €	70%	42 000 €
CA GARD RHODANIEN	Animation démarche captages prioritaires du Gard Rhodanien - Année 2023	Pressions 2022-2027	-	2023	60 000 €	60 000 €	70%	42 000 €
CA GARD RHODANIEN	Animation démarche captages prioritaires du Gard Rhodanien - Année 2024	Pressions 2022-2027	-	2024	60 000 €	60 000 €	70%	42 000 €
SM ABCEZE	Définition des sources de pollution par temps de pluie suite à l'étude qualité Moyenne Cèze (développement algal) - Analyses complémentaires pour cibler secteurs prioritaires d'apports de nutriments	Pressions 2022-2027	-	2022	10 000 €	10 000 €	50%	5 000 €
CA ALES AGGLOMERATION	LES MAGES/SAINT-JEAN-DE-VALERISCLE - Mise à jour du schéma directeur AEP (y compris sectorisation, plans et carnet vannage)	Pressions 2022-2027	-	2024	250 000 €	250 000 €	50%	125 000 €
BESSEGES	BESSEGES - Schéma directeur AEP	Pressions 2022-2027	-	2023	150 000 €	150 000 €	50%	75 000 €
SIAEP COURRY-GAGNIERES	COURRY-GAGNIERES - Schéma directeur AEP	-	-	2023	100 000 €	100 000 €	50%	50 000 €
SAINT-PAUL-LE-JEUNE	SAINT-PAUL-LE-JEUNE - Mise à jour du schéma directeur AEP	-	-	2022	30 000 €	30 000 €	50%	15 000 €
MEYRANNES	MEYRANNES - Schéma directeur AEP	Pressions 2022-2027	-	2024	60 000 €	60 000 €	50%	30 000 €
SAINT-BRES	SAINT-BRES - Schéma directeur AEP	-	-	2022	100 000 €	100 000 €	50%	50 000 €

SAINT-AMBROIX	SAINT-AMBROIX - Schéma directeur AEP	Pressions 2022-2027	-	2022	155 000 €	155 000 €	50%	77 500 €
MEJANNES-LE-CLAP	MEJANNES-LE-CLAP - Schéma directeur AEP	-	-	2022	80 000 €	80 000 €	50%	40 000 €
CA GARD RHODANIEN	CAGR - Schéma directeur AEP communautaire (stratégie intercommunale)	Pressions 2022-2027	-	2022	400 000 €	400 000 €	50%	200 000 €
POUGNADORESSE	POUGNADORESSE - Schéma directeur AEP	-	-	2023	60 000 €	60 000 €	50%	30 000 €
SIAEP DE LUSSAN	SIAEP LUSSAN - Réalisation d'un nouveau SDAEP	-	-	2023	100 000 €	100 000 €	50%	50 000 €
CA ALES AGGLOMERATION	SALINDRES - Schéma directeur AEP (y compris étude d'interconnexion, sectorisation, plans, carnets de vannage, diagnostic et modélisation)	Pressions 2022-2027	-	2024	200 000 €	200 000 €	50%	100 000 €
CA ALES AGGLOMERATION	SAINT-FLORENT-SUR-AUZONNET - Schéma directeur AEP (y compris sectorisation, plans, carnets de vannage, diagnostic et modélisation)	Pressions 2022-2027	-	2023	200 000 €	200 000 €	50%	100 000 €
CA ALES AGGLOMERATION	EX-SYNDICAT DU LUECH - Schéma directeur AEP (y compris sectorisation, plans, carnets de vannage, diagnostic et modélisation)	Pressions 2022-2027	-	2023	800 000 €	800 000 €	50%	400 000 €
CA ALES AGGLOMERATION	SAINT-FLORENT-SUR-AUZONNET - Réhabilitation du réseau AEP (pendant le SDAEP)	Oui	Oui	2024	200 000 €	200 000 €	50%	100 000 €
MOLIERES-SUR-CEZE	MOLIERES-SUR-CEZE - Réhabilitation réseau AEP	Oui	Oui	2024	200 000 €	200 000 €	50%	100 000 €
SAINT-AMBROIX	SAINT-AMBROIX - Réhabilitation réseau AEP de Jumas	Oui	Oui	2024	100 000 €	100 000 €	50%	50 000 €
CA GARD RHODANIEN	CAVILLARGUES - Réhabilitation réseau AEP (actions P1 5a et 5b du SDAEP)	Pressions 2022-2027	Oui	2022	380 000 €	380 000 €	50%	190 000 €
CA GARD RHODANIEN	GARD-RHODANIEN - Réhabilitation réseaux AEP suite au SDAEP	Oui	Oui	2024	600 000 €	600 000 €	50%	300 000 €
MEYRANNES MOLIERES-SUR-CEZE SAINT-AMBROIX	Substitution des captages AEP de la moyenne vallée de la Cèze - Etudes réglementaires et de récupération des coûts	Oui	Oui	2023	100 000 €	100 000 €	50%	50 000 €
COMMUNES	Optimisation utilisation AEP consommation bâtiments et lieux publics : travaux suite au diagnostic	Oui	Oui	2023	50 000 €	50 000 €	50%	25 000 €
SM ABCEZE	Suivi quantitatif des sous-bassins amont - Année 2022	Pressions 2022-2027	-	2022	15 000 €	15 000 €	70%	10 500 €

SM ABCEZE	Suivi quantitatif des sous-bassins amont - Année 2023	Pressions 2022-2027	-	2023	15 000 €	15 000 €	70%	10 500 €
SM ABCEZE	Suivi quantitatif des sous-bassins amont - Année 2024	Pressions 2022-2027	-	2024	15 000 €	15 000 € <sup>15</sup>	70%	10 500 €
SM ABCEZE	Opération « économies d'eau » grand public	Oui	Oui	2024	100 000 €	100 000 €	70%	70 000 €
SM ABCEZE	Sensibilisation des particuliers aux économies d'eau	Pressions 2022-2027	-	2024	10 000 €	10 000 €	70%	7 000 €
SM ABCEZE	Mise à jour PGRE : concertation avec les usagers	Pressions 2022-2027	-	2022	60 000 €	60 000 €	50%	30 000 €
SM ABCEZE	PTGE - Bilan final et évolution du PGRE	Pressions 2022-2027	-	2024	50 000 €	50 000 €	50%	25 000 €
SM ABCEZE	Travaux et maîtrise d'œuvre restauration du Nizon amont	Oui	Oui	2022	929 000 €	929 000 €	50%	464 500 €
SM ABCEZE	SAINT-LAURENT-DES ARBRES - Etudes préalables à la renaturation du Nizon	Pressions 2022-2027	Oui	2022	100 000 €	100 000 €	50%	50 000 €
SM ABCEZE	SAINT-GENIES-DE-COMOLAS - Etudes préalables à la renaturation du Galet amont	Pressions 2022-2027	Oui	2023	70 000 €	70 000 €	50%	35 000 €
SM ABCEZE	Suivi post-travaux de restauration du Nizon	Pressions 2022-2027	Oui	2024	10 000 €	10 000 €	50%	5 000 €
SM ABCEZE	TAVEL - Travaux de renaturation du Malaven Aval	Oui	Oui	2024	770 000 €	770 000 €	50%	385 000 €
SM ABCEZE	Etudes préalables à la renaturation de l'Arnavé	Pressions 2022-2027	Oui	2024	20 000 €	20 000 €	50%	10 000 €
SM ABCEZE	Travaux sur les bancs de graviers - Prestataires - Campagne 2022	Oui	Oui	2022	72 000 €	72 000 €	50%	36 000 €
SM ABCEZE	Travaux sur les bancs de graviers - Prestataires - Campagne 2024	Oui	Oui	2024	120 000 €	120 000 €	50%	60 000 €
SM ABCEZE	Travaux d'entretien de la ripisylve - Equipe verte - Année 2022	-	-	2022	250 000 €	250 000 €	30%	75 000 €
SM ABCEZE	Travaux d'entretien de la ripisylve - Equipe verte - Année 2023	-	-	2023	250 000 €	250 000 €	30%	75 000 €
SM ABCEZE	Travaux d'entretien de la ripisylve - Equipe verte - Année 2024	-	-	2024	250 000 €	250 000 €	30%	75 000 €
SM ABCEZE	Travaux d'entretien de la ripisylve - Prestataires - Année 2022	-	-	2022	66 000 €	66 000 €	30%	19 800 €

SM ABCEZE	Travaux d'entretien de la ripisylve - Prestataires - Année 2023	-	-	2023	66 000 €	66 000 €	30%	19 800 €
SM ABCEZE	Travaux d'entretien de la ripisylve - Prestataires - Année 2024	-	-	2024	66 000 €	66 000 €	30%	19 800 €
SM ABCEZE	Suivi topographique et bilan sédimentaire	Pressions 2022-2027	Oui	2024	48 000 €	48 000 €	50%	24 000 €
SM ABCEZE	Diagnostic morpho-sédimentaire sur la Cèze à l'amont du barrage de Senechas et sur le Luech	Pressions 2022-2027	Oui	2022	48 000 €	48 000 €	50%	24 000 €
SM ABCEZE	Elimination de la Canne de Provence sur le Nizon - Année 2022	-	-	2022	12 000 €	12 000 €	30%	3 600 €
SM ABCEZE	Elimination de la Canne de Provence sur le Nizon - Année 2023	-	-	2023	12 000 €	12 000 €	30%	3 600 €
SM ABCEZE	Elimination de la Canne de Provence sur le Nizon - Année 2024	-	-	2024	12 000 €	12 000 €	30%	3 600 €
SM ABCEZE	Lutte contre la renouée du Japon (début d'implantation) - Année 2022	-	-	2022	24 000 €	24 000 €	30%	7 200 €
SM ABCEZE	Lutte contre la renouée du Japon (début d'implantation) - Année 2023	-	-	2023	36 000 €	36 000 €	30%	10 800 €
SM ABCEZE	Lutte contre la renouée du Japon (début d'implantation) - Année 2024	-	-	2024	36 000 €	36 000 €	30%	10 800 €
SM ABCEZE	Etude globale d'acquisition de connaissance sur les milieux	Pressions 2022-2027	Oui	2023	50 000 €	50 000 €	50%	25 000 €
SM ABCEZE	Labellisation rivière en bon état	-	-	2022	2 000 €	2 000 €	50%	1 000 €
SM ABCEZE	Animation contrat de rivière - Année 2022	Pressions 2022-2027	-	2022	60 000 €	60 000 €	50%	30 000 €
SM ABCEZE	Animation contrat de rivière - Année 2023	Pressions 2022-2027	-	2023	60 000 €	60 000 €	50%	30 000 €
SM ABCEZE	Animation contrat de rivière - Année 2024	Pressions 2022-2027	-	2024	60 000 €	60 000 €	50%	30 000 €
SM ABCEZE	Animation transversale GEMAPI - Année 2022	-	-	2022	65 000 €	65 000 €	50%	32 500 €
SM ABCEZE	Animation transversale GEMAPI - Année 2023	-	-	2023	65 000 €	65 000 €	50%	32 500 €
SM ABCEZE	Animation transversale GEMAPI - Année 2024	-	-	2024	65 000 €	65 000 €	50%	32 500 €
SM ABCEZE	Animation restauration morphologique des milieux aquatiques - Année 2022	Pressions 2022-2027	-	2022	60 000 €	60 000 €	50%	30 000 €

SM ABCEZE	Animation restauration morphologique des milieux aquatiques - Année 2023	Pressions 2022-2027	-	2023	60 000 €	60 000 €	50%	30 000 €
SM ABCEZE	Animation restauration morphologique des milieux aquatiques - Année 2024	Pressions 2022-2027	-	2024	60 000 €	60 000 €	50%	30 000 €
SM ABCEZE	Animation PGRE et gestion quantitative - Année 2022	Pressions 2022-2027	-	2022	60 000 €	60 000 €	70%	42 000 €
SM ABCEZE	Animation PGRE et gestion quantitative - Année 2023	Pressions 2022-2027	-	2023	60 000 €	60 000 €	70%	42 000 €
SM ABCEZE	Animation PGRE et gestion quantitative - Année 2024	Pressions 2022-2027	-	2024	60 000 €	60 000 €	70%	42 000 €
SM ABCEZE	Technicien de rivière animation territoriale et mise en œuvre travaux sédimentaires et ripisylve - Année 2022	Pressions 2022-2027	-	2022	60 000 €	60 000 €	50%	30 000 €
SM ABCEZE	Technicien de rivière animation territoriale et mise en œuvre travaux sédimentaires et ripisylve - Année 2023	Pressions 2022-2027	-	2023	60 000 €	60 000 €	50%	30 000 €
SM ABCEZE	Technicien de rivière animation territoriale et mise en œuvre travaux sédimentaires et ripisylve - Année 2024	Pressions 2022-2027	-	2024	60 000 €	60 000 €	50%	30 000 €
SM ABCEZE	Technicien de rivière gestion espèces invasives et transport sédimentaire - Année 2022	Pressions 2022-2027	-	2022	60 000 €	60 000 €	50%	30 000 €
SM ABCEZE	Technicien de rivière gestion espèces invasives et transport sédimentaire - Année 2023	Pressions 2022-2027	-	2023	60 000 €	60 000 €	50%	30 000 €
SM ABCEZE	Technicien de rivière gestion espèces invasives et transport sédimentaire - Année 2024	Pressions 2022-2027	-	2024	60 000 €	60 000 €	50%	30 000 €
SM ABCEZE	Technicien de rivière restauration morphologique secteur affluents du Rhône (Nizon, Galet, Malaven, Arnave) - Année 2022	Pressions 2022-2027	-	2022	60 000 €	60 000 €	50%	30 000 €
SM ABCEZE	Technicien de rivière restauration morphologique secteur affluents du Rhône (Nizon, Galet, Malaven, Arnave) - Année 2023	Pressions 2022-2027	-	2023	60 000 €	60 000 €	50%	30 000 €
SM ABCEZE	Technicien de rivière restauration morphologique secteur affluents du Rhône (Nizon, Galet, Malaven, Arnave) - Année 2024	Pressions 2022-2027	-	2024	60 000 €	60 000 €	50%	30 000 €

SM ABCEZE	Elaboration d'un dispositif de suivi-évaluation des actions et des objectifs portés par le Syndicat dans le cadre du contrat de rivière	-	-	2022	30 000 €	30 000 €	50%	15 000 €
SM ABCEZE	Evaluation finale du contrat de rivière	-	-	2024	50 000 €	50 000 €	50%	25 000 €
CPIE DU GARD	Programme "Et au milieu coule la Cèze" - Grand public - Année 2022	-	-	2022	25 000 €	25 000 €	70%	17 500 €
CPIE DU GARD	Programme "Et au milieu coule la Cèze" - Grand public - Année 2023	-	-	2023	25 000 €	25 000 €	70%	17 500 €
CPIE DU GARD	Programme "Et au milieu coule la Cèze" - Grand public - Année 2024	-	-	2024	25 000 €	25 000 €	70%	17 500 €
CPIE DU GARD	Programme "Et au milieu coule la Cèze" - Scolaires - Année 2022	-	-	2022	25 000 €	25 000 €	70%	17 500 €
CPIE DU GARD / SM ABCEZE	Programme "Et au milieu coule la Cèze" - Scolaires - Année 2023	-	-	2023	50 000 €	50 000 €	70%	35 000 €
CPIE DU GARD / SM ABCEZE	Programme "Et au milieu coule la Cèze" - Scolaires - Année 2024	-	-	2024	50 000 €	50 000 €	70%	35 000 €
SM ABCEZE	Journée de sensibilisation des élus et techniciens aux enjeux du bassin	-	-	2023	2 000 €	2 000 €	70%	1 400 €
SM ABCEZE	Journal du bassin versant - Année 2022	-	-	2022	30 000 €	30 000 €	70%	21 000 €
SM ABCEZE	Journal du bassin versant - Année 2023	-	-	2023	30 000 €	30 000 €	70%	21 000 €
SM ABCEZE	Journal du bassin versant - Année 2024	-	-	2024	30 000 €	30 000 €	70%	21 000 €
SM ABCEZE	Réalisation de panneaux pédagogiques d'exposition	-	-	2022	40 000 €	40 000 €	70%	28 000 €
SM ABCEZE	Outils de communication	-	-	2024	10 000 €	10 000 €	70%	7 000 €
SM ABCEZE	Guide du bv à destination des estivants - traduction et mise à jour	-	-	2022	2 000 €	2 000 €	70%	1 400 €
SM ABCEZE	Guide du bv à destination des estivants - Réédition	-	-	2023	5 000 €	5 000 €	70%	3 500 €
SM ABCEZE	Elaboration du dossier préliminaire du SAGE	-	-	2023	50 000 €	50 000 €	50%	25 000 €
<b>TOTAL garantie de taux</b>								
					<b>17 957 000 €</b>	<b>17 957 000 €</b>		<b>9 075 300 €</b>

➤ **Majorations de taux**

Les actions susceptibles d'être majorées sont les suivantes :

Majoration de taux										
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence (aide classique + bonus)	Montant aide totale de l'Agence (aide classique + bonus)		
								Aide classique	Majoration <sup>(1)</sup>	Total
SM ABCEZE	Acquisitions foncières et travaux d'accompagnement des ajustements morphologiques à Saint-Victor-de-Malcap (site Rabège) ou autre zone prioritaire identifiée dans l'étude morpho-sédimentaire du bassin de la Cèze	Oui	Oui	2023	40 000 €	40 000 €	70%	20 000 €	8 000 €	28 000 €
SM ABCEZE	Acquisitions foncières préalables aux travaux de restauration morphologique (suite à amélioration de connaissance) - Site à définir sur Claysse ou Aiguillon	Oui	Oui	2023	50 000 €	50 000 €	70%	25 000 €	10 000 €	35 000 €
SM ABCEZE	Travaux de restauration morphologique (suite à amélioration de connaissance) - Site à définir sur Claysse ou Aiguillon	Oui	Oui	2024	75 000 €	75 000 €	70%	37 500 €	15 000 €	52 500 €
SM ABCEZE	Acquisitions foncières préalables aux travaux de restauration du Nizon	Oui	Oui	2022	130 500 €	130 500 €	60%	65 250 €	13 050 €	78 300 €
SM ABCEZE	TAVEL - Acquisitions foncières préalables aux travaux de renaturation du Malaven Aval	Oui	Oui	2023	160 000 €	160 000 €	60%	80 000 €	16 000 €	96 000 €
SM ABCEZE	Elaboration et mise en oeuvre de 2 plans de gestion de zones humides sur le bassin de la Tave	Oui	Oui	2024	30 000 €	30 000 €	60%	15 000 €	3 000 €	18 000 €
<b>TOTAL majoration</b>					<b>485 500 €</b>	<b>485 500 €</b>		<b>242 750 €</b>	<b>65 050 €</b>	<b>307 800 €</b>

<sup>(1)</sup> dans les limites permises par la réglementation en vigueur au moment de la décision d'aide.

L'attribution des majorations de taux prévues ci-dessus est liée au strict respect des calendriers d'engagement des actions.

➤ **Financement des aides contractuelles exceptionnelles**

Les actions susceptibles d'être aidées au titre des aides contractuelles exceptionnelles sont les suivantes :

Aides exceptionnelles							
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération		Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence	Montant aide de l'Agence
CA GARD RHODANIEN	SAINT-NAZAIRE - Réhabilitation réseau EU rue de l'Ancienne voie Romaine		2022	160 000 €	160 000 €	30%	48 000 €
CA GARD RHODANIEN	ST-GENIES-DE-COMOLAS - Réhabilitation réseau EU Rte de Bagnols - T1 chemin vieux à allée des Aubépines -520 ml		2022	400 000 €	182 000 €	30%	54 600 €
CA GARD RHODANIEN	CONNAUX - Réhabilitation réseau EU Ancienne Route de Cavillargues		2022	138 000 €	138 000 €	30%	41 400 €
CA GARD RHODANIEN	SAINT-VICTOR-LA-COSTE - Renouvellement réseau EU RD 101		2022	147 000 €	147 000 €	30%	44 100 €
CA GARD RHODANIEN	GAUJAC - Réhabilitation réseau EU Chemin Barbotte		2022	126 000 €	126 000 €	30%	37 800 €
CA GARD RHODANIEN	TRESQUES - Réhabilitation réseau EU Les Esquirades		2022	71 000 €	71 000 €	30%	21 300 €
CA GARD RHODANIEN	LAUDUN-L'ARDOISE - Réhabilitation réseau EU Rue de Boulogne à Laudun		2022	249 000 €	249 000 €	30%	74 700 €
CA GARD RHODANIEN	PONT-SAINT-ESPRIT - Nouvelle station d'épuration		2022	6 500 000 €	1 455 250 €	30%	436 575 €
CA GARD RHODANIEN	LAVAL-SAINT-ROMAN - Renouvellement réseau AEP AC125 Rue de l'Eglise		2022	90 000 €	90 000 €	30%	27 000 €
CA GARD RHODANIEN	MONTFAUCON - Renouvellement réseau AEP sur 320 ml		2022	85 000 €	85 000 €	30%	25 500 €
CA ALES AGGLOMERATION	SALINDRES - Réhabilitation du réseau AEP		2023	150 000 €	150 000 €	30%	45 000 €
CA GARD RHODANIEN	BAGNOLS-SUR-CEZE - Travaux de protection du captage de la Croix de Fer		2023	210 000 €	210 000 €	30%	63 000 €
CA ALES AGGLOMERATION	SAINT-FLORENT-SUR-AUZONNET - Travaux de mise en conformité suite à la DUP		2024	30 000 €	30 000 €	30%	9 000 €
<b>TOTAL aides exceptionnelles</b>				<b>8 356 000 €</b>	<b>3 093 250 €</b>		<b>927 975 €</b>

L'attribution des aides contractuelles exceptionnelles prévues ci-dessus est liée au strict respect des calendriers d'engagement des actions.



#### ***4. Engagement des autres partenaires financiers***

Les décisions de mise en place des financements des actions prévues dans le présent Contrat sont prises par chacun des partenaires dans le cadre de leurs règles habituelles et dans la limite des dotations budgétaires annuelles.

Les partenaires financiers s'engagent à :

- participer aux instances de suivi et mise en œuvre du contrat,
- informer la structure porteuse des évolutions de leur mode d'intervention,
- apporter un soutien technique et méthodologique à la structure porteuse.

### **Article 7 : Suivi du contrat**

#### ***1. Suivi et bilans annuels***

Le suivi du contrat doit s'inscrire dans un dispositif global intégrant à la fois des bilans annuels et des évaluations afin de permettre une meilleure lisibilité de l'efficacité des politiques contractualisées.

Aussi l'engagement de l'agence de l'eau est lié à la réalisation d'un bilan annuel des actions engagées au cours de l'année écoulée et à un bilan de l'état des milieux afin de suivre les effets des actions entreprises.



#### ***2. Modalités de révision du contrat***

Le présent contrat est applicable par les parties à sa signature et jusqu'au 31/12/2024. Il peut être modifié par voie d'avenant signé entre les parties et à l'initiative de chacune d'elles.

#### ***3. Résiliation du contrat***

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements du présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit immédiatement, et sans indemnité d'aucune part. L'agence se réserve alors le droit de demander le remboursement partiel ou total de ses aides.

## Signatures

 <p>Syndicat mixte d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze</p>	A	 <p>agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE établissement public de l'État</p>	A
	Le		Le
	Le Président du Syndicat Mixte ABCEZE		Le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
	A		A
	Le		Le
	Le Président de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien		Le Président de la Communauté d'Agglomération d'Alès Agglomération
	A		A
	Le		Le
	Le Maire de la Commune de Bagnols-sur-Cèze		Le Maire de la commune de Barjac
	A		A
	Le		Le
	Le Maire de la commune de Bessèges		Le Maire de la commune de Méjannes-le-Clap
	A		A
	Le		Le
	Le Maire de la commune de Meyrannes		Le Maire de la commune de Saint-Ambroix

	A		A
	Le		Le
	Le Maire de la commune de Molières-sur-Cèze		Le Maire de la commune de Navacelles
	A		A
	Le		Le
	Le Maire de la commune d'Orsan		Le Maire de la commune de Potelières
	A		A
	Le		Le
	Le Maire de la commune de Pognadoresse		Le Maire de la commune de Saint-Bres
	A		A
	Le		Le
	Le Maire de la commune de Saint-Paul-le-Jeune		Le Maire de la commune de Saint-Privat-de-Champclos
	A		A
	Le		Le
	Le Président du SIAEP Courry-Gagnières		Le Président du SIAEP de Lussan

	A		A
	Le		Le
	Le Président du SISPEC		Le Président du SIVOM de la Région de Bessèges
	A		A
	Le		Le
	Le Président du CPIE du Gard		

## **ANNEXE 1**

# **ACTIONS INSCRITES A LA SECONDE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE CEZE 2022-2024**

Code Action	Axe	Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	Année	Montant de l'opération
QUA1.1-R	QUALITE - Assainissement	CA GARD RHODANIEN	CAGR - Schéma directeur assainissement communautaire (stratégie intercommunale)	2022	400 000 €
QUA1.2-R	QUALITE - Assainissement	CA ALES AGGLOMERATION	AUJAC - Schéma directeur assainissement	2024	50 000 €
QUA1.2-R	QUALITE - Assainissement	CA ALES AGGLOMERATION	BONNEVAUX - Schéma directeur assainissement	2024	60 000 €
QUA1.2-R	QUALITE - Assainissement	CA ALES AGGLOMERATION	BROUZET-LES-ALES - Schéma directeur assainissement	2024	50 000 €
QUA1.2-R	QUALITE - Assainissement	CA ALES AGGLOMERATION	CHAMBORIGAUD - Schéma directeur assainissement	2023	80 000 €
QUA1.2-R	QUALITE - Assainissement	CA ALES AGGLOMERATION	GENOLHAC - Schéma directeur assainissement	2022	100 000 €
QUA1.2-R	QUALITE - Assainissement	CA ALES AGGLOMERATION	LE CHAMBON - Schéma directeur assainissement	2022	50 000 €
QUA1.2-R	QUALITE - Assainissement	CA ALES AGGLOMERATION	LE MARTINET - Schéma directeur assainissement	2023	100 000 €
QUA1.2-R	QUALITE - Assainissement	CA ALES AGGLOMERATION	SAINT-FLORENT-SUR-AUZONNET - Schéma directeur assainissement	2024	100 000 €
QUA1.2-R	QUALITE - Assainissement	CA ALES AGGLOMERATION	LES MAGES/SAINT-JEAN-DE-VALERISCLE - Schéma directeur assainissement	2023	180 000 €
QUA1.2-R	QUALITE - Assainissement	CA ALES AGGLOMERATION	SAINT-JULIEN DE CASSAGNAS - Schéma directeur assainissement	2024	50 000 €
QUA1.2-R	QUALITE - Assainissement	CA ALES AGGLOMERATION	SERVAS - Schéma directeur assainissement	2024	50 000 €
QUA1.2-R	QUALITE - Assainissement	CA ALES AGGLOMERATION	SEYNES - Schéma directeur assainissement	2024	50 000 €
QUA1.2-R	QUALITE - Assainissement	CA ALES AGGLOMERATION	LES PLANS - Schéma directeur assainissement	2022	60 000 €
QUA1.3-R	QUALITE - Assainissement	SIVOM REGION DE BESSEGES	Schéma directeur assainissement	2022	250 000 €
QUA1.3-R	QUALITE - Assainissement	NAVACELLES	NAVACELLES - Schéma directeur assainissement	2022	75 000 €
QUA1.3-R	QUALITE - Assainissement	MEYRANNES	MEYRANNES - Schéma directeur assainissement	2024	50 000 €
QUA1.3-R	QUALITE - Assainissement	SAINT-AMBROIX	SAINT-AMBROIX - Schéma directeur assainissement	2022	200 000 €
QUA1.3-R	QUALITE - Assainissement	SAINT-BRES	SAINT-BRES - Schéma directeur assainissement	2022	75 000 €
QUA1.3-R	QUALITE - Assainissement	MEJANNES-LE-CLAP	MEJANNES-LE-CLAP - Schéma directeur assainissement	2022	80 000 €
QUA1.3-R	QUALITE - Assainissement	POTELIERES	POTELIERES - Schéma directeur assainissement	2022	75 000 €

QUA1.3-R	QUALITE - Assainissement	SAINT-PRIVAS-DE-CHAMPCLOS	SAINT-PRIVAT-DE-CHAMPCLOS - Schéma directeur assainissement	2022	50 000 €
QUA1.4-R	QUALITE - Assainissement	SISPEC	MALBOSC et BRAHIC - Schéma directeur assainissement	2022	50 000 €
QUA1.6-R	QUALITE - Assainissement	CA ALES AGGLOMERATION	GENOLHAC - Réhabilitation du réseau EU à Pont-de-Rastel	2022	150 000 €
QUA1.6-R	QUALITE - Assainissement	CA ALES AGGLOMERATION	LA VERNAREDE - Réhabilitation du réseau EU Grand Rue (élimination ECP)	2024	850 000 €
QUA1.6-R	QUALITE - Assainissement	CA ALES AGGLOMERATION / CONCOULES	CONCOULES - Réhabilitation de la station d'épuration	2024	586 000 €
QUA1.6-R	QUALITE - Assainissement	CA ALES AGGLOMERATION	GENOLHAC - Mise en séparatif - centre ville - T1	2023	300 000 €
QUA1.7-R	QUALITE - Assainissement	CA ALES AGGLOMERATION	LES MAGES - Mise en conformité station d'épuration	2023	350 000 €
QUA1.7-R	QUALITE - Assainissement	CA ALES AGGLOMERATION	PORTES - Réhabilitation du réseau EU rue de l'Ecole et réhabilitation ponctuelle regards et branchements (élimination ECP)	2022	45 000 €
QUA1.7-R	QUALITE - Assainissement	CA ALES AGGLOMERATION	SAINT-JEAN-DE-VALERISCLE - Travaux réglementaires de réhabilitation réseau assainissement	2023	600 000 €
QUA1.13-R	QUALITE - Assainissement	ORSAN	ORSAN - Désimperméabilisation et végétalisation de cours d'école	2022	150 000 €
QUA1.13-R	QUALITE - Assainissement	SAINT-AMBROIX	SAINT-AMBROIX - Désimperméabilisation et végétalisation de cours d'école	2024	150 000 €
QUA1.13-R	QUALITE - Assainissement	BARJAC	BARJAC - Désimperméabilisation et végétalisation de cours d'école	2024	150 000 €
QUA1.13-R	QUALITE - Assainissement	BAGNOLS-SUR-CEZE	BAGNOLS-SUR-CEZE - Désimperméabilisation et végétalisation de cours d'école	2022	150 000 €
QUA1.7-R	QUALITE - Assainissement	ALLEGRE-LES-FUMADES	ALLEGRE-LES-FUMADES - Amélioration station d'épuration (déphosphatation et déplacement point de rejet)	2022	90 000 €

QUA1.7-R	QUALITE - Assainissement	ALLEGRE-LES-FUMADES	ALLEGRE-LES-FUMADES - Réhabilitation réseau EU (suppression des eaux parasites)	2024	150 000 €
QUA1.8-R	QUALITE - Assainissement	BESSAS	BESSAS - Création d'une station d'épuration	2023	320 000 €
QUA1.8-R	QUALITE - Assainissement	BESSAS	BESSAS - Raccordement lotissement Panoramic à la step	2024	411 000 €
QUA1.8-R	QUALITE - Assainissement	BESSAS	BESSAS - Création réseau assainissement du Bourg	2023	869 000 €
QUA1.8-R	QUALITE - Assainissement	VAGNAS	VAGNAS - Création d'une station d'épuration à Brujas	2023	310 000 €
QUA1.8-R	QUALITE - Assainissement	BARJAC	BARJAC - Réhabilitation réseau EU suite SDA (notamment conduite de transport entre ancienne et nouvelle station d'épuration)	2024	150 000 €
QUA1.8-R	QUALITE - Assainissement	SAINT-JEAN-DE-MARUEJOLS	SAINT-JEAN-DE-MARUEJOLS - Réhabilitation réseau EU (suppression des eaux parasites) - T1	2023	43 125 €
QUA1.8-R	QUALITE - Assainissement	SAINT-JEAN-DE-MARUEJOLS	SAINT-JEAN-DE-MARUEJOLS - Réhabilitation réseau EU (suppression des eaux parasites) - T2	2024	109 250 €
QUA1.9-R	QUALITE - Assainissement	BESSEGES	BESSEGES - Réhabilitation réseau EU rue Victor Hugo	2022	369 500 €
QUA1.9-R	QUALITE - Assainissement	SIVOM REGION DE BESSEGES	BESSEGES - Réhabilitation de la station d'épuration	2022	200 000 €
QUA1.9-R	QUALITE - Assainissement	MOLIERES-SUR-CEZE	MOLIERES/MEYRANNES - Raccordement sur Saint-Ambroix - Phase 1 - Raccordement de Molières à Meyrannes	2022	500 000 €
QUA1.9-R	QUALITE - Assainissement	MOLIERES-SUR-CEZE MEYRANNES SAINT-AMBROIX	MOLIERES/MEYRANNES - Complément SDA - Etude raccordement de Meyrannes sur Saint-Ambroix	2024	80 000 €
QUA1.9-R	QUALITE - Assainissement	MOLIERES-SUR-CEZE	MOLIERES - Mise en séparatif du centre-ville (actions 2a et 2b du SDA)	2024	150 000 €
QUA1.9-R	QUALITE - Assainissement	SAINT-AMBROIX	SAINT-AMBROIX - Mise en séparatif réseau EU	2024	441 000 €
QUA1.9-R	QUALITE - Assainissement	MEJANNES-LE-CLAP	MEJANNES-LE-CLAP - Travaux prioritaires réhabilitation réseaux EU suite au SDA	2024	100 000 €
QUA1.9-R	QUALITE - Assainissement	SAINT-BRES	SAINT-BRES - Réhabilitation réseau EU (suppression des eaux parasites)	2024	150 000 €



QUA1.9-R	QUALITE - Assainissement	POTELIERES	POTELIERES - Mise en séparatif réseau EU de Bouc	2022	120 000 €
QUA1.9-R	QUALITE - Assainissement	SAINT-VICTOR-DE-MALCAP	SAINT-VICTOR-DE-MALCAP - Réhabilitation réseau EU (suppression des eaux parasites)	2022	118 431 €
QUA1.10-R	QUALITE - Assainissement	LUSSAN	LUSSAN - Réhabilitation de la station d'épuration d'Audabiac (150EH)	2023	485 000 €
QUA1.10-R	QUALITE - Assainissement	CA GARD RHODANIEN	BAGNOLS-SUR-CEZE - Mise en séparatif des réseaux du centre-ville (Place Bertin Boissin et rue des Remparts du Collège Tranche 2)	2022	420 000 €
QUA1.10-R	QUALITE - Assainissement	CA GARD RHODANIEN	SAINT-NAZAIRE - Réhabilitation réseau EU rue de l'Ancienne voie Romaine	2022	160 000 €
QUA1.12-R	QUALITE - Assainissement	CA GARD RHODANIEN	SAINT-GENIES-DE-COMOLAS - Réhabilitation réseau EU Route de Bagnols - Tranche 1 du chemin Vieux à allée des Aubépines sur 520 ml	2022	400 000 €
QUA1.10-R	QUALITE - Assainissement	CA GARD RHODANIEN	Réhabilitations réseaux EU prioritaires suite SDA	2024	400 000 €
QUA1.11-R	QUALITE - Assainissement	SIAEPA SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE	LA BRUGUIERE - Création d'un nouveau système d'assainissement à Font	2023	257 000 €
QUA1.11-R	QUALITE - Assainissement	SIAEPA SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE	LA BRUGUIERE - Réhabilitation réseau EU à Bosquets	2023	182 000 €
QUA1.11-R	QUALITE - Assainissement	CA GARD RHODANIEN	CAVILLARGUES - Réhabilitation réseau EU (suppression des eaux parasites)	2022	316 000 €
QUA1.11-R	QUALITE - Assainissement	CA GARD RHODANIEN	CONNAUX - Réhabilitation réseau EU (suppression des eaux parasites)	2024	300 000 €
QUA1.11-R	QUALITE - Assainissement	CA GARD RHODANIEN	CONNAUX - Réhabilitation réseau EU Ancienne Route de Cavillargues	2022	138 000 €
QUA1.11-R	QUALITE - Assainissement	CA GARD RHODANIEN	SAINT-VICTOR-LA-COSTE - Renouvellement réseau EU RD 101	2022	147 000 €
QUA1.11-R	QUALITE - Assainissement	CA GARD RHODANIEN	GAUJAC - Réhabilitation réseau EU Chemin Barbotte	2022	126 000 €
QUA1.11-R	QUALITE - Assainissement	CA GARD RHODANIEN	TRESQUES - Réhabilitation réseau EU Les Esquirades	2022	71 000 €

QUA1.11-R	QUALITE - Assainissement	CA GARD RHODANIEN	LAUDUN-L'ARDOISE - Réhabilitation réseau EU Rue de Boulogne à Laudun	2022	249 000 €
QUA1.12-R	QUALITE - Assainissement	CA GARD RHODANIEN	TAVEL - Réhabilitation réseau EU (suppression des eaux parasites)	2022	563 000 €
QUA1.12-R	QUALITE - Assainissement	CA GARD RHODANIEN	PONT-SAINT-ESPRIT - Nouvelle station d'épuration	2022	6 500 000 €
QUA1.12-R	QUALITE - Assainissement	CA GARD RHODANIEN	TAVEL - Réseau transport vers nouvelle station d'épuration	2024	300 000 €
QUA1.12-R	QUALITE - Assainissement	CA GARD RHODANIEN	TAVEL - Nouvelle station d'épuration	2024	2 200 000 €
QUA2.1-R	QUALITE - Assainissement	LUSSAN	LUSSAN - Raccordement ANC dysfonctionnant Mas Neuf et Chênes verts	2022	226 200 €
QUA2.1-R	QUALITE - Assainissement	SM ABCEZE	Etude pour déterminer les ANC à risque pour la ressource en eau	2023	3 000 €
QUA5.1-R	QUALITE - Assainissement	AUJAC LE CHAMBON CHAMBORIGAUD GENOLHAC	Révision du profil de baignade des Hautes Cévennes	2022	12 000 €
QUA3.1-R	QUALITE - Pollutions diffuses par les pesticides	SM ABCEZE	Outil de communication grand public sur les pesticides en zones non-agricoles	2024	pm
QUA3.2-R	QUALITE - Pollutions diffuses par les pesticides	CA30 / viticulteurs	Projet Camp César - Volet MAE	2022	pm
QUA3.2-R	QUALITE - Pollutions diffuses par les pesticides	CA30 / viticulteurs	Projet Malaven - Volet MAE	2022	pm
QUA3.2-R	QUALITE - Pollutions diffuses par les pesticides	CA30 / viticulteurs	Projet Camp César - Volet MAE	2023-2024	pm
QUA3.2-R	QUALITE - Pollutions diffuses par les pesticides	CA30 / viticulteurs	Projet Malaven - Volet MAE	2023-2024	pm
QUA3.2-R	QUALITE - Pollutions diffuses par les pesticides	SM ABCEZE	Etude qualité de la contamination par les pesticides sur le sous-bassin de l'Alauzène	2023	10 000 €

QUA3.3-R	QUALITE - Pollutions diffuses par les pesticides	CA GARD RHODANIEN	SABRAN/ST-PONS-LA-CALM - Etude délimitation AAC et définition des plans d'actions des captages prioritaires SDAGE 3	2023	50 000 €
QUA3.3-R	QUALITE - Pollutions diffuses par les pesticides	CA GARD RHODANIEN	Bilan-évaluation et révision du programme d'actions des captages prioritaires de Saint-Gervais et Cornillon	2023	50 000 €
QUA3.3-R	QUALITE - Pollutions diffuses par les pesticides	CA GARD RHODANIEN	Animation démarche captages prioritaires du Gard Rhodanien - Année 2022	2022	60 000 €
QUA3.3-R	QUALITE - Pollutions diffuses par les pesticides	CA GARD RHODANIEN	Animation démarche captages prioritaires du Gard Rhodanien - Année 2023	2023	60 000 €
QUA3.3-R	QUALITE - Pollutions diffuses par les pesticides	CA GARD RHODANIEN	Animation démarche captages prioritaires du Gard Rhodanien - Année 2024	2024	60 000 €
QUA3.3-R	QUALITE - Pollutions diffuses par les pesticides	CORNILLON SABRAN SAINT-GERVAIS SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET SAINT-PONS-LA-CALM	Mise en œuvre des PAPPH - Acquisition de matériels de désherbage alternatif	2022-2024	pm
QUA3.3-R	QUALITE - Pollutions diffuses par les pesticides	AGRICULTEURS	Mise en œuvre des plans d'actions captages prioritaires en zones agricoles - Acquisition de matériels de désherbage alternatif et communication	2022-2024	pm
QUA4.1-R	QUALITE - Surveillance et suivis	SM ABCEZE	Mise en œuvre suivi température des cours d'eau	2022-2024	pm
QUA4.1-R	QUALITE - Surveillance et suivis	SM ABCEZE	Définition des sources de pollution par temps de pluie suite à l'étude qualité Moyenne Cèze (développement algal) - Analyses complémentaires pour cibler secteurs prioritaires d'apports de nutriments	2022	10 000 €
QUA4.1-R	QUALITE - Surveillance et suivis	MULTIPLES	Amélioration de la gestion des déversoirs d'orage	2022-2024	pm

QUA5.1-R	QUALITE - Surveillance et suivis	GESTIONNAIRES DE BAINADES	Mise en œuvre du plan de gestion du risque cyanobactérie - Surveillance	2022-2024	pm
RES2.1-R	RESSOURCE - AEP	CA ALES AGGLOMERATION	LES MAGES/SAINT-JEAN-DE-VALERISCLE - Mise à jour du schéma directeur AEP (y compris sectorisation, plans et carnet vannage)	2024	250 000 €
RES2.1-R	RESSOURCE - AEP	BESSEGES	BESSEGES - Schéma directeur AEP	2023	150 000 €
RES2.1-R	RESSOURCE - AEP	SIAEP COURRY-GAGNIERES	COURRY-GAGNIERES - Schéma directeur AEP	2023	100 000 €
RES2.1-R	RESSOURCE - AEP	SAINT-PAUL-LE-JEUNE	SAINT-PAUL-LE-JEUNE - Mise à jour du schéma directeur AEP	2022	30 000 €
RES2.1-R	RESSOURCE - AEP	MEYRANNES	MEYRANNES - Schéma directeur AEP	2024	60 000 €
RES2.1-R	RESSOURCE - AEP	SAINT-BRES	SAINT-BRES - Schéma directeur AEP	2022	100 000 €
RES2.1-R	RESSOURCE - AEP	SAINT-AMBROIX	SAINT-AMBROIX - Schéma directeur AEP	2022	155 000 €
RES2.1-R	RESSOURCE - AEP	MEJANNES-LE-CLAP	MEJANNES-LE-CLAP - Schéma directeur AEP	2022	80 000 €
RES2.1-R	RESSOURCE - AEP	CA GARD RHODANIEN	CAGR - Schéma directeur AEP communautaire (stratégie intercommunale)	2022	400 000 €
RES2.1-R	RESSOURCE - AEP	POUGNADORESSE	POUGNADORESSE - Schéma directeur AEP	2023	60 000 €
RES2.1-R	RESSOURCE - AEP	SIAEP DE LUSSAN	SIAEP LUSSAN - Réalisation d'un nouveau SDAEP	2023	100 000 €
RES2.1-R	RESSOURCE - AEP	CA ALES AGGLOMERATION	SALINDRES - Schéma directeur AEP (y compris étude d'interconnexion, sectorisation, plans, carnets de vannage, diagnostic et modélisation)	2024	200 000 €
RES2.1-R	RESSOURCE - AEP	CA ALES AGGLOMERATION	SAINT-FLORENT-SUR-AUZONNET - Schéma directeur AEP (y compris sectorisation, plans, carnets de vannage, diagnostic et modélisation)	2023	200 000 €
RES2.1-R	RESSOURCE - AEP	CA ALES AGGLOMERATION	EX-SYNDICAT DU LUECH - Schéma directeur AEP (y compris sectorisation, plans, carnets de vannage, diagnostic et modélisation)	2023	800 000 €
RES2.3-R	RESSOURCE - AEP	CA ALES AGGLOMERATION	SENECHAS - Réhabilitation du réseau AEP secteur Chalap-Charnavas	2022	600 000 €

RES2.3-R	RESSOURCE - AEP	CA ALES AGGLOMERATION	SENECHAS - Réhabilitation du réseau AEP Fourches et centre village	2024	800 000 €
RES2.3-R	RESSOURCE - AEP	CA ALES AGGLOMERATION	GENOLHAC - Réhabilitation du réseau AEP secteur Pont du Mas sur 650 ml	2023	200 000 €
RES2.3-R	RESSOURCE - AEP	CA ALES AGGLOMERATION	GENOLHAC - Réhabilitation du réseau AEP desserte de Pont-de-Rastel	2023	750 000 €
RES2.4-R	RESSOURCE - AEP	CA ALES AGGLOMERATION	BROUZET-LES-ALES - Réhabilitation du réseau AEP conduite des Fumades	2022	250 000 €
RES2.4-R	RESSOURCE - AEP	CA ALES AGGLOMERATION	SAINT-FLORENT-SUR-AUZONNET - Réhabilitation du réseau AEP (pendant le SDAEP)	2024	200 000 €
RES2.4-R	RESSOURCE - AEP	VIALAS	VIALAS - Réhabilitation réseau AEP - Tranche 3	2023	382 635 €
RES2.4-R	RESSOURCE - AEP	CA ALES AGGLOMERATION	EX-SYNDICAT DU LUECH - CHAMBORIGAUD - Réhabilitation du réseau AEP	2023	650 000 €
RES2.4-R	RESSOURCE - AEP	CA ALES AGGLOMERATION	EX-SYNDICAT DU LUECH - LA VERNAREDE - Réhabilitation du réseau AEP	2024	300 000 €
RES2.4-R	RESSOURCE - AEP	CA ALES AGGLOMERATION	Diagnostic génie civil et réhabilitations des réservoirs et/ou de leurs équipements (chambres des vannes, appareillage électrique et électromécanique, etc.)	2023	3 000 000 €
RES2.5-R	RESSOURCE - AEP	BESSEGES	BESSEGES - Réhabilitation du réservoir AEP du Castellas	2022	200 000 €
RES2.5-R	RESSOURCE - AEP	BESSEGES	BESSEGES - Renouvellement réseau AEP rue Victor Hugo	2022	296 000 €
RES2.5-R	RESSOURCE - AEP	ROBIAC-ROCHESSADOULE	ROBIAC-ROCHESSADOULE - Réhabilitation réseau AEP	2023	100 000 €
RES2.5-R	RESSOURCE - AEP	SIAEP COURRY-GAGNIERES	COURRY - Renouvellement de la conduite du réservoir AEP des Thomazes	2022	50 000 €
RES2.5-R	RESSOURCE - AEP	SAINT-PAUL-LE-JEUNE	SAINT-PAUL-LE-JEUNE - Réhabilitation réseau AEP	2023	150 000 €
RES2.5-R	RESSOURCE - AEP	MOLIERES-SUR-CEZE	MOLIERES-SUR-CEZE - Réhabilitation réseau AEP	2024	200 000 €
RES2.5-R	RESSOURCE - AEP	SAINT-AMBROIX	SAINT-AMBROIX - Réhabilitation réseau AEP de Jumas	2024	100 000 €

RES2.5-R	RESSOURCE - AEP	SAINT-VICTOR-DE-MALCAP	SAINT-VICTOR-DE-MALCAP - Réhabilitation réseau AEP centre village	2022	275 000 €
RES2.5-R	RESSOURCE - AEP	SAINT-VICTOR-DE-MALCAP	SAINT-VICTOR-DE-MALCAP - Réhabilitation réseau AEP pompage du Château d'Eau	2023	100 000 €
RES2.5-R	RESSOURCE - AEP	SIVOM CEZE-AUZONNET	CEZE-AUZONNET - Réhabilitation réseau AEP - Tranche 2022	2022	200 000 €
RES2.5-R	RESSOURCE - AEP	SIVOM CEZE-AUZONNET	CEZE-AUZONNET - Réhabilitation réseau AEP - Tranche 2023	2023	200 000 €
RES2.5-R	RESSOURCE - AEP	SIVOM CEZE-AUZONNET	CEZE-AUZONNET - Réhabilitation réseau AEP - Tranche 2024	2024	200 000 €
RES2.5-R	RESSOURCE - AEP	MEJANNES-LE-CLAP	MEJANNES-LE-CLAP - Réhabilitation réseau AEP	2024	150 000 €
RES2.6-R	RESSOURCE - AEP	CA GARD RHODANIEN	CAVILLARGUES - Réhabilitation réseau AEP (actions P1 5a et 5b du SDAEP)	2022	380 000 €
RES2.7-R	RESSOURCE - AEP	CA GARD RHODANIEN	LAVAL-SAINT-ROMAN - Renouvellement réseau AEP Rue de l'Eglise	2022	90 000 €
RES2.7-R	RESSOURCE - AEP	CA GARD RHODANIEN	MONTFAUCON - Renouvellement réseau AEP sur 320 ml	2022	85 000 €
RES2.6-R	RESSOURCE - AEP	LA-BASTIDE-D'ENGRAS	LA-BASTIDE-D'ENGRAS - Travaux de réduction des fuites	2022	10 000 €
RES2.6-R	RESSOURCE - AEP	LA-BASTIDE-D'ENGRAS	LA-BASTIDE-D'ENGRAS - Réhabilitation réseau AEP	2023	70 000 €
RES2.7-R	RESSOURCE - AEP	CA GARD RHODANIEN	GARD-RHODANIEN - Réhabilitation réseaux AEP suite au SDAEP	2024	600 000 €
RES2.7-R	RESSOURCE - AEP	SIAEP DE LUSSAN	LUSSAN - Réhabilitation réseau AEP de la Lèque	2022	500 000 €
RES2.8-R	RESSOURCE - AEP	MEYRANNES MOLIERES-SUR-CEZE SAINT-AMBROIX	Substitution des captages AEP de la moyenne vallée de la Cèze - Etudes réglementaires et de récupération des coûts	2023	100 000 €
RES2.8-R	RESSOURCE - AEP	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU EN CEVENNES (SISPEC)	MALBOSC - Substitution et renouvellement réseau AEP à Sabuscles et Fabre	2022	1 565 000 €

RES2.9-R	RESSOURCE - AEP	COMMUNES	Optimisation utilisation AEP consommation bâtiments et lieux publics : travaux suite au diagnostic	2023	50 000 €
RES2.5-R	RESSOURCE - AEP	CA ALES AGGLOMERATION	SALINDRES - Réhabilitation du réseau AEP	2023	150 000 €
QUA5.2-R	RESSOURCE - AEP	CA ALES AGGLOMERATION	AUJAC - Travaux de mise en conformité des captages (suite à DUP)	2024	100 000 €
QUA5.2-R	RESSOURCE - AEP	CA ALES AGGLOMERATION	GENOLHAC - Travaux mise en conformité captages de l'Homol et Gardonnette suite DUP	2023	103 500 €
QUA5.2-R	RESSOURCE - AEP	PONTEILS-ET-BRESIS	PONTEILS-ET-BRESIS - Procédure administrative DUP du captage Hivernette	2022	10 000 €
QUA5.2-R	RESSOURCE - AEP	MALONS-ET-ELZE	MALONS-ET-ELZE - Procédure administrative DUP du captage de Frontal et Vassachide	2022	30 000 €
QUA5.2-R	RESSOURCE - AEP	CA GARD RHODANIEN	SAINT-ANDRE-D'OLERARGUES - Procédure administrative DUP du Forage du Mas Malons F2	2023	15 000 €
QUA5.2-R	RESSOURCE - AEP	MALONS-ET-ELZE	MALONS-ET-ELZE - Travaux de protection du captage de Frontal et Vassachide	2023	30 000 €
QUA5.2-R	RESSOURCE - AEP	SIAEP COURRY-GAGNIERES	Procédure administrative DUP des forages du Serras et de Vernadelle	2024	30 000 €
QUA5.2-R	RESSOURCE - AEP	CA GARD RHODANIEN	BAGNOLS-SUR-CEZE - Travaux de protection du captage de la Croix de Fer	2023	210 000 €
QUA5.2-R	RESSOURCE - AEP	SIAEPA SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE	SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE - Travaux de protection du forage de la Rouquette	2023	38 500 €
QUA5.2-R	RESSOURCE - AEP	LA-BASTIDE-D'ENGRAS	LA-BASTIDE-D'ENGRAS - Travaux de protection du Forage Mas F2 et F3 et des sources des Terres Blanches	2024	99 000 €
QUA5.2-R	RESSOURCE - AEP	CA ALES AGGLOMERATION	SAINT-FLORENT-SUR-AUZONNET - Travaux de mise en conformité des captages suite à la DUP	2024	30 000 €
RES1.1-R	RESSOURCE - GESTION QUANTITATIVE	SPC GRAND DELTA (DREAL)	RIVIERES - Fiabilisation des stations de mesures de débits	2022	25 000 €

RES1.1-R	RESSOURCE - GESTION QUANTITATIVE	SPC GRAND DELTA (DREAL)	BAGNOLS-SUR-CEZE - Fiabilisation des stations de mesures de débits	2022	10 000 €
RES1.1-R	RESSOURCE - GESTION QUANTITATIVE	SM ABCEZE	Suivi quantitatif des sous-bassins amont - Année 2022	2022	15 000 €
RES1.1-R	RESSOURCE - GESTION QUANTITATIVE	SM ABCEZE	Suivi quantitatif des sous-bassins amont - Année 2023	2023	15 000 €
RES1.1-R	RESSOURCE - GESTION QUANTITATIVE	SM ABCEZE	Suivi quantitatif des sous-bassins amont - Année 2024	2024	15 000 €
RES1.1-R	RESSOURCE - GESTION QUANTITATIVE	SM ABCEZE	Connaissance des prélèvements et des débits - Réalisation de campagnes de jaugeage	2022-2024	pm
RES1.1-R	RESSOURCE - GESTION QUANTITATIVE	SM ABCEZE	Suivi triennal des débits sur le bassin amont, les gorges et la Tave	2022-2024	pm
RES1.2-R	RESSOURCE - GESTION QUANTITATIVE	ASA	Mise en place de dispositifs de suivi des prélèvements des béals	2022-2024	pm
RES1.2-R	RESSOURCE - GESTION QUANTITATIVE	SM ABCEZE	Inventaire des prélèvements sur l'Auzonnet	2022	pm
RES1.2-R	RESSOURCE - GESTION QUANTITATIVE	SM ABCEZE	Inventaire des prélèvements sur la moyenne Cèze	2023	pm
RES2.10-R	RESSOURCE - GESTION QUANTITATIVE	ASA, ASL et gestionnaires béals	Travaux de réductions des fuites et de diminution du prélèvement sur les béals	2023	10 000 €
RES2.10-R	RESSOURCE - GESTION QUANTITATIVE	ASA irrigation de la région de SAINT-JEAN	Diagnostic réseau et utilisation des prélèvements de l'ASA de SAINT-JEAN	2022	40 000 €
RES2.10-R	RESSOURCE - GESTION QUANTITATIVE	ASA de l'Aven de Cal	Diagnostic réseau et utilisation des prélèvements de l'ASA de l'Aven de Cal	2023	30 000 €
RES2.10-R	RESSOURCE - GESTION QUANTITATIVE	ASA irrigation de la région de SAINT-JEAN	Travaux de réductions des fuites et d'optimisation de la gestion de l'irrigation de l'ASA de la région de SAINT-JEAN	2023	150 000 €
RES2.10-R	RESSOURCE - GESTION QUANTITATIVE	CA 30	Suivi et bilan des apports d'eau en irrigation agricole via des sondes tensiométriques	2022-2024	pm



RES2.10-R	RESSOURCE - GESTION QUANTITATIVE	CA 30	Etude des sols et caractéristiques hydrique	2022	pm
RES2.10-R	RESSOURCE - GESTION QUANTITATIVE	CA 30	Recensement et évaluations du matériel d'irrigation	2023	pm
RES2.11-R	RESSOURCE - GESTION QUANTITATIVE	ASA irrigation de la région de SAINT-JEAN	Etude de faisabilité de création d'une retenue collinaire pour substituer une partie du prélèvement de l'ASA de la région de SAINT-JEAN	2022	100 000 €
RES2.11-R	RESSOURCE - GESTION QUANTITATIVE	ASA irrigation de la région de SAINT-JEAN	Etude AVP et réglementaires de création d'une retenue collinaire pour substituer une partie du prélèvement de l'ASA de la région de SAINT-JEAN	2023	300 000 €
RES2.11-R	RESSOURCE - GESTION QUANTITATIVE	AGRICULTEURS	Réalisation d'un bassin de stockage sur l'Homol pour substitution de prélèvements en eau	2022	28 000 €
RES2.11-R	RESSOURCE - GESTION QUANTITATIVE	AGRICULTEURS	Réalisation d'un bassin de stockage sur le Luech pour substitution de prélèvements en eau	2023	32 000 €
RES3.2-R	RESSOURCE - GESTION QUANTITATIVE	SM ABCEZE	Animation de réunions entre les usagers préleveurs pour gérer la période d'étiage	2022-2024	pm
RES3.2-R	RESSOURCE - GESTION QUANTITATIVE	SM ABCEZE	Définition des niveaux de suivi cours d'eau afin de réduire les prélèvements et anticiper/prévenir/éviter la gestion de crise	2023	pm
RES3.3-R	RESSOURCE - GESTION QUANTITATIVE	SM ABCEZE	Opération « économies d'eau » grand public	2024	100 000 €
RES3.3-R	RESSOURCE - GESTION QUANTITATIVE	SM ABCEZE	Sensibilisation des particuliers aux économies d'eau	2024	10 000 €
RES3.3-R	RESSOURCE - GESTION QUANTITATIVE	CA 30	Réalisation d'outils de communication et journées de sensibilisation destinées aux irrigants - Année 2022	2022	pm
RES3.3-R	RESSOURCE - GESTION QUANTITATIVE	CA 30	Réalisation d'outils de communication et journées de sensibilisation destinées aux irrigants - Année 2023	2023	pm
RES3.3-R	RESSOURCE - GESTION QUANTITATIVE	CA 30	Réalisation d'outils de communication et journées de sensibilisation destinées aux irrigants - Année 2024	2024	pm

RES4.1-R	RESSOURCE - GESTION QUANTITATIVE	CD 30	Révision du règlement d'eau du barrage de Sénéchas	2022	pm
RES4.2-R	RESSOURCE - GESTION QUANTITATIVE	SM ABCEZE	Elaboration d'une méthodologie pour déterminer les DMB méditerranéens	2022	50 000 €
RES4.2-R	RESSOURCE - GESTION QUANTITATIVE	SM ABCEZE	Mise à jour PGRE : concertation avec les usagers	2022	60 000 €
RES4.2-R	RESSOURCE - GESTION QUANTITATIVE	SM ABCEZE	PTGE - Mise à jour des DOE	2024	50 000 €
RES4.2-R	RESSOURCE - GESTION QUANTITATIVE	SM ABCEZE	PTGE - Bilan final et évolution du PGRE	2024	50 000 €
RES5.1-R	RESSOURCE - GESTION QUANTITATIVE	SM ABCEZE	Pilotage du PGRE : animation des groupes locaux	2022-2024	pm
RES5.1-R	RESSOURCE - GESTION QUANTITATIVE	SM ABCEZE	Bilans annuels du PGRE	2022-2024	pm
RES5.2-R	RESSOURCE - GESTION QUANTITATIVE	CA 30	Accompagnement des ASA et gestionnaires de canaux - Année 2022	2022	30 000 €
RES5.2-R	RESSOURCE - GESTION QUANTITATIVE	CA 30	Accompagnement des ASA et gestionnaires de canaux - Année 2023	2023	30 000 €
RES5.2-R	RESSOURCE - GESTION QUANTITATIVE	CA 30	Accompagnement des ASA et gestionnaires de canaux - Année 2024	2024	30 000 €
RES5.2-R	RESSOURCE - GESTION QUANTITATIVE	CA 30	Mission économies d'eau à la parcelle - Année 2022	2022	30 000 €
RES5.2-R	RESSOURCE - GESTION QUANTITATIVE	CA 30	Mission économies d'eau à la parcelle - Année 2023	2023	30 000 €
RES5.2-R	RESSOURCE - GESTION QUANTITATIVE	CA 30	Mission économies d'eau à la parcelle - Année 2024	2024	30 000 €
MIL1.1-R	MILIEUX - COURS D'EAU	SM ABCEZE	Etude actualisation des connaissances hydromorphologiques sur l'Auzonnet	2022	pm

<b>MIL1.2-R</b>	<b>MILIEUX - COURS D'EAU</b>	SM ABCEZE	Acquisitions foncières et travaux d'accompagnement des ajustements morphologiques à Saint-Victor-de-Malcap (site Rabège) ou autre zone prioritaire identifiée dans l'étude morpho-sédimentaire du bassin de la Cèze	2023	40 000 €
<b>MIL1.2-R</b>	<b>MILIEUX - COURS D'EAU</b>	SM ABCEZE	Veille sur les secteurs historiques de la mobilité : Cèze (Conflant, Hiverne), Auzonnet (Auzon, Grand jardin), Ganière (Lagranas)	2022-2024	pm
<b>MIL1.3-R</b>	<b>MILIEUX - COURS D'EAU</b>	SM ABCEZE	Restauration morphologique de la Tave secteur de Tresques - Tranche 2 : veille et animation foncière	2022-2024	pm
<b>MIL1.3-R</b>	<b>MILIEUX - COURS D'EAU</b>	SM ABCEZE	Effacement du remblai d'une retenue d'eau au Mas de la Barque	2024	15 000 €
<b>MIL1.3-R</b>	<b>MILIEUX - COURS D'EAU</b>	SM ABCEZE	Acquisitions foncières préalables aux travaux de restauration morphologique (suite à amélioration de connaissance) - Site à définir sur Claysse ou Aiguillon	2023	50 000 €
<b>MIL1.3-R</b>	<b>MILIEUX - COURS D'EAU</b>	SM ABCEZE	Travaux de restauration morphologique (suite à amélioration de connaissance) - Site à définir sur Claysse ou Aiguillon	2024	75 000 €
<b>MIL1.4-R</b>	<b>MILIEUX - COURS D'EAU</b>	SM ABCEZE	Acquisitions foncières préalables aux travaux de restauration du Nizon amont	2022	130 500 €
<b>MIL1.4-R</b>	<b>MILIEUX - COURS D'EAU</b>	SM ABCEZE	Travaux et maîtrise d'œuvre restauration du Nizon amont	2022	929 000 €
<b>MIL1.4-R</b>	<b>MILIEUX - COURS D'EAU</b>	SM ABCEZE	SAINT-LAURENT-DES ARBRES - Etudes préalables à la renaturation du Nizon	2022	100 000 €
<b>MIL1.4-R</b>	<b>MILIEUX - COURS D'EAU</b>	SM ABCEZE	SAINT-GENIES-DE-COMOLAS - Etudes préalables à la renaturation du Galet amont	2023	70 000 €
<b>MIL1.4-R</b>	<b>MILIEUX - COURS D'EAU</b>	SM ABCEZE	Suivi post-travaux de restauration du Nizon	2024	10 000 €
<b>MIL1.4-R</b>	<b>MILIEUX - COURS D'EAU</b>	SM ABCEZE	TAVEL - Acquisitions foncières préalables aux travaux de renaturation du Malaven Aval	2023	160 000 €

MIL1.4-R	MILIEUX - COURS D'EAU	SM ABCEZE	TAVEL - Travaux de renaturation du Malaven Aval	2024	770 000 €
MIL1.4-R	MILIEUX - COURS D'EAU	SM ABCEZE	Etudes préalables à la renaturation de l'Arnavé	2024	20 000 €
MIL1.6-R	MILIEUX - COURS D'EAU	SM ABCEZE	Travaux sur les bancs de graviers - Equipe verte	2022-2024	pm
MIL1.6-R	MILIEUX - COURS D'EAU	SM ABCEZE	Travaux sur les bancs de graviers - Prestataires - Campagne 2022	2022	72 000 €
MIL1.6-R	MILIEUX - COURS D'EAU	SM ABCEZE	Travaux sur les bancs de graviers - Prestataires - Campagne 2024	2024	120 000 €
MIL1.7-R	MILIEUX - COURS D'EAU	SM ABCEZE	Travaux d'entretien de la ripisylve - Equipe verte - Année 2022	2022	250 000 €
MIL1.7-R	MILIEUX - COURS D'EAU	SM ABCEZE	Travaux d'entretien de la ripisylve - Equipe verte - Année 2023	2023	250 000 €
MIL1.7-R	MILIEUX - COURS D'EAU	SM ABCEZE	Travaux d'entretien de la ripisylve - Equipe verte - Année 2024	2024	250 000 €
MIL1.7-R	MILIEUX - COURS D'EAU	SM ABCEZE	Travaux d'entretien de la ripisylve - Prestataires - Année 2022	2022	66 000 €
MIL1.7-R	MILIEUX - COURS D'EAU	SM ABCEZE	Travaux d'entretien de la ripisylve - Prestataires - Année 2023	2023	66 000 €
MIL1.7-R	MILIEUX - COURS D'EAU	SM ABCEZE	Travaux d'entretien de la ripisylve - Prestataires - Année 2024	2024	66 000 €
MIL1.8-R	MILIEUX - COURS D'EAU	SM ABCEZE	Suivi topographique et bilan sédimentaire	2024	48 000 €
MIL1.8-R	MILIEUX - COURS D'EAU	SM ABCEZE	Diagnostic morpho-sédimentaire sur la Cèze à l'amont du barrage de Senechas et sur le Luech	2022	48 000 €
MIL2.1-R	MILIEUX - ZONES HUMIDES	SM ABCEZE	Elaboration et mise en oeuvre de 2 plans de gestion de zones humides sur le bassin de la Tave	2024	30 000 €
MIL2.2-R	MILIEUX - NATURA 2000	SM GORGES DES GARDONS	Natura 2000 - Animation du site "La Cèze et ses gorges"	2022-2024	pm
MIL2.2-R	MILIEUX - NATURA 2000	SM HAUTES VALLEES CEVENOLES	Natura 2000 - Animation du site "Hautes vallées de la Cèze et du Luech"	2022-2024	pm

MIL2.2-R	MILIEUX - NATURA 2000	CC PAYS DES VANS EN CEVENNES	Natura 2000 - Animation du site "Landes et forêt du bois des Barthes"	2022-2024	pm
MIL2.2-R	MILIEUX - NATURA 2000	CC PAYS DES VANS EN CEVENNES	Natura 2000 - Animation du site "Marais du Malibaud"	2022-2024	pm
MIL2.2-R	MILIEUX - NATURA 2000	LES AMIS DE SOLAN	Natura 2000 - Animation du site "Valat de Solan"	2022-2024	pm
MIL2.3-R	MILIEUX - COURS D'EAU	SM ABCEZE	Lutte contre la renouée du Japon - Travaux en régie	2022-2024	pm
MIL2.3-R	MILIEUX - COURS D'EAU	SM ABCEZE	Elimination de la Canne de Provence sur le Nizon - Année 2022	2022	12 000 €
MIL2.3-R	MILIEUX - COURS D'EAU	SM ABCEZE	Elimination de la Canne de Provence sur le Nizon - Année 2023	2023	12 000 €
MIL2.3-R	MILIEUX - COURS D'EAU	SM ABCEZE	Elimination de la Canne de Provence sur le Nizon - Année 2024	2024	12 000 €
MIL2.3-R	MILIEUX - COURS D'EAU	SM ABCEZE	Lutte contre la renouée du Japon (début d'implantation) - Année 2022	2022	24 000 €
MIL2.3-R	MILIEUX - COURS D'EAU	SM ABCEZE	Lutte contre la renouée du Japon (début d'implantation) - Année 2023	2023	36 000 €
MIL2.3-R	MILIEUX - COURS D'EAU	SM ABCEZE	Lutte contre la renouée du Japon (début d'implantation) - Année 2024	2024	36 000 €
MIL2.4-R	MILIEUX - COURS D'EAU	SM ABCEZE	Organisation d'une journée nettoyage des berges	2022-2024	pm
MIL3.1-R	MILIEUX - REGLEMENTATION	SM ABCEZE	Veille environnementale et concertation avec les riverains	2022-2024	pm
MIL3.1-R	MILIEUX - REGLEMENTATION	AFB / DDTM30 / DDT07	Instruction réglementaire des atteintes	2022-2024	pm
MIL3.2-R	MILIEUX - CONNAISSANCE	FEDERATION DE PECHE DU GARD	Amélioration de la connaissance sur les peuplements piscicoles (suivi sur 3 ans) - Année 2022	2022	2 400 €
MIL3.2-R	MILIEUX - CONNAISSANCE	FEDERATION DE PECHE DU GARD	Amélioration de la connaissance sur les peuplements piscicoles (suivi sur 3 ans) - Année 2023	2023	4 800 €

MIL3.2-R	MILIEUX - CONNAISSANCE	FEDERATION DE PECHE DU GARD	Amélioration de la connaissance sur les peuplements piscicoles (suivi sur 3 ans) - Année 2024	2024	4 800 €
MIL3.2-R	MILIEUX - CONNAISSANCE	FEDERATION DE PECHE DU GARD	Acquisition de connaissances thermiques (potentialités piscicoles et changement climatique) sur 3 ans - Année 2022	2022	4 000 €
MIL3.2-R	MILIEUX - CONNAISSANCE	FEDERATION DE PECHE DU GARD	Acquisition de connaissances thermiques (potentialités piscicoles et changement climatique) sur 3 ans - Année 2023	2023	4 000 €
MIL3.2-R	MILIEUX - CONNAISSANCE	FEDERATION DE PECHE DU GARD	Acquisition de connaissances thermiques (potentialités piscicoles et changement climatique) sur 3 ans - Année 2024	2024	4 000 €
MIL3.2-R	MILIEUX - CONNAISSANCE	SM ABCEZE	Etude sur les données à acquérir pour améliorer la connaissance sur les milieux (thermie et poissons)	2022	pm
MIL3.2-R	MILIEUX - CONNAISSANCE	SM ABCEZE	Etude globale d'acquisition de connaissance sur les milieux	2023	50 000 €
MIL3.3-R	MILIEUX - SENSIBILISATION	SM ABCEZE	Labellisation rivière en bon état	2022	2 000 €
MIL3.4-R	MILIEUX - SENSIBILISATION	SM ABCEZE	Réunions publiques avec les riverains	2022-2024	pm
MIL3.4-R	MILIEUX - SENSIBILISATION	SM ABCEZE	Conseils techniques auprès des riverains	2022-2024	pm
MIL3.5-R	MILIEUX - SENSIBILISATION	SM ABCEZE	Conseil technique lors de l'élaboration de projet impactant les cours d'eau	2022-2024	pm
GES1.1-R	CONTRAT - ANIMATION	SM ABCEZE	Animation contrat de rivière - Année 2022	2022	60 000 €
GES1.1-R	CONTRAT - ANIMATION	SM ABCEZE	Animation contrat de rivière - Année 2023	2023	60 000 €
GES1.1-R	CONTRAT - ANIMATION	SM ABCEZE	Animation contrat de rivière - Année 2024	2024	60 000 €
GES1.1-R	CONTRAT - ANIMATION	SM ABCEZE	Animation transversale GEMAPI - Année 2022	2022	65 000 €
GES1.1-R	CONTRAT - ANIMATION	SM ABCEZE	Animation transversale GEMAPI - Année 2023	2023	65 000 €
GES1.1-R	CONTRAT - ANIMATION	SM ABCEZE	Animation transversale GEMAPI - Année 2024	2024	65 000 €

GES1.1-R	CONTRAT - ANIMATION	SM ABCEZE	Animation restauration morphologique des milieux aquatiques - Année 2022	2022	60 000 €
GES1.1-R	CONTRAT - ANIMATION	SM ABCEZE	Animation restauration morphologique des milieux aquatiques - Année 2023	2023	60 000 €
GES1.1-R	CONTRAT - ANIMATION	SM ABCEZE	Animation restauration morphologique des milieux aquatiques - Année 2024	2024	60 000 €
GES1.1-R	CONTRAT - ANIMATION	SM ABCEZE	Animation PGRE et gestion quantitative - Année 2022	2022	60 000 €
GES1.1-R	CONTRAT - ANIMATION	SM ABCEZE	Animation PGRE et gestion quantitative - Année 2023	2023	60 000 €
GES1.1-R	CONTRAT - ANIMATION	SM ABCEZE	Animation PGRE et gestion quantitative - Année 2024	2024	60 000 €
GES1.1-R	CONTRAT - ANIMATION	SM ABCEZE	Technicien de rivière animation territoriale et mise en œuvre travaux sédimentaires et ripisylve - Année 2022	2022	60 000 €
GES1.1-R	CONTRAT - ANIMATION	SM ABCEZE	Technicien de rivière animation territoriale et mise en œuvre travaux sédimentaires et ripisylve - Année 2023	2023	60 000 €
GES1.1-R	CONTRAT - ANIMATION	SM ABCEZE	Technicien de rivière animation territoriale et mise en œuvre travaux sédimentaires et ripisylve - Année 2024	2024	60 000 €
GES1.1-R	CONTRAT - ANIMATION	SM ABCEZE	Technicien de rivière gestion espèces invasives et transport sédimentaire - Année 2022	2022	60 000 €
GES1.1-R	CONTRAT - ANIMATION	SM ABCEZE	Technicien de rivière gestion espèces invasives et transport sédimentaire - Année 2023	2023	60 000 €
GES1.1-R	CONTRAT - ANIMATION	SM ABCEZE	Technicien de rivière gestion espèces invasives et transport sédimentaire - Année 2024	2024	60 000 €
GES1.1-R	CONTRAT - ANIMATION	SM ABCEZE	Technicien de rivière restauration morphologique secteur affluents du Rhône (Nizon, Galet, Malaven, Arnave) - Année 2022	2022	60 000 €

GES1.1-R	CONTRAT - ANIMATION	SM ABCEZE	Technicien de rivière restauration morphologique secteur affluents du Rhône (Nizon, Galet, Malaven, Arnave) - Année 2023	2023	60 000 €
GES1.1-R	CONTRAT - ANIMATION	SM ABCEZE	Technicien de rivière restauration morphologique secteur affluents du Rhône (Nizon, Galet, Malaven, Arnave) - Année 2024	2024	60 000 €
GES1.2-R	MILIEUX - SUIVIS	AERMC	Suivi DCE	2022-2024	pm
GES1.3-R	CONTRAT - ANIMATION	SM ABCEZE	Bilan annuel du contrat de rivière	2022-2024	pm
GES1.3-R	CONTRAT - ANIMATION	SM ABCEZE	Elaboration d'un dispositif de suivi-évaluation des actions et des objectifs portés par le Syndicat dans le cadre du contrat de rivière	2022	30 000 €
GES1.3-R	CONTRAT - ANIMATION	SM ABCEZE	Evaluation finale du contrat de rivière	2024	50 000 €
GES2.1-R	COMMUNICATION - SENSIBILISATION	CPIE DU GARD	Programme "Et au milieu coule la Cèze" - Grand public - Année 2022	2022	25 000 €
GES2.1-R	COMMUNICATION - SENSIBILISATION	CPIE DU GARD	Programme "Et au milieu coule la Cèze" - Grand public - Année 2023	2023	25 000 €
GES2.1-R	COMMUNICATION - SENSIBILISATION	CPIE DU GARD	Programme "Et au milieu coule la Cèze" - Grand public - Année 2024	2024	25 000 €
GES2.1-R	COMMUNICATION - SENSIBILISATION	CPIE DU GARD	Programme "Et au milieu coule la Cèze" - Scolaires - Année 2022	2022	25 000 €
GES2.1-R	COMMUNICATION - SENSIBILISATION	CPIE DU GARD / SM ABCEZE	Programme "Et au milieu coule la Cèze" - Scolaires - Année 2023	2023	50 000 €
GES2.1-R	COMMUNICATION - SENSIBILISATION	CPIE DU GARD / SM ABCEZE	Programme "Et au milieu coule la Cèze" - Scolaires - Année 2024	2024	50 000 €
GES2.1-R	COMMUNICATION - SENSIBILISATION	SM ABCEZE	Animations auprès des collégiens et lycéens - Année 2022	2022	pm
GES2.1-R	COMMUNICATION - SENSIBILISATION	SM ABCEZE	Animations auprès des collégiens et lycéens - Année 2023	2023	pm



GES2.1-R	COMMUNICATION - SENSIBILISATION	SM ABCEZE	Animations auprès des collégiens et lycéens - Année 2024	2024	pm
GES2.1-R	COMMUNICATION - SENSIBILISATION	SM ABCEZE	Animations "Rendez-vous à la plage" - Année 2022	2022	pm
GES2.1-R	COMMUNICATION - SENSIBILISATION	SM ABCEZE	Animations "Rendez-vous à la plage" - Année 2023	2023	pm
GES2.1-R	COMMUNICATION - SENSIBILISATION	SM ABCEZE	Animations "Rendez-vous à la plage" - Année 2024	2024	pm
GES2.1-R	COMMUNICATION - SENSIBILISATION	FEDERATION DE PECHE DU GARD	Animations "découverte des milieux aquatiques" auprès des scolaires - Année 2022	2022	10 000 €
GES2.1-R	COMMUNICATION - SENSIBILISATION	FEDERATION DE PECHE DU GARD	Animations "découverte des milieux aquatiques" auprès des scolaires - Année 2023	2023	10 000 €
GES2.1-R	COMMUNICATION - SENSIBILISATION	FEDERATION DE PECHE DU GARD	Animations "découverte des milieux aquatiques" auprès des scolaires - Année 2024	2024	10 000 €
GES2.2-R	COMMUNICATION - SENSIBILISATION	SM ABCEZE	Journée de sensibilisation des élus et techniciens aux enjeux du bassin	2023	2 000 €
GES2.2-R	COMMUNICATION - SENSIBILISATION	SM ABCEZE	Journal du bassin versant - Année 2022	2022	30 000 €
GES2.2-R	COMMUNICATION - SENSIBILISATION	SM ABCEZE	Journal du bassin versant - Année 2023	2023	30 000 €
GES2.2-R	COMMUNICATION - SENSIBILISATION	SM ABCEZE	Journal du bassin versant - Année 2024	2024	30 000 €
GES2.2-R	COMMUNICATION - SENSIBILISATION	SM ABCEZE	Réalisation de panneaux pédagogiques d'exposition	2022	40 000 €
GES2.2-R	COMMUNICATION - SENSIBILISATION	SM ABCEZE	Outils de communication	2024	10 000 €
GES2.2-R	COMMUNICATION - SENSIBILISATION	SM ABCEZE	Guide du bv à destination des estivants - traduction et mise à jour	2022	2 000 €

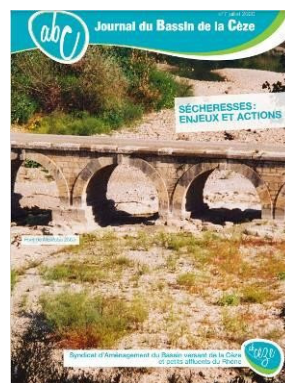
<b>GES2.2-R</b>	<b>COMMUNICATION - SENSIBILISATION</b>	SM ABCEZE	Guide du bv à destination des estivants - Réédition	2023	5 000 €
<b>GES3.1-R</b>	<b>GOUVERNANCE - SAGE</b>	SM ABCEZE	Elaboration du dossier préliminaire du SAGE	2023	50 000 €
<b>GES4.1-R</b>	<b>AMENAGEMENT</b>	SM ABCEZE / SCOT	Réunion annuelle SM ABCEZE/SCOT	2022-2024	pm
<b>GES4.1-R</b>	<b>AMENAGEMENT</b>	SM ABCEZE	Veille et avis PLU par rapport aux enjeux du bv	2022-2024	pm
				<b>TOTAL</b>	<b>47 034 641 €</b>

## **ANNEXE 2**

# **STRATEGIE ET PLAN DE COMMUNICATION CONTRAT DE RIVIERE CEZE 2022-2024**



# STRATEGIE DE COMMUNICATION ET PLAN DE COMMUNICATION 2022-2024



*Avril 2022 –Version finale*



## Table des matières

<b>I - PRESENTATION D'AB CEZE</b> .....	<b>3</b>
<b>II - BILAN DES ACTIONS 2020-2021</b> .....	<b>4</b>
2.1 La visibilité d'ABCèze renforcée.....	4
2.2 La communication sur les actions d'ABCèze et les enjeux de l'eau améliorée .....	5
2.3 Une sensibilisation renforcée sur tout le bassin versant .....	8
Sensibiliser les scolaires aux enjeux de l'eau .....	8
Sensibiliser les nouveaux élus aux enjeux de l'eau .....	8
Sensibiliser le grand public et les estivants.....	8
<b>III / ORIENTATIONS ET OBJECTIFS</b> .....	<b>10</b>
3.1 Enjeux et orientations .....	10
3.2 Les objectifs .....	10
3.3 Les groupes Cibles .....	10
3.4 Les parti-pris stratégiques .....	10
<b>IV / LES ACTIONS DE COMMUNICATION-SENSIBILISATION</b> .....	<b>11</b>
<b>Objectif n°1 : Un savoir-faire à faire savoir</b> .....	<b>11</b>
1.1 Communiquer sur les enjeux de l'eau et les actions portées par AB Cèze.....	11
1.2 Communiquer fortement sur les économies d'eau .....	12
<b>Objectif n°2 : Faire comprendre les enjeux de l'eau du bassin versant</b> .....	<b>13</b>
2.1 Sensibiliser les scolaires aux enjeux liés à l'eau .....	13
2.2 Sensibiliser les élus et agents communaux aux enjeux de l'eau .....	14
2.3 Sensibiliser le grand public et les estivants.....	14
<b>V LES FINANCEMENTS DU PLAN D'ACTION</b> .....	<b>16</b>
5.1 Actions sur 3 années .....	16
5.2 : Financement des actions pour l'année 2022 .....	17

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les EPCI ont transféré à l'EPTB AB Cèze la compétence obligatoire GEMAPI et une nouvelle mission de gestion des ouvrages hydrauliques. Certaines ont dû lever une nouvelle taxe GEMAPI pour faire face aux nouvelles dépenses et à l'augmentation des cotisations. La prise de la nouvelle compétence GEMAPI par AB Cèze a imposé l'extension de son périmètre à ceux du Nizon, du Galet, du Malaven et de l'Arnavé ainsi qu'aux communes en rive droite du Rhône de Pont-Saint-Esprit à Montfaucon. La gouvernance de l'EPTB a changé : L'agglomération du Gard Rhodanien devient majoritaire, le Département du Gard se retire au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la solidarité de bassin s'est adaptée à ce nouveau contexte tout en préservant l'équilibre de gestion à l'échelle de bassin versant.

Une volonté politique émerge pour communiquer plus fortement et autrement.

- En 2020, ABCèze a élaboré une stratégie de communication et de sensibilisation afin de mettre en œuvre la volonté politique de bassin. Elle a permis de formaliser une vision partagée et de valider des objectifs de communication et sensibilisation au sein d'une commission communication mise en place par l'EPTB. Elle a débouché sur la réalisation d'un plan de communication et de sensibilisation sur deux ans.
- En 2022, le plan de communication est pratiquement finalisé, il coïncide avec de nouveaux engagements de programme : la 2<sup>ème</sup> phase du contrat de rivière 2022-2024 et le programme d'action de prévention des inondations PAPI 2022-2027.

Ce document présentera un bilan des actions réalisées au cours des deux dernières années, une actualisation de la stratégie de communication-sensibilisation d'ABCèze, et enfin un plan de communication-sensibilisation pour les trois années à venir.

## I - PRESENTATION D'AB CEZE

Le syndicat AB Cèze a pour **adhérents 8 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI à FP)** du bassin versant de la Cèze et des petits affluents du Rhône, représentant un total de **111 communes**.





Le syndicat a pour objet de faciliter, à l'échelle du bassin versant de la Cèze et des petits affluents du Rhône (Arnave, Nizon, Galet, amont du Malaven, communes en bordure de la rive droite du Rhône), la prévention des inondations et la défense contre la mer, la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, ainsi que la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides et de contribuer, s'il y a lieu, à l'élaboration et au suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux. Le syndicat n'a pas vocation à intervenir sur le Rhône. Les objectifs généraux d'AB Cèze sont :

- la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, des cours d'eau et des milieux associés,
- la gestion équilibrée et durable des espaces naturels,
- la gestion « amont-aval » des cours d'eau pour en harmoniser au mieux la cohérence à l'échelle du bassin versant.

Le syndicat est compétent pour **la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)** qui comprend les missions :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau,
- Défense contre les inondations et contre la mer,
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Le syndicat est compétent pour mettre en œuvre **les missions hors-GEMAPI** suivantes :

- Les actions en faveur de la protection et de la conservation des eaux superficielles et souterraines,
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques d'intérêt de bassin,
- L'animation et la concertation dans les domaines de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques et de la prévention des inondations et, de manière plus globale, aux missions d'intérêt général portées par l'EPTB pour les bassins,
- Le concours à des actions de réduction de la vulnérabilité au risque inondation, à la gestion de crise et aux actions de développement de la conscience du risque.

Dans le cadre de son objet et de ses compétences, le Syndicat Mixte AB Cèze est autorisé à procéder à des acquisitions foncières.

## II - BILAN DES ACTIONS 2020-2021

### 2.1 La visibilité d'ABCèze renforcée

**L'équipe d'ABCèze est désormais plus visible** par le flocage du logo d'ABCèze sur les véhicules et sur les tenues de l'équipe verte et des techniciens.

**Les cartographies générales et thématiques** ont été reprises sur le nouveau périmètre d'ABCèze intégrant la Cèze et ses affluents, le Nizon Galet Malaven, l'Arnave, et les communes en bordure du Rhône. Ces cartographies sont utilisées pour les présentations powerpoint, pour les rapports et programmes mais sont aussi insérées dans des outils de communications (Rollup, plaquette journal, article de presse ...). Cinq cartographies sous format poster ont été imprimées pour affichage en salle de réunion et dans les bureaux.

**Les outils de communication existants** ont été repris avec un changement de nom du Syndicat, un changement de l'adresse, l'insertion de nouvelles cartographies produites et l'ajout des nouvelles

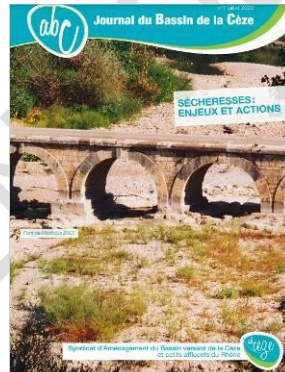
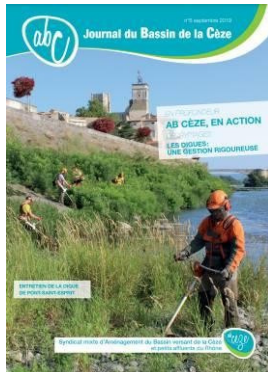
missions et de la nouvelle gouvernance d'AB Cèze. Cela permet à ABCèze de disposer d'outils de communication actualisés.

## 2.2 La communication sur les actions d'ABCèze et les enjeux de l'eau améliorée

**Une commission « communication »** composée d'élus et de la direction de l'EPTB a été mise en place après les élections de mars 2020. Son rôle est l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie de communication de l'EPTB AB Cèze. Elle est force de propositions pour faire évoluer la stratégie de communication en fonction des besoins identifiés et des moyens humains et financiers pour la mise en œuvre des actions. Cinq commissions communication se sont tenues en 2020 et 2021

**Le journal d'AB Cèze** constitue le levier de communication principal avec le territoire. Trois journaux ont été édités à 62 000 exemplaires afin que chaque foyer en soit destinataire. Il est diffusé aussi aux communes du bassin versant de la Cèze et aux partenaires institutionnels. Ce journal se veut accessible et offre de nombreuses illustrations pédagogiques associées à un message court et explicite. Il est réalisé par AB Cèze avec l'appui d'un bureau de communication Artur Rainho.

- En 2019, le journal n°6 : les digues une gestion rigoureuse (pour rappel)
- En 2020, le journal n°7 : la sécheresse : enjeux et actions
- En 2021, le journal n°8 : Inondation : gardons la mémoire du risque

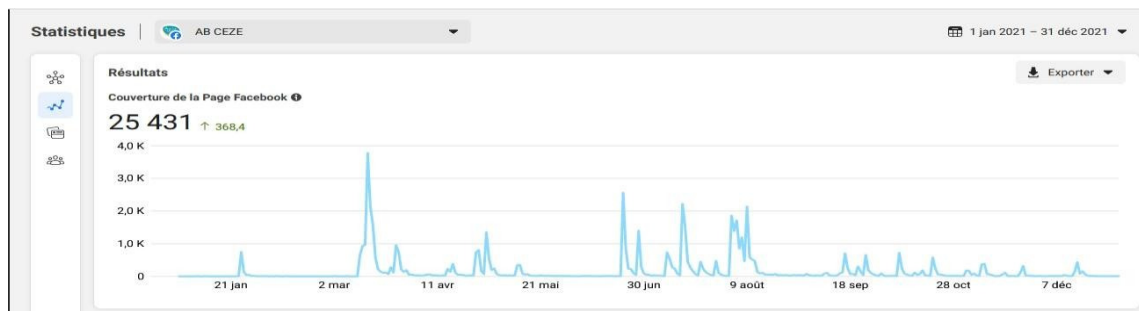


**Le site internet** est l'un des vecteurs sur lequel le Syndicat s'appuie pour développer sa communication. Il a été refondu en 2021 permettant de prendre en compte l'évolution du Syndicat. Le site est Web responsive permettant d'être visualisé sur smartphone. Il renseigne sur l'EPTB, ses compétences, son bassin versant et ses actions. Il permet de télécharger des documents (comptes-rendus de réunion, programmes ...) et visualiser les actualités du Syndicat. Entre 2020 et 2021, près d'une cinquantaine d'articles ont été publiés. En 2021, le site a compté 6269 visiteurs. Avec un pic de 105 visiteurs le 15 mars pour le lancement de l'opération « économisons l'eau ».





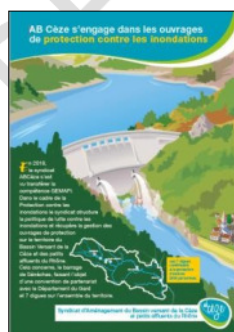
La page Facebook d'ABCÈZE, créée en 2020, est un outil désormais utilisé par ABCÈZE qui compte plus de 400 abonnés. Il permet d'élargir sa communication à un public plus jeune (peu touché jusqu'ici). La couverture (nombre de personnes ayant consulté un contenu sur la page ou portant sur



la page) de la page Facebook pour 2021 est de **25 431 personnes**. Et fin décembre, la page comptait **320 mentions « j'aime la page »**. 52 publications ont été postées, celles ayant remportées le plus de succès étant relative à l'opération « économisons l'eau ».

Des plaquettes ont été réalisées et diffusées au grand public :

- **Le barrage de Sénéchas et la gestion des digues.** Cette plaquette réalisée sur 4 pages a été diffusée en 23 000 exemplaires dans les foyers des EPCI directement concernées de la communauté de communes de Cèze-Cévennes et de l'Agglomération du Gard Rhodanien.

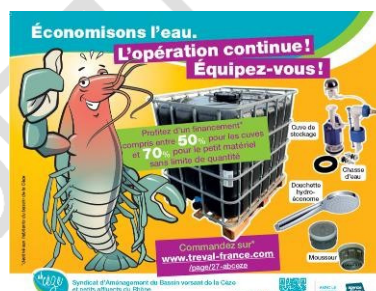


- **La déclaration des prélèvements privés.** Elle s'intitule « **Déclarez vos puits et vos forages. C'est une obligation !** ». Cette plaquette a été diffusée à 62 000 exemplaires à tous les foyers du bassin. L'objectif est de donner toutes les informations nécessaires à la population pour inciter les personnes à déclarer leurs ouvrages et appuyer l'intérêt de cette démarche pour mieux connaître les prélèvements et protéger les milieux.
- **Le guide des bonnes pratiques à l'attention des estivants,** « Vacances éco'eau au bord de la Cèze » a été distribué dans 52 campings, 6 lieux touristiques et tous les offices de tourisme et toutes les mairies du bassin versant et sur les stands « Rendez-vous à la plage ».



**Une forte campagne de communication « économies d'eau »** a été lancée dans le cadre de l'opération de vente de cuves de récupération d'eau de pluie et de matériel hydro-économe. Cette communication a permis de sensibiliser sur l'importance de changer nos habitudes et réaliser des économies d'eau. L'objectif était d'augmenter la prise de conscience des usagers sur la situation actuelle du déficit en eau sur le bassin de la Cèze et des difficultés à venir liées au changement climatique. Cette communication « coup de poing » a mobilisé différents supports de communication tels que listés ci-dessous :

- 3 encarts de présentation de l'opération
- 1 dossier de presse
- 1 note d'informations aux communes
- Encarts sur Midi Libre d'Alès et de Bagnols-Nîmes (12 sur papier et 6 sur internet)
- 7 articles des rédactions Midi libre sur la démarche et les économies d'eau
- 1 article et bannières sur Objectif Gard
- 1 article sur TV sud Magazine
- 1 reportage sur France 3 Pays Gardois le 10 août
- 1 interview sur radio France Bleu Gard Lozère
- 4 interviews sur des radios locales : Radio Cèze, radio Interval, Ecclesia
- Articles réguliers sur le site internet et la page Facebook d'ABCèze
- 5 animations réalisées (marché de Chamborigaud, marché de Saint-Ambroix, animation à Bagnols plage, marché de Laudun-L'Ardoise, animation à la grotte de la Cocalière)



**Un film** a été réalisé permettant de présenter le bassin de la Cèze et ses enjeux (sécheresse, inondations, qualité, milieu). Il dure 3 minutes. Le discours est court, simple et généraliste afin de pouvoir toucher le grand public. Ce film est visible sur la chaîne Youtube du Syndicat, posté sur Facebook et en lien avec le site internet. Il sera exploité pour la sensibilisation des scolaires, des élus et du grand public lors d'animations. Un deuxième film de présentation des missions et actions de l'EPTB ABCèze est en cours de réalisation.



## 2.3 Une sensibilisation renforcée sur tout le bassin versant

### 1 Sensibiliser les scolaires aux enjeux de l'eau

Pour sensibiliser les enfants aux enjeux de l'eau territoire, ABCèze a travaillé en partenariat avec le CPIE du Gard. Les associations membres de ce réseau interviennent dans les classes (sur 4 demi-journées) pour mettre en œuvre un programme sur les enjeux du territoire, en collaboration avec l'enseignant.

Concernant la thématique Milieu Aquatique : programme au milieu coule la Cèze : Sur l'année scolaire 2020-2021, 20 classes de primaire ont bénéficié de la sensibilisation « Et au milieu coule la Cèze », soit 434 élèves et 15 classes de 2019 -2020.

Concernant la thématique inondation sur le programme Gard à l'eau : L'action de sensibilisation portée par ABCèze dans les collèges et lycées, dont la publicité a été lancée à l'automne 2021, n'a pas fait l'objet de demande en 2021.

Le partenariat entre le Syndicat Mixte ABCèze et le CPIE du Gard n'a pas été encore formalisé.

### *Sensibiliser les nouveaux élus aux enjeux de l'eau*

Afin d'accompagner les nouveaux élus du bassin versant de la Cèze et des petits affluents du Rhône, ABCèze a organisé six ½ journées d'information avec la participation de nombreux acteurs de l'eau (Etat, Agence de l'eau, Département du Gard, Association de Pêches, Predict service, OSGAPI...). Une sortie de découverte de la Cèze Kayak a été organisée avec les élus intéressés :

- 19 décembre 2019 : ½ journée à Chuschlan
- 28 janvier 2020 : ½ journée à Goudargues
- 05 novembre 2020 : ½ journée à Bagnols-sur-Cèze
- 25 mai 2021 : journée sur la Cèze
- 14 septembre 2021 : ½ journée à Saint-Gervais
- 16 septembre 2021 : ½ journée au Chambon
- 23 septembre 2021 : ½ journée à Saint-Ambroix

Ces demi-journées d'information ont été complétées par 6 réunions en commission géographique (soit 1 réunion par secteur - basse, moyenne et haute vallée de la Cèze par an sur 2020 et 2021).



Après les élections municipales, il a été demandé aux communes de désigner un élu référent de la commune chargé de relayer l'information à son conseil municipal et ses administrés.

### 2 Sensibiliser le grand public et les estivants

Le programme d'animations « Et au milieu coule la Cèze » porté par le CPIE du Gard en partenariat avec ABCèze, s'est maintenu malgré le contexte sanitaire.

En 2020, les associations ont adapté leurs animations pour les conformer au protocole sanitaire. 8 associations ont participé au programme et en proposant **27 animations** réparties sur l'ensemble du bassin versant de la Cèze. Ce sont ainsi **653 personnes** qui ont été touchés dont :

- 89 spectateurs de la projection cinéma à la grotte de la Cocalière,
- 98 personnes ont participé aux sorties (la jauge limite étant de 9 participants accueillis),
- 466 personnes ont été sensibilisées par l'intermédiaire de stands.



En 2021, **29 animations** réparties sur l'ensemble du bassin versant de la Cèze ont été proposés.

Un accompagnement et un suivi a été réalisé en interne par AB Cèze.

**Des conférences et animations ont été réalisées par ABCèze** au cours des deux années 2020-2021 :

- **Conférence « Actualités de la Cèze »** a été donnée en janvier 2020 pour l'Académie Lascours devant 95 personnes,
- Animations estivales grand public à la grotte de la Cocalière,
- Animations sur les économies d'eau sur les marchés.

**Un programme de sensibilisation « Rendez-vous à la plage »** a démarré en juillet et août 2021. Chaque été, les bords de Cèze attirent des centaines de personnes quotidiennement. Principalement issus des campings voisins, les vacanciers ne sont pas toujours au courant des fortes pressions que peuvent engendrer leurs présences saisonnières sur les milieux aquatiques. Fort de ce constat, le Syndicat AB Cèze a organisé des sensibilisations durant les mois d'été sur 10 plages du bassin versant. Le syndicat a également participé à 3 manifestations à la demande de collectivités du bassin versant. Ce sont près de **600 personnes** qui ont été sensibilisées lors de ces différentes actions.



### Le développement d'outils de sensibilisation

Au-delà des outils de communications développés ci-dessus, ABCèze a conçu une maquette pédagogique de bassin versant permettant d'expliquer les enjeux de l'eau de l'amont à l'aval, de zones rurales aux zones urbanisées, en surface et dans le sous-sol. Ensuite, le jeu développé sur le guide estivant a été imprimé sur des bâches grand format afin que les enfants puissent jouer autour de stands et lors d'évènements. Enfin un barnum floqué ABCèze et l'acquisition de tables pliantes permet d'offrir un espace d'animation et de sensibilisation visible, attrayant et pratique.





### III / ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Les orientations et les objectifs de la stratégie ne changent pas et s'inscrivent dans la continuité de la précédente. Un accent particulier sera mis sur la sensibilisation des scolaires avec un investissement plus important de l'EPTB ABCèze.

#### 3.1 Enjeux et orientations

L'EPTB ABCèze démarre un ensemble de programme aux enjeux importants :

- Les inondations : Programme d'action de Prévention des Inondations (PAPI) 2022-2027,
- Le bon état écologique des cours d'eau et l'engagement dans un deuxième phase du contrat de rivière 2019-2024 sur les thématiques milieu, qualité, ressource.

Les crues du 3 octobre 2021 ont montré l'importance de poursuivre les efforts de communication afin de partager la connaissance des enjeux de l'eau, les objectifs de gestion et enfin les actions portées par ABCèze au plus grand nombre (grand public, usagers, riverains élus).

La volonté politique reste intacte ; il s'agit toujours de communiquer fréquemment, sur l'ensemble du bassin versant, jusque dans les foyers, avec beaucoup de pédagogie.

L'ensemble des groupes cibles (scolaires, riverains, élus et population du bassin) doit comprendre ce que fait AB Cèze et pourquoi.

Les populations et usagers devront prendre conscience des enjeux de l'eau et évoluer vers des pratiques respectueuses de l'environnement et des risques naturels.

#### 3.2 Les objectifs

- **Un savoir-faire à faire savoir** : Le rôle et les actions de l'EPTB AB Cèze sont connus et reconnus par les populations, usagers et élus de son bassin versant. AB Cèze met en valeur ses compétences et son dynamisme par une approche pédagogique rendant lisible et compréhensible, pour tous, l'action publique.
- **Faire comprendre les enjeux de l'eau** : Le fonctionnement des cours d'eau et le lien avec les populations sont mieux compris et pris en compte dans les pratiques quotidiennes (conscience du risque, économies d'eau, préservation des milieux aquatiques).

#### 3.3 Les groupes Cibles :

**Communication** : Le grand public, les riverains, les usagers, les élus et agents

**Sensibilisation** : le grand public, les élus et les scolaires

#### 3.4 Les parti-pris stratégiques

**1<sup>er</sup> parti-pris** : Affirmer le rôle d'AB Cèze dans la gestion de l'eau GEMAPI (gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations et gestion des ouvrages hydrauliques) et hors GEMAPI (gestion quantitative de la ressource en eau, qualité des eaux de surface et souterraines, animation et ingénierie financière) à l'échelle de son bassin versant.

**2<sup>ème</sup> parti-pris** : Véhiculer une communication qui implique les acteurs autour des enjeux de l'eau en transmettant une image dynamique et moderne de la gestion concertée de l'eau, en communiquant au plus près des usagers, en créant des espaces de dialogue, d'échanges et d'interaction.

**3<sup>ème</sup> parti-pris** : S'appuyer sur les actions d'AB Cèze pour communiquer et sensibiliser en apportant des messages simples, illustrés et pédagogiques. En plaçant AB Cèze comme le 1<sup>er</sup> interlocuteur pour



aider à comprendre les enjeux de l'eau, pour expliquer comment intervenir sur un cours d'eau sans risquer de dégrader son bon état.

**4<sup>ème</sup> parti-pris** : Mettre en avant les cours d'eau comme un atout pour le territoire et son développement,

- Comme un milieu riche mais sensible assurant des fonctions trop souvent sous estimées,
- Comme un milieu auquel il est important de redonner tout sa place,
- Comme un élément naturel capable de reprendre ses droits, à prendre en compte dans l'appréciation des risques.

## IV / LES ACTIONS DE COMMUNICATION-SENSIBILISATION

Les actions de communication sur la période 2022-2024 regrouperont les actions à finaliser du plan de communication/sensibilisation de 2021 et les nouvelles actions de communication/sensibilisation inscrites dans les programmes portés par ABCèze : le programme d'action PAPI et la 2<sup>ème</sup> phase du contrat de rivière 2022-2024

### 4 Objectif n°1 : Un savoir-faire à faire savoir

#### 2.1 Communiquer sur les enjeux de l'eau et les actions portées par AB Cèze

##### ***Action 1.1.1 : Elaboration et diffusion du journal AB Cèze***

Le journal d'AB Cèze constitue le levier de communication principal avec le territoire. La maquette-type du journal est d'ores et déjà existante et sera respectée ; Le contenu du journal portera principalement sur les actions menées par le AB Cèze chaque année avec une thématique développée pour chaque numéro.

Le journal sera édité à 62 000 exemplaires par numéro afin que chaque foyer en soit destinataire. La diffusion sera mutualisée avec l'envoi des journaux des EPCI adhérentes à AB Cèze. (Action GES 2.2 CR)

##### ***Action 1.1.2 : La diffusion d'actualités***

Les actualités liées aux enjeux de l'eau sur le bassin versant et aux actions d'ABCèze seront régulièrement diffusées via le site internet et la page Facebook d'ABCèze. Elle sera complétée par l'ouverture d'un compte Instagram afin d'élargir le spectre de diffusion à un public plus jeune.

##### ***Action 1.1.3 : Réalisation d'un film sur les enjeux de l'eau sur le bassin de la Cèze***

En France, près d'un internaute sur quatre partage une vidéo sur les réseaux sociaux ou sur son blog. On remarque depuis quelques temps qu'un internaute préfère regarder une vidéo plutôt que de lire un long texte, notamment avec la hausse d'utilisation des smartphones ou des tablettes pour surfer sur le net. Le format rend le contenu plus attractif et l'assimilation de ce dernier est d'autant plus intuitif.

Partant de ce constat, ABCèze a réalisé un premier film de présentation de bassin. Un film de présentation d'ABCèze est en cours. De format plutôt court (3 mn), afin de faciliter le partage sur les réseaux sociaux, ses vidéos permettront pour le grand public une meilleure compréhension des missions, des compétences et des actions du Syndicat AB Cèze. Ils devront surtout sensibiliser les habitants aux enjeux de l'eau sur le bassin versant de la Cèze (qu'ils soient actuels ou futurs) et mettre en avant les pistes d'actions à mener tous ensemble. Illustrées d'images mais aussi de schémas explicatifs, ils permettent de porter un discours simple et généraliste afin de pouvoir toucher le grand public.

### ***Action 1.1.4 : Production et diffusion de plaquettes d'information, guides et livrets***

La réalisation de plaquettes thématiques sont prévues dans le PAPI et le contrat :

- Plaquette de présentation du PAPI diffusée à 62 000 exemplaires,
- Plaquette sur les digues diffusée à 30 000 exemplaires,
- Guide des estivant traduit en plusieurs langues (Action GES 2.1 CR),
- Livret à usage jardiniers amateurs en lien avec les problématiques d'économie d'eau dans les jardins (action QUA 3.1),
- Outils sur la réduction de l'utilisation de pesticides (cf. QUA3.1),
- Outils sur la préservation des rivières en bon état (cf. MIL3.3),
- Outils sur les économies d'eau (cf. RES3.3).

Cette action comprend la conception (mise en page, infographie, relecture, modification du texte), l'impression (format A4 ouvert ou A5 fermé). Ces plaquettes seront diffusées aux communes et aux foyers du bassin versant.

## **2.2 Communiquer fortement sur les économies d'eau**

Une nouvelle opération « économies d'eau » est programmée avec l'aide à l'acquisition de matériels pour économiser l'eau et la mise en place d'une communication coup de poing afin de sensibiliser le grand public. Cette opération de communication avait remporté un succès en 2020. (Action RES 3.3 CR)

### ***Action 1.2.1 : Diffusion de la plaquette économies d'eau et de flyers incitatifs***

Cette action présente un double objectif de sensibilisation des particuliers sur les problèmes de déficit quantitatif sur le bassin versant de la Cèze et d'incitation et d'appui financier à la réalisation d'actions concrètes d'économies d'eau dans leur maison ou jardin. Cette action consistera à :

- Envoyer à nouveau la plaquette « économies d'eau » déjà réalisée par AB Cèze,
- Imprimer et diffuser plaquette et Flyer en 62 000 exemplaires, à l'attention de tous les foyers du bassin versant,
- Réaliser des outils de communication sur la sensibilisation aux évolutions climatiques et impacts sur les cours d'eau ou sur la sensibilisation des habitants à réaliser des économies d'eau au jardin.

### ***Action 1.2.2 : Interview radio, télévision et communiqué de presse***



En plus des outils développés par AB Cèze, la presse écrite, la radio ou la télévision locale seront systématiquement sollicitées, pour promouvoir chaque action menée visant des économies d'eau sur le territoire d'AB Cèze. Notes d'interview, communiqués de presse seront préparés par l'EPTB AB Cèze. Concernant la ressource en eau, ces médias seront mobilisés avant et pendant la période d'étiage, à partir de juin 2020.

## 5 Objectif n°2 : Faire comprendre les enjeux de l'eau du bassin versant

- **Scolaires** : sur les inondations par l'EPTB ABCèze et sur les milieux aquatiques en partenariat avec le CPIE du Gard ou sur maîtrise d'ouvrage ABCèze
- **Elus et Agents** : Journée élus et agents
- **Grand Public et estivants** : « Et au milieu coule la Cèze » par le CPIE du Gard et AB Cèze (animations ressource en eau) ; animateur eau en période estival (maraudage et animation), Guide à l'attention des estivants

### 2.1 Sensibiliser les scolaires aux enjeux liés à l'eau

#### **Action 2.1.1 : Sensibiliser les classes de CM1 et CM2 aux enjeux environnementaux**

Cette action vise à ce que les élèves de CM1/CM2 connaissent les enjeux de l'eau : fonctionnement des cours d'eau, ressource quantitative, gestion des milieux aquatiques ... (Action GES 2.1 CR) Elle est portée actuellement par le CPIE 30 en collaboration avec AB Cèze, dans le cadre du programme « Et au milieu coule la Cèze ».

Les animations se font sur la base de 4 interventions d'une demi-journée pour chaque classe. Le programme est adapté aux enjeux de l'eau locaux, en lien avec le projet d'école s'il y a lieu. Depuis le plan précédent, le Syndicat Mixte ABCèze souhaitait développer ce partenariat et augmenter le nombre de classes touchées par ces animations. Ce développement n'a pas abouti en 2021 et doit faire l'objet d'échange avec le CPIE en 2022. Deux possibilités sont envisagées :

- Un partenariat avec le CPIE permettant de prendre en compte les besoins du territoire,
- Le portage direct de l'opération par ABCèze (accord cadre) et le choix d'un prestataire.

#### **Action 2.1.2 : Sensibiliser les classes de CM1 et CM2 à la prévention des inondations**

Sur ces 4 dernières années, seules 20 classes regroupant un effectif total de 563 élèves ont été sensibilisées par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Gard, via l'appel à projet « Gard à l'eau ! » sur le périmètre du PAPI 3 Cèze.

Il s'avère nécessaire de poursuivre et d'intensifier les actions de sensibilisation, afin de promouvoir la culture du risque d'inondation sur le bassin de la Cèze et petits affluents du Rhône.

Dans le cadre du PAPI 3, AB Cèze prendra la maîtrise d'ouvrage de cette action. L'objectif est de sensibiliser 25 classes sur l'année scolaire 2022-2023, puis 50 classes par an à partir de l'année scolaire 2023-2024.

Cette action vise à ce que les élèves de CM1/CM2 soient conscients risques liés aux crues cévenoles et soient sensibilisés aux bons gestes en cas de crise.





### **Action 2.1.3 : Sensibiliser les classes de collèges et Lycées**

Le Syndicat Mixte ABCèze va mener des actions de sensibilisation destinées aux collégiens et lycéens. Ces animations porteront sur un module de 1h qui présentera la notion de bassin versant, les caractéristiques des rivières méditerranéennes, les usages du bassin de la Cèze, ainsi que ses milieux. En 2021, les établissements du bassin et l'inspection académique ont été contactés pour proposer ces séances de sensibilisation devant démarrer à partir de 2022. (Action GES 2.1 CR)

## **2.2 Sensibiliser les élus et agents communaux aux enjeux de l'eau**

### **3 Action 2.2.1 : Journées de sensibilisation des élus aux enjeux de l'eau**

Les deux dernières années, de nombreuses réunions de sensibilisation ont été proposées en différents points du territoire du bassin d'ABCèze. Pourtant les élus communaux nouvellement arrivés ont très peu de connaissance sur les problématiques liées à la ressource en eau, aux inondations, à la qualité des eaux et plus généralement à la politique globale de gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant.

Pour poursuivre la mobilisation des élus sur les enjeux liés aux cours d'eau, des journées d'information cette fois thématiques, s'appuyant sur des exemples concrets sur le terrain, sont prévues. En ce qui concerne les acteurs de l'eau, la communication et la sensibilisation se feront également au travers des réunions de comité de rivière, prévues au moins 2 fois/an et les réunions des instances du Syndicat Mixte ABCèze (comités syndicaux et commissions géographiques). (Action GES 2.1 CR)

## **2.3 Sensibiliser le grand public et les estivants**

Le grand public et les estivants doivent mieux comprendre les enjeux de l'eau sur le bassin versant.

Les outils et événements proposés sont les suivants :

- Programme « Au milieu coule la Cèze - grand public », porté par CPIE du Gard en lien avec AB Cèze,
- Animations sur la ressource en eau, dans le cadre du programme « Et au milieu coule la Cèze », portés par AB Cèze,
- Mise en place de panneaux explicatifs sur les sites fréquentés pour présenter de façon synthétique, pédagogique et illustrée les enjeux spécifiques au secteur concerné,
- Sensibilisation estivale (juillet-août) sur des lieux fréquentés, portée par ABCèze,
- Sensibilisation thématique par la création d'événementiels : Commémoration des inondations de 2002, Que faire face à la sécheresse ...

### **4 Action 2.3.1 : Animation grand public « au milieu coule la Cèze »**

Le programme d'animations « Et au milieu coule la Cèze » à destination du grand public s'attache à proposer des actions de sensibilisation diversifiées sur les thématiques de la préservation de la ressource en eau d'un point de vue quantitatif et qualitatif, de la connaissance et de la protection de la biodiversité. Ce programme de sensibilisation couvre l'ensemble du bassin versant et propose des actions adaptées aux enjeux des territoires concernés. Pour atteindre un public diversifié, les



animations peuvent prendre des formes différentes : stands sur des lieux passants, sorties terrains et visites de site, ateliers pédagogiques, visites de ferme, ciné-débat.

Le programme d'animations « Et au milieu coule la Cèze » est porté par le réseau d'éducateurs à l'environnement de la MNE devenu CPIE du Gard. Ce programme comprenant une vingtaine d'animations sur le bassin versant se poursuivra avec un partenariat formalisé puisque ABCèze a validé son adhésion au CPIE du Gard. (Action GES 2.1 CR)

## **5 Action 2.3.2 : Sensibilisation des estivants sur sites fréquentés**

Le Syndicat Mixte ABCèze prévoit de mettre en œuvre des animations estivales « Rendez-vous à la plage ». Un stand, rassemblant les différents outils de communication établis en première phase (maquette, guide pour les estivants, ...) sera présent sur une demi-journée sur dix plages du bassin. L'objectif est de sensibiliser les estivants et les habitants aux enjeux de l'eau sur les bassins méditerranéen et en particulier sur celui de la Cèze. (Action GES 2.2 CR)

## **6 Action 2.3.3 : Traduction de guides à l'attention des estivants étrangers**

Un guide à l'attention des estivant a été conçu et diffusé en français pour sensibiliser les touristes aux enjeux de l'eau sur le bassin de la Cèze et ainsi les amener à faire évoluer leurs comportements. Une réédition en anglais (et néerlandais) est prévue dès 2022.

Ce guide traduit sera à nouveau distribué dans les campings, offices de tourisme, attractions touristiques du bassin versant. (Action GES 2.2 CR)

## **7 Action 2.3.4 : Conception, fourniture et pose de panneaux pédagogiques**

La Cèze et ses affluents disposent, en bord de cours d'eau, de nombreux sites régulièrement fréquentés par les populations locales et touristes. Paradoxalement, si ces personnes sont attirées par les aménités offertes par les cours d'eau, elles ne sont pas forcément conscientes de l'importance de leur préservation et de leur gestion. Par ailleurs, elles peuvent ne pas connaître les spécificités des cours d'eau méditerranéens et les conséquences dramatiques que peuvent causer des épisodes cévenols ou les sécheresses estivales. Ainsi cette action propose d'exploiter ces sites fréquentés pour poser des panneaux pédagogiques d'information sur les enjeux de l'eau adapté à chaque site.

Cette action a fait l'objet d'un recensement des besoins à l'attention de toutes les communes du bassin. Le retour beaucoup plus important que prévu nécessite une augmentation du nombre de sites prévus dans la 2<sup>ème</sup> phase du contrat en complément de la demande de subvention initiale.

En complément 14 panneaux pédagogiques spécifiques sur les inondations sont prévus dans le PAPI 2022-2027. Ils seront posés sur les communes les plus impactées.

Enfin, plusieurs cours d'eau pourraient être éligibles au label de l'Agence de l'Eau « Rivière en bon état », notamment l'Abeau et la Ganière amont (en relation avec le site Natura 2000). Des panneaux pourront être apposés au niveau des principaux points d'accès publics à la rivière ainsi qu'en bordure de route aux croisements avec la rivière. (Action Mil 3.3 CR)

## **8 Action 2.3.5 : Organisation de réunions publiques**

Alors que les populations du bassin restent particulièrement sensibilisées au risque inondation, un travail pédagogique de longue haleine reste à engager :



- Pour expliquer aux populations les liens effectifs entre les mécanismes crues / débordements / évolutions morphologiques / entretien des cours d'eau. L'organisation ponctuelle de réunions publiques notamment lors d'intervention d'entretien sur de nouveaux territoires. (Action MIL 3.4 CR)
- Pour expliquer les enjeux liés aux sécheresses successives et au changement climatique. L'organisation de réunion publique permettra de partager la connaissance des déficits actuels et à venir et aborder les pistes de solutions impliquants tous les acteurs

## V LES FINANCEMENTS DU PLAN D'ACTION

### 5.1 Actions sur 3 années

#### 9 Les actions de communication contrat de rivière :

N°	ACTIONS CONTRAT DE RIVIERE	Année	Agence de l'eau	Région Oc	AB Cèze	Montant TTC (sur 3 ans)
111	Elaboration et diffusion du journal d'AB Cèze (GES 2.2)	Annuel	70%		30%	90 000
112	Diffusion actualité	Hebdomadaire			100%	Régie
113	Réalisation de film sur les enjeux de l'eau sur la Cèze	2022	70%	10%	20%	Déjà financé
114	Réédition livret jardinier (QUA 3.1)	2024	70%		30%	10 000
114	Outils communications thématiques	2024	70%		30%	10 000
121	Production et diffusion plaquette économies d'eau (RES 3.3)	2024	70%		30%	10 000
122	Interview, communiqué de presse, télévision	Régulier			100%	Régie
211	Sensibilisation scolaires (GES 2.1)	Annuel	70%		30%*	125 000
213	Sensibilisation Collèges et Lycées	Annuel			100%	Régie
221	Sensibilisation des élus (GES 2.1)	2023	70%		30%	2000
231	Sensibilisation Au milieu coule la Cèze grand public (GES 2.1)	Annuel	70%		30%**	75 000
232	Sensibilisation estivants (GES 2.2)	Annuel			100%	Régie
233	Traduction Guide bassin versant à destination des estivants (GES 2.2)	2022 et 2023	70%		30%	7 000
234	Conception Fourniture et pose de panneaux	2022	70%	10%	20%	40 000
234	Fourniture et pose panneau rivière bon état	2022	70%		30%	2 000
235	Organisation réunions publiques	Annuel			100%	Régie
	<b>TOTAL</b>					<b>371 000</b>

\*CPIE en 2022 ABCèze ou CPIE de 2023 à 2024

\*\* CPIE



## 10 Les actions de communication PAPI :

N°	ACTIONS PAPI I.1	Année	Etat/FEDER	Région	AB Cèze	2020
212	Sensibilisation scolaires (PAPI 1.2)	Annuel	50%/30%		20%	90 000
114	Plaquette d'information PAPI	2022	50%		50%	10 000
114	Plaquette d'information digues	2024	50%		50%	5 000
234	Conception Fourniture et pose de panneaux	2023	50%		50%	11 000
	<b>TOTAL</b>		<b>4 000</b>		<b>6 000</b>	<b>116 000</b>

## 5.2 : Financement des actions pour l'année 2022

### Les actions de communication contrat de rivière sous maîtrise d'ouvrage ABCèze

N°	ACTIONS CONTRAT DE RIVIERE	Année	Agence de l'eau	Région Oc	AB Cèze	Montant TTC
111	Elaboration et diffusion du journal d'AB Cèze (GES 2.2)	2022	70%		30%	30 000
112	Diffusion actualité	Hebdomadaire			100%	Régie
113	Réalisation de film sur les enjeux de l'eau sur la Cèze	2022	70%	10%	20%	Déjà financé
122	Interview, communiqué de presse, télévision	Régulier			100%	Régie
213	Sensibilisation Collèges et Lycées	Annuel			100%	Régie
232	Sensibilisation estivants (GES 2.2)	Annuel			100%	Régie
233	Traduction Guide bassin versant à destination des estivants (GES 2.2)	2022	70%		30%	2 000
234	Conception Fourniture et pose de panneaux	2022	70%	10%	20%	40 000
234	Fourniture et pose panneau rivière bon Etat	2022	70%		30%	2 000
235	Organisation réunions publiques	Annuel			100%	Régie
	<b>TOTAL (maîtrise d'ouvrage abcèze)</b>					<b>74 000</b>

### Les actions de communication contrat de rivière sous maîtrise d'ouvrage CPIE GARD

N°	ACTIONS CONTRAT DE RIVIERE	Année	Agence de l'eau	Région Oc	AB Cèze	Montant TTC
211	Sensibilisation scolaires (GES 2.1)	2022	70%		30%	25 000
231	Sensibilisation Au milieu coule la Cèze grand public (GES 2.1)	2022	70%		30%	25 000
	<b>TOTAL</b>					<b>50 000</b>

### Les actions de communication PAPI :

N°	ACTIONS PAPI I.1	TTC/HT	Etat/FEDER	Région	AB Cèze	2020
212	Sensibilisation scolaires (PAPI 1.2)	Annuel	50%/30%		20%	30 000
114	Plaquette d'information PAPI	2022	50%		50%	10 000
	<b>TOTAL</b>		<b>4 000</b>		<b>6 000</b>	<b>40 000</b>

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID : 030-200034692-20220627-DEL135\_2022-DE